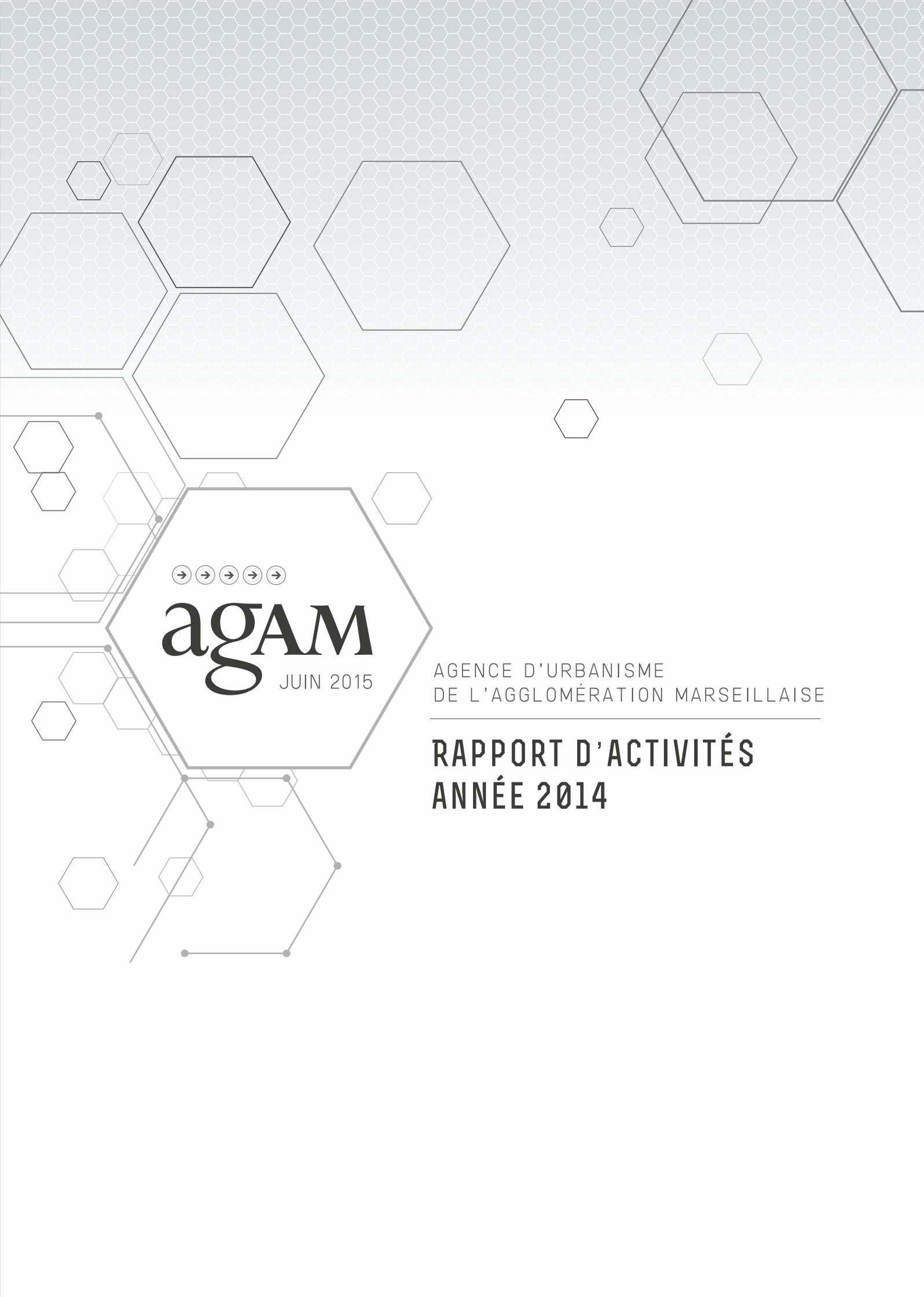




→ → → → →
agAM
JUN 2015

AGENCE D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2014



→ → → → →
agAM
JUN 2015

AGENCE D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2014



L'année 2014 a été marquée par le renouvellement des équipes municipales mais aussi par l'arrivée de nouveaux textes de loi qui contribuent à une forte recomposition de l'organisation territoriale avec en tout premier lieu la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence au 1^{er} janvier 2016.

Cette nouvelle donne institutionnelle interroge l'évolution du format de l'ingénierie territoriale dans laquelle l'Agam apporte déjà une contribution reconnue, à la satisfaction de ses partenaires, qu'ils soient issus des collectivités mais aussi du monde économique et des réseaux professionnels.

Je suis consciente que les agences d'urbanisme et l'Agam en particulier, sont à la croisée des chemins entre une demande de plus en plus croissante d'ingénierie confrontée à un cadre budgétaire contraint et à une gouvernance institutionnelle en constante évolution et dont la recherche d'une meilleure efficacité est assujettie à une plus grande mutualisation.

J'aborde cette étape avec confiance car l'agence d'urbanisme est un outil moderne et adapté aux enjeux du moment. Ses atouts sont nombreux : souplesse, réactivité, habitude du partenariat, intermédiation entre les différents acteurs, travail interdisciplinaire, articulation entre différentes échelles, capitalisation de savoirs et de connaissances, appétence pour l'explication et la pédagogie, aptitudes à la réflexion sur de nouveaux sujets...

Nous devons écrire une nouvelle page de l'Agam. Elle s'écrira aux différentes échelles de nos interventions : celle de la proximité en appui de nos communes et collectivités partenaires, celle de la vision stratégique et des grandes politiques publiques structurantes pour les territoires à l'échelle métropolitaine, départementale et régionale.

Elle s'écrira dans le dialogue avec tous ceux qui sont convaincus que l'action sur le développement et l'aménagement, au service des différents niveaux territoriaux concernés et de leurs habitants et acteurs économiques, requiert de pouvoir disposer d'analyses, d'expertises, d'appuis techniques éclairés comme s'attachent à le faire depuis de longues années l'Agam. Depuis sa création à la fin des années soixante, l'Agam a toujours su s'adapter aux évolutions du territoire et aux modifications institutionnelles qu'elle avait pour la plupart préparées dans le cadre de ses travaux d'observation dynamique et de ses analyses. Forte d'une équipe soudée et motivée, elle sera à nouveau au rendez-vous pour réussir cette nouvelle étape.

Laure-Agnès CARADEC

Présidente de l'Agam

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Laure-Agnès CARADEC.



SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2014	7
PRÉSENTATION AGAM	9
LES MEMBRES ET INSTANCES DE L'AGAM	11
Liste du personnel et organigramme	13
CHIFFRES CLÉS	14
DÉVELOPPEMENT DES COPRODUCTIONS	15

MÉTROPOLE I-XX

PLANIFICATION 17

PROJETS URBAINS 25

HABITAT/POLITIQUE DE LA VILLE 35

ÉCONOMIE 45

TRANSPORTS/MOBILITÉ 55

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 67

CENTRE DE RESSOURCES MUTUALISÉES 73

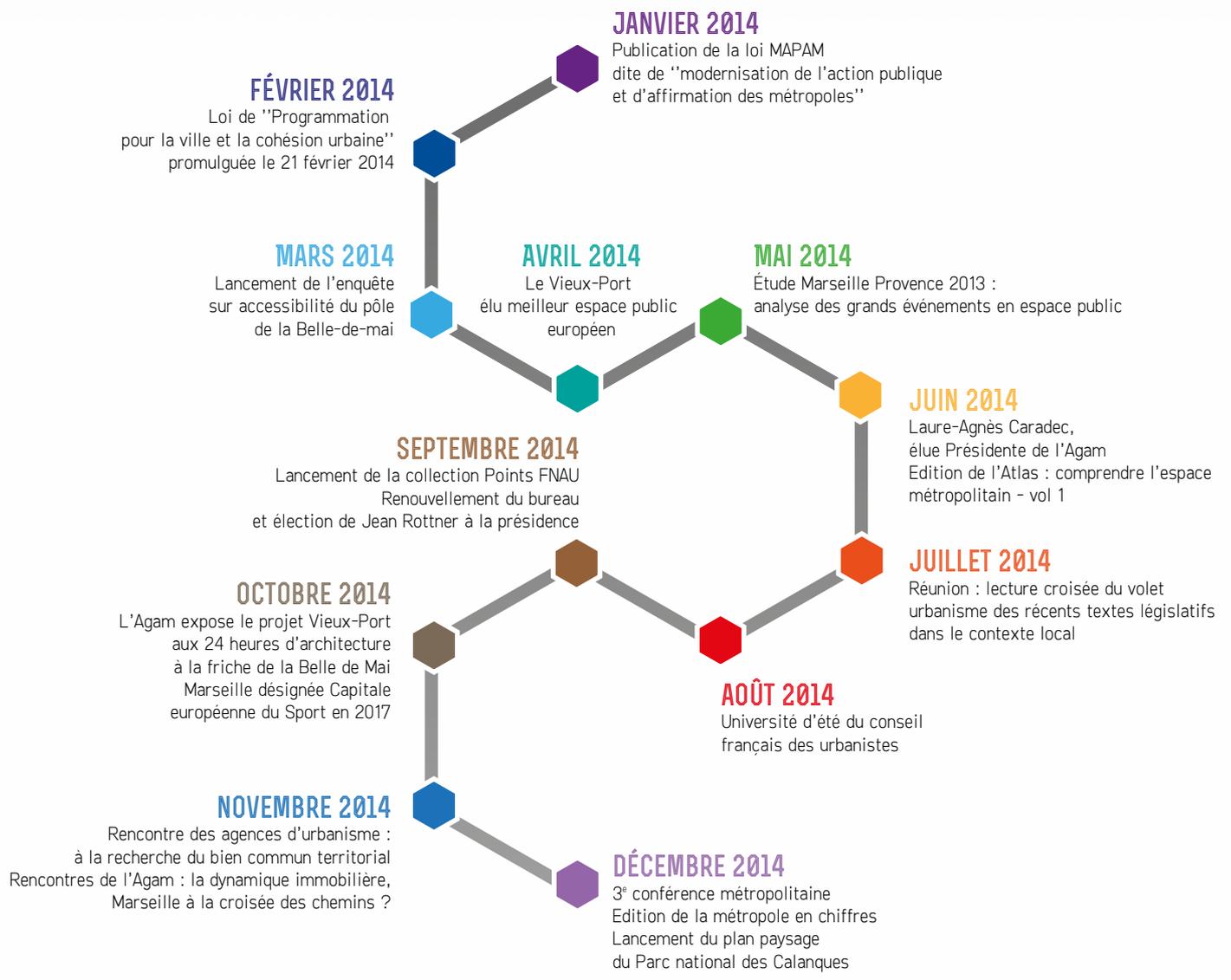
COMMUNICATION RÉSEAUX 77

MANIFESTATIONS EN 2014 83

DÉFINITIONS, SIGLES ET ACRONYMES 85



FAITS MARQUANTS 2014



PRÉSENTATION

L'Agam est depuis 1969, date de sa création au cœur de la fabrication de la ville. Cette structure partenariale associée, à travers un programme de travail partenarial annuel, collectivités locales et État, ainsi que plusieurs organismes et établissements publics concourant au développement urbain et économique de l'aire métropolitaine marseillaise. Sous forme juridique associative, ses instances : bureau, conseil d'administration et assemblée générale, sont composées d'élus des collectivités partenaires et de représentants des organismes adhérents. Elle observe, analyse, conseille et suit les grandes orientations d'aménagement urbain et les politiques publiques des collectivités partenaires.

Constituer un vecteur de dialogue et de travail en commun : telle est la "marque de fabrique" de l'agence d'urbanisme. Elle inscrit son action dans le champ d'intervention des collectivités et de ses partenaires. Mais son périmètre de réflexion et d'étude s'étend nécessairement au-delà, dès lors que la recherche d'harmonisation des politiques publiques se décline à plusieurs échelles et concerne des territoires différents.

Reconnue pour son expertise, elle s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, urbanistes, géomaticiens, statisticiens, économistes, etc... et sur un centre de ressources qui collecte et organise les données statistiques, cartographiques ou documentaires nécessaires à la connaissance des territoires, ainsi qu'à l'analyse des phénomènes urbains.

Une des missions essentielles de l'Agam a trait également à la promotion de la culture urbaine, à l'organisation d'échanges et débats sur le fait urbain, son évolution, les nouvelles attentes de la société, les thématiques émergentes,...

L'Agam travaille en étroite collaboration avec le réseau de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) qui regroupe plus de 50 agences et 1300 professionnels.

agam



L'AGAM, UN OUTIL AU SERVICE DES TERRITOIRES

Publication - Juin 2014

Au moment de l'arrivée de nouvelles équipes d'élus, il a paru nécessaire pour l'Agence d'urbanisme d'élaborer un document synthétique dans un double objectif :

- > présenter l'outil et son mode de fonctionnement et d'organisation, montrer son utilité et son entière disponibilité au service de tous ses partenaires ;
- > mettre en évidence les principales thématiques d'interventions à travers un florilège d'études réalisées depuis cinq ans dans des logiques de coproduction et de partenariat toujours féconds et sans cesse stimulées par le souci de répondre le mieux possible aux sollicitations.

Le rôle des agences d'urbanisme est défini par le Code de l'urbanisme (article L.121-3). Il a été réaffirmé par la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 :

“ Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'État et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme. ”



LES MEMBRES ET LES INSTANCES DE L'AGAM

L'ensemble des instances de l'Agam ont été refondues suite aux élections municipales de mars 2014. Depuis le 17 juin 2014, Laure-Agnès CARADEC a été élue à la présidence de l'Agam.



Laure-Agnès CARADEC est adjointe au maire de Marseille en charge de l'urbanisme, du projet métropolitain, du patrimoine municipal et foncier et du droit des sols à la Ville de Marseille. Elle est également vice-présidente de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole en charge de l'urbanisme, du Plan local d'urbanisme intercommunautaire (PLUI) et de l'aménagement communautaire. Elle a été élue en novembre 2014 vice-présidente de la fédération nationale des agences d'urbanisme.

Composition du bureau

Secrétaire : **Claude VALLETTE**

Trésorier : **Gérard CHENOZ**

Membres : **Sylvia BARTHELEMY, Arlette FRUCTUS et Patrick MAGRO**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CA est l'organe décisionnel qui définit la stratégie de l'Agence d'urbanisme, adopte le budget et le programme de travail et c'est aussi un lieu de débat entre les participants.

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

- > **Michel CADOT**, préfet de région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et des Bouches-du-Rhône
- > **Gilles SERVANTON**, directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône (DDTM 13)

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

- > **Sabine BERNASCONI**, conseillère communautaire, maire du 1^{er} secteur de Marseille
- > **Alain CHOPIN**, conseiller communautaire, conseiller municipal de Plan de Cuques
- > **Patrick GHIGONETTO**, vice-président, maire de Ceyreste
- > **Roland GIBERTI**, vice-président, maire de Gémenos
- > **Antoine MAGGIO**, conseiller communautaire, conseiller municipal de Marseille
- > **Patrick MAGRO**, conseiller communautaire, conseiller municipal de Septèmes-les-Vallons

- > **Christophe MASSE**, conseiller communautaire, conseiller municipal de Marseille
- > **Danièle MILON**, vice-présidente, maire de Cassis
- > **Claude PICCIRILLO**, vice-président, maire de Saint-Victoret,
- > **Carine ROGER**, conseillère communautaire,
- > **Lionel ROYER-PERREAUT**, conseiller communautaire, maire du 5^{er} secteur de Marseille
- > **Claude VALLETTE**, conseiller communautaire,

REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE MARSEILLE

- > **Jean Claude GAUDIN**, sénateur-maire
- > **Laure-Agnès CARADEC**, adjointe au maire
- > **Solange BIAGGI**, adjointe au maire
- > **Arlette FRUCTUS**, adjointe au maire
- > **Gérard CHENOZ**, adjoint au maire
- > **Xavier MERY**, adjoint au maire
- > **Benoit PAYAN**, conseiller municipal
- > **Michel CATANEO**, conseiller municipal,

REPRÉSENTANT D'EUROMÉDITERRANÉE

- > **François JALINOT**, directeur général

REPRÉSENTANT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MARSEILLE-PROVENCE

- > **Marc REVERCHON**, membre du Bureau de la CCIMP

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

- > **Sylvia BARTHELEMY**, présidente de la communauté d'agglomération Pays d'Aubagne et de l'Étoile
- > **Gérard GAZAY**, maire d'Aubagne

REPRÉSENTANT DU GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE

- > **Christine CABAU**, directrice générale du G.P.M.M.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle comprend les membres du CA ainsi que des membres adhérents, au titre des personnes morales de droit public ou de droit privé, chargées d'une mission de service public ou d'intérêt général et intéressées aux travaux et réflexions conduits par l'Agence.

- > **Auguste LAFON**, vice-président de l'UNPI (Union nationale de la propriété immobilière)
- > **Jean-Michel BUDET**, directeur général adjoint de l'AP-HM
- > **Régis CHABERT**, président de la UNIS (Union des syndicats de l'immobilier) Marseille Provence Corse
- > **Hervé ISAR**, représentant des Universités
- > **Dominique TIAN**, président de la Maison de l'emploi de Marseille
- > **Didier REAULT**, président du Parc national des Calanques
- > **Arlette FRUCTUS** pour la présidence GIP Rénovation urbaine
- > **Jean-Baptiste MARTIN**, directeur général GIP politique de la ville

LES AUTRES PARTENAIRES

- > La Société locale d'équipement et d'aménagement de l'Aire Marseillaise
- > La Régie des transports de Marseille
- > Les conseils de développement de la Métropole
- > L'Établissement public foncier PACA
- > Le Conseil régional PACA
- > Le Syndicat mixte des transports des Bouches-du-Rhône
- > SNCF réseau
- > L'Agence de bassin
- > Le réseau des agences d'urbanisme du Sud.

LES MEMBRES TITULAIRES



LES MEMBRES ADHÉRENTS



LES AUTRES PARTENAIRES



2014

LISTE DU PERSONNEL ORGANIGRAMME

DIRECTION
GÉNÉRALE
&
DIRECTION
DES ÉTUDES

FONCTIONS
SUPPORTS

PÔLE
PROJETS
URBAINS

PÔLE
RESSOURCES
DONNÉES URBAINES

PÔLE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET
STRATÉGIQUE

PÔLE
AMÉNAGEMENT
ET URBANISME
DE PROJET

PÔLE
TERRITOIRES DURABLES
SOLIDARITÉS ET
SOCIÉTÉ

ALLFREE JONATHAN
AMOUROUX DENIS
ANDOULSI HAMIDA
ARAGNOL CATHERINE
BALU HÉLÈNE
BASILE MATHURIN
BAZIN GUY
BEHR AURÉLIE
BONGIORNO MARIE-NOËLLE
BONNANS ALAIN
BRUANT NATHALIE
BRUNNER CHRISTIAN
CALMETTES EVE
CAMPAGNO AUDREY
CARANONI MARTINE
CARLUCCIO LAURENT

CARMONA MÉLANIE
COLLET ISABELLE
CONTRUCCI JOSIANE
COUTURE LAURENT
CREPEL SYLVAIN
DE TATA MARION
DELAUNAY ROMAIN
DUBREUIL ZOË
DUPONT LOUIS-LAURENT
EMPTAZ ÉDOUARD
GAYRAL LIZA
HENRY JULIE
HERETIGUIAN JACQUES
JOANNON BRUNO
LAMBALLE MARTINE
MARIE-ST-GERMAIN SYLVIANE



MAUCOURT FRÉDÉRIQUE
 MIRALLES MATTHIEU
 MITON AGATHE
 MOIROUX XAVIER
 MONI ALAIN
 MORIN GWELTAZ
 MORUCCI SÉBASTIEN
 NEVORET CATHERINE
 NICOLAS BENOÎT
 NOLO HERVÉ
 ORTS PATRICIA
 PATAIN LAURENT
 PICON JEAN
 PINNA SYLVIE
 REBEYROLE ANNE-CLARISSE
 ROUSSELOT-EMARD PEGGY

ROUSTAN FRÉDÉRIC
 SABLIER NICOLAS
 SAN JOSÉ JULIEN
 SOULIER AURÉLIE
 SUQUET STÉPHANIE
 SZANTO LAÉTITIA
 TANGUY PATRICK
 THEDY HERVÉ
 TINET VINCENT
 TRINQUIER CHRISTOPHE
 TUSA MARTINE
 VAN-DE-VONDELE ÉRIC
 VERMOT THOMAS
 VITALIS MAXIME
 VOLPE PASCALE
 ZERAFI CARMEN

DEMARCHE COLLECTIVE INTERNE

Dans le contexte actuel des évolutions institutionnelles, il est essentiel de préparer le futur de l'agence en améliorant son fonctionnement, sa transversalité pour répondre aux nouvelles attentes et exigences des partenaires et des collaborateurs.

Dans cet objectif, une démarche collective interne a été lancée en octobre 2014, en présence de Laure-Agnès Caradec pour promouvoir une dynamique d'échanges et de réflexions communes afin d'aboutir à un projet co-construit par et pour tous les collaborateurs de l'Agam.

Cette démarche a débuté par une phase de travaux collectifs portant sur les questions de la transversalité, la reconnaissance, le soutien et l'implication lors de deux journées de travail collectif avec l'ensemble des collaborateurs.

Dans le cadre de groupes de travail collaboratif, elle aborde aujourd'hui les questions de communication interne, d'actualisation des fiches métiers et missions, des processus d'évaluation et d'amélioration du fonctionnement et des processus de travail. A l'été 2015, un séminaire sera organisé pour l'ensemble des collaborateurs pour une première restitution voire de mise en application des préconisations et réflexions qui émergeront de ces groupes. En décembre, une dernière journée collective devrait être organisée pour finaliser la démarche.

FORMATION DÉVELOPPEMENT DURABLE

A l'été 2014, l'ensemble des collaborateurs de l'agence a participé à un séminaire sur le thème du développement durable avec Pierre Radanne, expert des questions énergétiques et écologiques, spécialiste des politiques énergétiques de lutte face au changement climatique et président de l'association 4D.

Quatre journées ont été programmées dont le 19 juin, sur l'île du Frioul pour l'ensemble des collaborateurs de l'Agam. Cette journée, à la fois studieuse et conviviale, avait pour objectif une acculturation au développement durable, mais aussi la construction d'une démarche partagée par tous.

Trois autres journées ont été destinées plus particulièrement à l'équipe d'étude, afin d'intégrer la dimension durable dans tous les projets de l'Agam et sur la mise en œuvre territorialisée du développement durable. Les collaborateurs ont "planché" sur les questions de santé, sur les nouvelles demandes des habitants, les nouveaux modes de vie et sur la déclinaison du développement durable à l'échelle d'un projet de territoire.

CHIFFRES CLÉS

EN 2014 **178**
PRODUCTIONS DONT

85 
ÉTUDES

13 
REGARDS
DE L'AGAM

5 
DOCUMENTS
NORMATIFS

35 
DIAPORAMAS

3 
ATLAS

4 
SYNTHÈSES
D'ÉTUDE

42% 
DE PRODUCTIONS EN LIGNE
SUR WWW.AGAM.ORG

25 
NOTES

6 
AUTRES
PUBLICATIONS

2 
ANIMATIONS
VIDÉO

LE DÉVELOPPEMENT DES COPRODUCTIONS

2014 se caractérise par le poids important des études, au nombre de 85, soit près de la moitié des productions. Parmi ces études, 9 sont des coproductions, notamment avec les partenaires du projet métropolitain, la CCIMP, les agences d'urbanisme de PACA, dont l'AUPA, le CCAS de Marseille,... Les productions incluent également de nombreuses études préparatoires au PLUI de MPM, plusieurs documents normatifs (Contrat de Baie, Rapport Annuel du Développement Durable, ...) et 3 Atlas. Les publications, à caractère pédagogique et synthétique, s'appuient notamment sur les 13 numéros de "Regards de l'Agam" réalisés en 2014 et intègrent également 4 coproductions, notamment avec la Région PACA et le Rectorat. S'ajoutent à ces productions, l'organisation de 2 événements (dont 1 Rencontres de l'Agam).

Le développement des coproductions contribue à la mutualisation de l'ingénierie recherchée par l'Agam. Il s'inscrit dans les interventions partenariales, en forte croissance en 2014, qui intègrent également l'animation ou la contribution aux projets partenariaux d'aménagement et de territoires, la mutualisation des données et résultats d'études entre partenaires et la conception de méthodes et d'outils collaboratifs entre institutions.

En 2014, l'association de l'Agam aux chantiers du projet métropolitain, organisés par la mission de préfiguration de l'État, s'est traduite par une intense collaboration avec de nombreuses structures publiques : services de l'État et du Conseil régional, CEREMA, EPF, ARIL, pôles de compétitivité, CCIMP, Provence Promotion, GPMM, SCP,... Le Livre Blanc des transports métropolitains en est une illustration exemplaire.

Par ailleurs, le partenariat développé en 2014 entre la CCI Marseille Provence, l'Agam et l'AUPA, a permis de produire un observatoire et un diagnostic actualisé des espaces d'activités de l'aire métropolitaine. Les études associant l'Agam et l'AUPA pour la desserte et la valorisation urbaine des gares de la liaison Marseille-Aix ont été l'occasion de collaborations fructueuses entre la SNCF et les collectivités concernées.

Les coproductions d'échelle régionale, portées jusqu'à présent par l'État, devraient se trouver fortement stimulées par la convention cadre 2015-2017 entre le Conseil régional et les 5 agences de PACA signée en 2014.

PARTENARIAT RÉGION-AGENCES D'URBANISME PACA

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les agences d'urbanisme de Marseille, de Nice, d'Aix, de Toulon et d'Avignon ont conclu fin 2014 une convention triennale 2015-2017 en vue de mutualiser des expertises, méthodes de travail et connaissances et de co-élaborer des travaux d'intérêt régional. La convention d'application pour 2015 compte 15 actions dans les domaines de la planification, des transports, de l'économie, de l'habitat, des dynamiques territoriales et de l'observation. Au regard du budget consacré et de l'organisation en mode projet mise en place, cette convention constitue un des partenariats les plus significatifs de France entre institution régionale et agence d'urbanisme. Elle marque une évolution importante dans le positionnement et partenariat de l'Agam et des 4 autres agences de PACA.





MÉTROPOLE

MÉTROPOLE

92
VILLES
ET VILLAGES

SUPERFICIE
3 150 KM²

POPULATION
1 841 459
HABITANTS EN 2012

EMPLOIS
734 994
EN 2011

MOBILITÉ
6 578 000
DÉPLACEMENTS PAR JOUR
RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE

SALON-DE-PROVENCE

MIRAMAS

ISTRES

FOS-SUR-MER

MARTIGUES

LAM

MARIG



MÉTROPOLE



L'Agam a de longue date travaillé à l'échelle de l'espace métropolitain dans le cadre de démarches qui s'inscrivaient à ce niveau territorial voire au-delà :

- > l'analyse et la valorisation de l'enquête ménages ;
- > l'appui apporté à la démarche Marseille Provence 2013 ;
- > la participation active aux réflexions de la charte ville-port et du top 20 ;
- > les contributions apportées à la démarche INTERSCoT ;
- > la collaboration avec le rectorat puis avec AMU sur le plan campus ;
- > les travaux sur l'impact de la LGV PACA ;
- > la participation à la démarche Coopération Métropolitaine entre 2004 et 2008 ;
- > la réalisation de l'exposition en 2012/2013 d'une grande exposition d'urbanisme "Marseille, de la ville à la Métropole".

La perspective d'évolution du format institutionnel annoncée fin 2012 a conduit l'Agam, en accord avec tous ses partenaires, à poursuivre ses réflexions pour le compte des collectivités et l'État dont de la mission interministérielle. Ses interventions ont été de natures très différentes et elles ont concerné à la fois le suivi réglementaire, le domaine de l'observation, du benchmarking. Elles ont

pris la forme de documents d'apport de connaissance, de contributions techniques réalisées en interne ou de façon collective, de publications, d'atlas permettant d'objectiver l'approche de cet espace territorial.

Elles ont aussi consisté à informer régulièrement le bureau et le conseil d'administration de l'agence sur les évolutions en cours.

L'Agam s'est également attachée à ce qu'en interne la question métropolitaine soit mieux prise en compte : désignation d'une chargée de mission, réunions régulières de l'équipe d'étude sur ce sujet, présentations de dynamiques et de projets sur les territoires, rencontres avec des acteurs, visites *in situ* pour mieux appréhender la réalité de ces territoires.

Les présentations qui suivent ont pour objet de restituer l'essentiel de ces interventions non pas en cherchant l'exhaustivité mais dans l'objectif de montrer leur diversité.

Une agence d'urbanisme est un outil privilégié de connaissance et d'expertise au service des acteurs du territoire, rompu à l'articulation des échelles, des territoires et des politiques publiques. La montée en puissance de la question métropolitaine exigeait que l'Agam, dans le souci de la neutralité qui la caractérise, soit mobilisée pour expliquer, faire comprendre, donner les clés de lecture aux décideurs.

Christian BRUNNER

Directeur Général de l'Agam

COMPRENDRE LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Dans la perspective de la mise en place d'un centre de ressources métropolitain en 2016, l'Agam a constitué dès le début 2014 un socle de connaissances à l'échelle du territoire métropolitain. A ce jour, l'Agence a déjà produit plusieurs documents et outils en mesure de faciliter l'appropriation collective des constats et des grands enjeux à l'échelle métropolitaine.

LA MÉTROPOLE EN CARTES

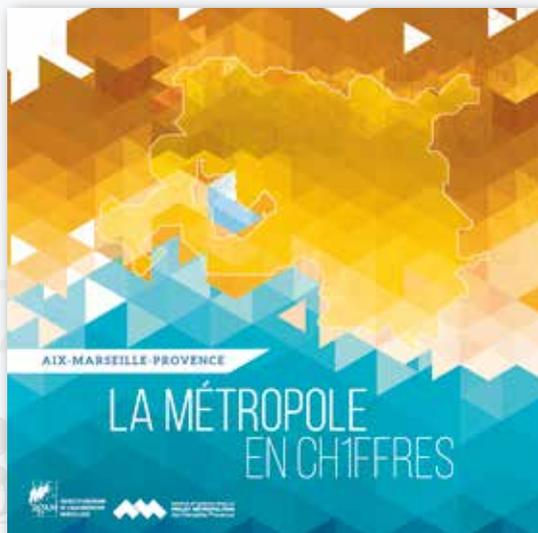
"Observer pour agir", c'est dans cette optique que l'Agam a réalisé un Atlas métropolitain afin de favoriser l'appropriation collective des constats et des enjeux. Il a pour vocation de favoriser le débat et les échanges sur les questions d'intérêt général qui touchent à l'avenir du territoire. La première version de l'atlas, réalisée en mai 2014, compte près d'une cinquantaine de cartes commentées concernant sept grandes thématiques : territoire, population, économie, habitat, déplacements, environnement et équipements. Une deuxième version, disponible à l'été 2015, comprendra une vingtaine de cartes supplémentaires.



MÉTROPOLE

LA MÉTROPOLE EN CHIFFRES

Sait-on qu'Aix-Marseille-Provence (AMP) est deux fois plus étendue que le Grand Londres et trois fois plus que Berlin? En quelle année AMP est-elle susceptible de franchir la barre des deux millions d'habitants? "Métropole en chiffres" a été conçu pour celles et ceux qui souhaitent être "incollables" sur cette nouvelle échelle territoriale. A l'instar de sa publication "Marseille en chiffres", l'Agam a publié en décembre 2014 ce petit recueil illustré d'une cinquantaine de pages qui permet de disposer des principales données chiffrées concernant le territoire métropolitain. Le livret est abondamment illustré de diagrammes et d'iconographies qui rendent sa lecture facile et la compréhension des chiffres aisée. Il comporte six rubriques : **territoire, population, habitat, économie, mobilité et attractivité.**



SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) MÉTROPOLITAIN EN GESTATION



Dans la perspective de la Métropole, l'Agam prépare l'avenir en constituant des bases de données SIG interopérables portant sur le territoire de la Métropole. L'objectif est d'assurer le traitement d'un volume de données de plus en plus foisonnant, de croiser les données géographiquement, et de diffuser les résultats dans des formats de cartes interactives. Cet outil sera particulièrement utile pour que les services métropolitains puissent rapidement disposer d'informations géographiques sur ce nouveau territoire.



7% sont des logements vacants



30 000 emplois liés au tourisme

180 KM de façade maritime
(hors Étang de Berre, 75 km de pourtour)



68% Activités économiques (Région 48%)

Superficie

3 150 km²

soit 2x la superficie du Grand Londres,



et 3x celles de Berlin et New York



11 M de visiteurs pour l'année capitale européenne de la culture en 2013

Réseau ferré

400 KM de voies ferrées desservant les principaux pôles urbains de l'espace métropolitain



8 M de touristes

6 578 000 déplacements par jour

MÉTROPOLE



COMBIEN D'EMPLOIS ET COMBIEN D'HABITANTS COMPTERA LA MÉTROPOLE EN 2020 ET EN 2030 ?

Les estimations constituent un exercice difficile et délicat auquel les agences sont souvent confrontées d'autant plus que peu d'organismes y compris l'INSEE s'y risquent... L'Agam a été sollicitée par la Mission interministérielle pour réaliser des projections démographiques et d'emploi à deux horizons : 2020 et 2030. Ces perspectives ont été réalisées pour chacune des 92 communes de la Métropole à l'horizon 2020, à travers leurs documents de planification et leurs projets. Ce travail constitue une base pour interroger les stratégies d'aménagement et de développement de la Métropole sur le long terme. Les projections s'appuient sur une méthodologie innovante faisant une grande part à l'impact des projets aujourd'hui identifiés en matière économique et résidentielle. Les projections sont construites aux deux tiers à partir d'un scénario "aménagement" (prise en compte des projets) et à un tiers sur la base d'un scénario "tendanciel" (extrapolation des tendances démographiques concernant l'évolution de la taille des ménages et le taux d'occupation du parc).

ATTENTES DES MÉTROPOLITAINS, ENQUÊTE QUALITATIVE



Dans le cadre de ses travaux métropolitains, l'Agam a soutenu, en partenariat avec l'Institut d'Études Politiques (IEP) d'Aix-en-Provence, appréhender la réalité métropolitaine vécue par les habitants (pratiques de mobilité, loisirs...) et comprendre leurs attentes à l'égard de la future Métropole. Des étudiants en master 2 de l'IEP ont effectué leur stage de fin d'étude à l'agence d'urbanisme pour réaliser un sondage à travers des interviews de Métropolitains, dont une partie a été filmée. Au total, une quarantaine d'entretiens ont été menés sur le périmètre de la future Métropole, en essayant de garder une représentativité de l'ensemble des territoires concernés. Leur travail a donné lieu à une vidéo d'une vingtaine de minutes et une synthèse des résultats a fait l'objet d'un numéro de Regards de l'Agam (n°29 - février 2015). Ce travail a bénéficié de l'appui de la confédération des CIQ de Marseille et des communes environnantes.

MÉTROPOLE

APPUI AUX CHANTIERS MÉTROPOLITAINS DE LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE

MOBILITÉ

L'Agam a poursuivi en 2014 son travail d'appui aux chantiers métropolitains pilotés par la Mission interministérielle. Six chantiers très ouverts au plan partenarial ont donné lieu à des rencontres et travaux dans la perspective du projet autour des enjeux de mobilité, d'interface ville-nature, de culture d'innovation, de transition énergétique, de systèmes logistiques et portuaires, de cohésion sociale et territoriale.

TRONC COMMUN

- Structurer l'espace régional grâce à la Diagonale ferroviaire de Toulon à Nîmes et Avignon, desservant les "portes de la Métropole".
- Organiser les échanges métropolitains par des navettes de cars performantes de Martignes à Fos ou Istres et d'Aix à Salon ou La Ciotat.



LIVRE BLANC DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS

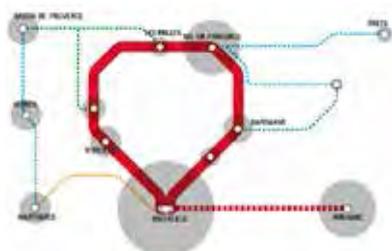
La nécessité d'un projet de transport cohérent et à la bonne échelle fait l'objet d'un consensus. La Mission Interministérielle pour le projet métropolitain, a décidé de verser au débat collectif, sous forme de "livre blanc" un document porteur d'un diagnostic, d'un projet, d'une stratégie de financement et d'une évaluation sociale et environnementale. La forme du Livre Blanc a été retenue. L'Agam a largement contribué aux travaux du Livre Blanc en lien la Région, la Chambre de Commerce, l'État ainsi que d'autres bureaux d'études. Elle a en particulier développé de nouveaux outils et méthode d'analyse de la mobilité : "Lignes de Désir", accessibilité, coûts de la mobilité...

Le Livre Blanc propose deux scénarios de projet, "Ring" et "Interpôle", ainsi qu'un tronç commun, la "Diagonale". A travers ces scénarios, ce sont deux manières de production d'un réseau attractif de transport qui sont proposées, et qui permettent de doubler l'usage des transports collectifs. Ce sont aussi deux structurations du développement urbain, plus ou moins polarisées.

Le Livre Blanc identifie huit conditions à la réussite d'un projet transport, qui touchent au développement territorial, aux nouvelles pratiques et services de mobilité, aux modes doux, au stationnement, à la gouvernance et à l'ingénierie.

INTER-PÔLES

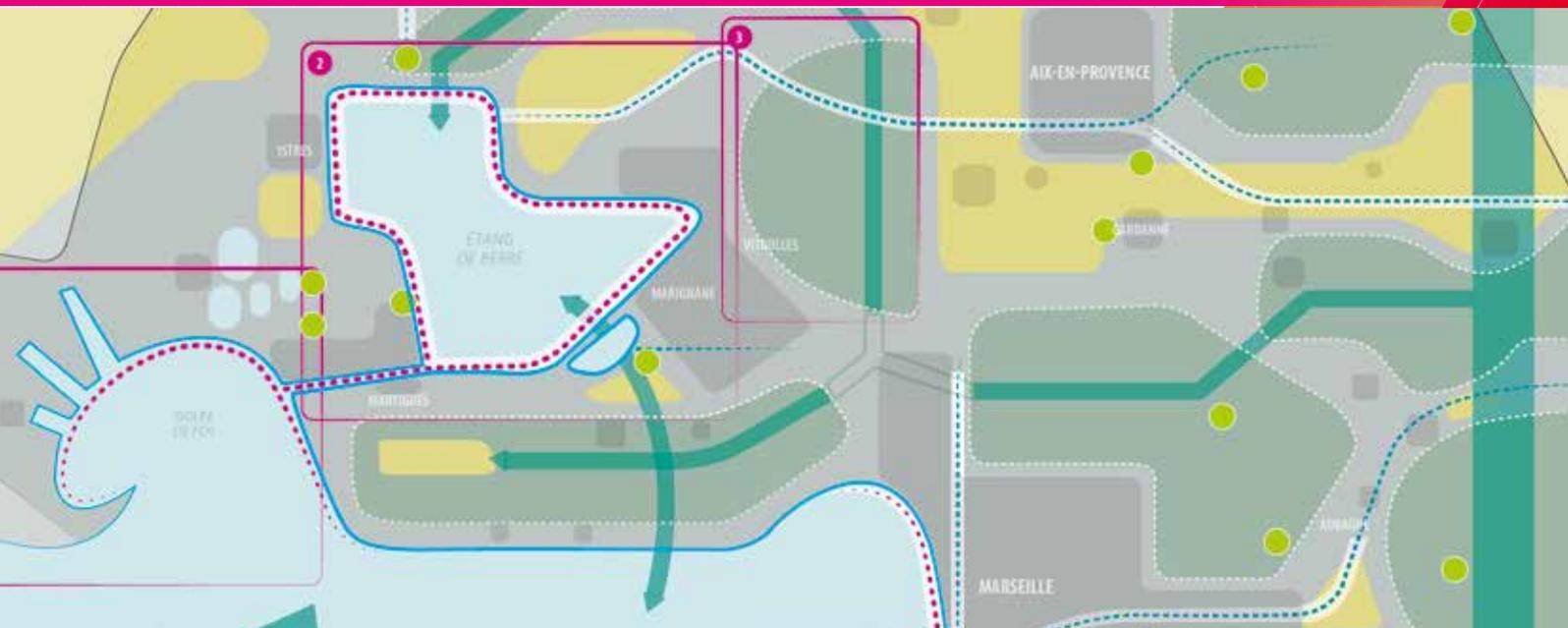
Développer le meilleur service possible pour relier les territoires entre eux et diversifier les solutions, du tram-train au site propre sur autoroute.



LE RING

Un train à haut niveau de service qui relie rapidement les grands pôles urbains de Vitrolles, Aix-en-Provence et Marseille, ainsi que Marseille et Aubagne. Les échanges métropolitains s'organisent autour de lui par des lieux de correspondance.

MÉTROPOLE



VILLE/NATURE

Les travaux du chantier ville/nature en 2014 se sont développés autour de la production d'un "carnet d'acteurs" sur les ressources naturelles du territoire "biodiversités et continuités écologiques, ressource en eau, et agriculture" et la préparation de la consultation urbaine et territoriale pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Aux côtés de la Mission, l'Agam et le CEREMA ont coordonné l'animation des groupes de travail sur les ressources naturelles.

Pour chaque ressource, une synthèse des enjeux du territoire et des entretiens avec des acteurs clés ont été réalisés par un groupe de travail partenarial composé de représentants de l'État, de la Région, des chambres consulaires, d'associations, etc.

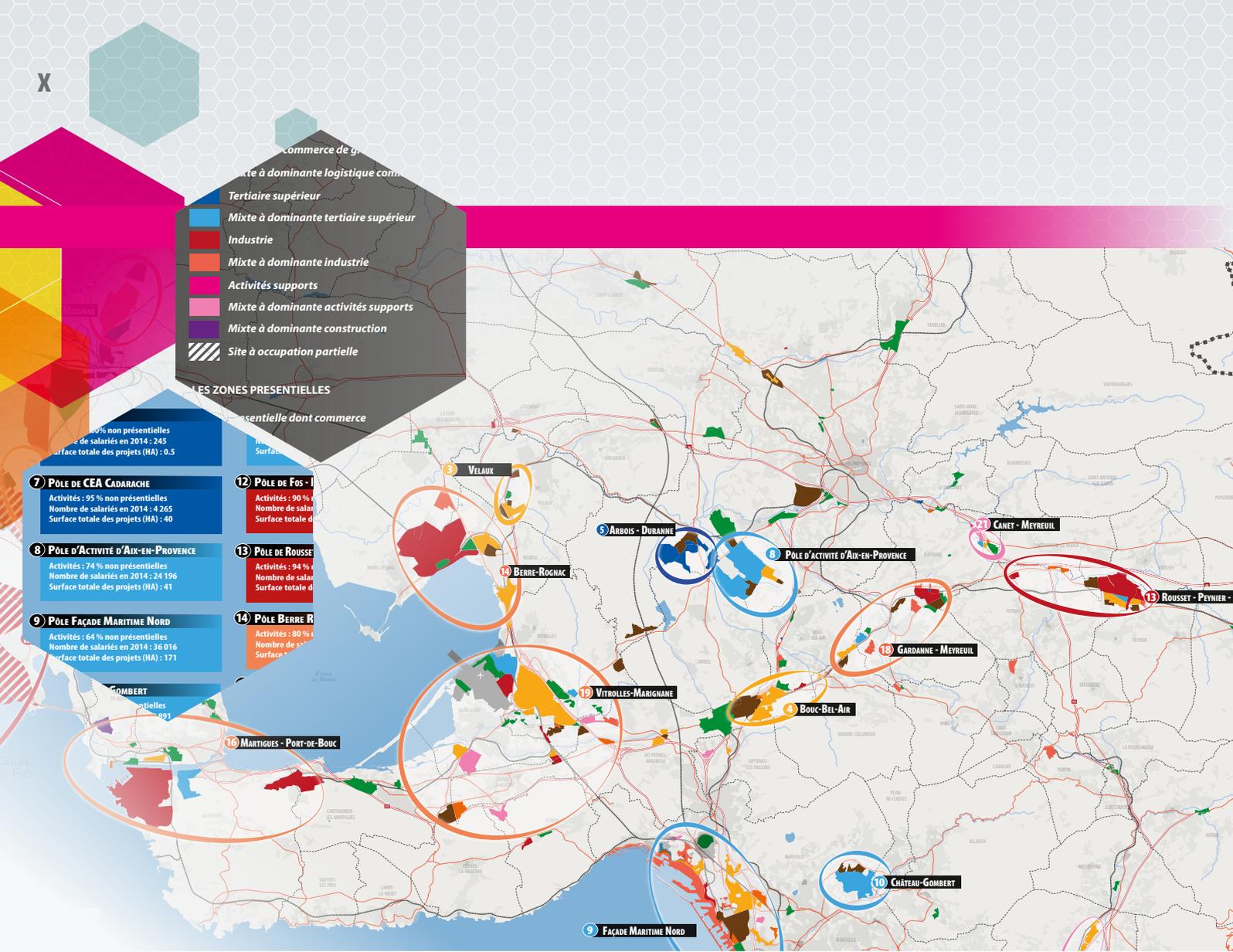


L'Agam s'est également particulièrement investie dans la rédaction de la partie "Ressource en eau", en lien avec le Canal de Provence et l'Agence de l'Eau.

Fin 2014, la Mission a également initié la rédaction d'un carnet d'acteurs sur le "commerce" auquel l'Agam a contribué avec la CCIMP et des représentants des exploitants commerciaux.

PRÉPARATION DE LA CONSULTATION URBAINE ET TERRITORIALE

Dans la perspective du "passage de relais" aux élus sur le projet métropolitain, la mission a lancé en 2015 une consultation pour proposer une "vision métropolitaine" et quelques "projets phares" pour illustrer cette vision. Trois équipes pluridisciplinaires emmenées par des grands noms de l'urbanisme ont été retenues pour cette consultation : Lin, Devillers et Seura. Au fil de la préparation de cette consultation, l'Agam a souligné le besoin d'un projet concret, réalisable, sélectif, phasable qui dégage des priorités, parle aux citoyens, clarifie les modes de faire, débouche sur des premières actions et identifie les effets leviers nécessaires. A l'occasion du jury de sélection, Laure-Agnès Caradec, présidente de l'Agam a indiqué ce qu'elle attendait de cette consultation aux élus : "Prendre de la hauteur, proposer une vision, une visualisation, une mise en perspective de développement de la Métropole qui permettront de commencer à construire une approche commune à la grande échelle".



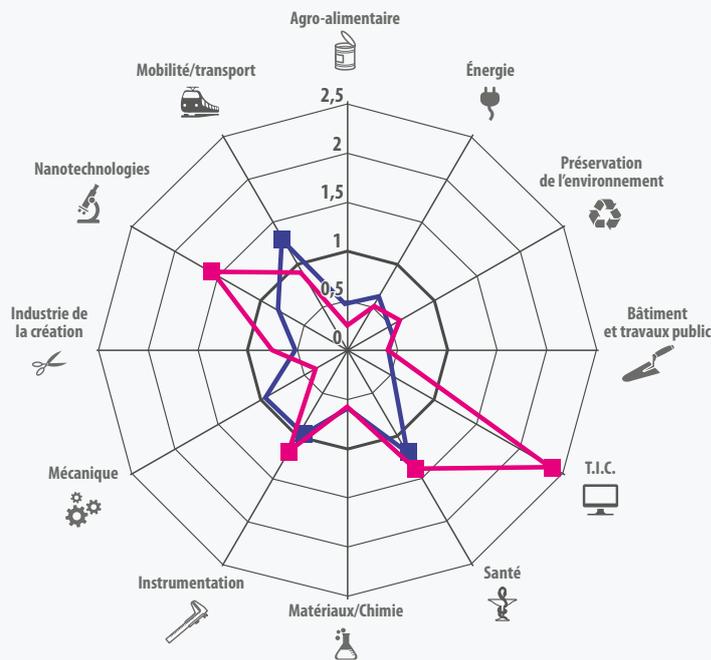
CULTURE D'INNOVATION

Le chantier Culture d'innovation s'intéresse au système productif et de services de la Métropole pour renforcer son attractivité et son positionnement dans les réseaux internationaux. L'Agam contribue largement à un document sur les "enjeux d'internationalisation de la Métropole", en cours de rédaction.

Elle réalise également depuis 2014 avec Eurolio et l'appui de la DATAR une étude sur la géographie de l'innovation qui vise à établir une représentation des productions scientifiques et technologiques et des réseaux de coopération à l'échelle PACA et Rhône-Alpes. Une extraction sur le territoire de la Métropole est en cours.

En parallèle du chantier, un groupe de travail composé de la Mission interministérielle pour le projet métropolitain, l'EPF, la CCIMP, la CDC, l'AUPA et l'Agam a mené des travaux de connaissance et de prospective sur le foncier économique productif de la Métropole qui se sont déroulés en deux temps :
 > actualisation et refonte par la CCIMP, l'Agam et l'AUPA du SIG des espaces d'activités de la CCIMP et production par l'Agam d'une carte des espaces et pôles d'activités productifs de la Métropole ;

> étude par CMC Partners des besoins de foncier productif et proposition en lien avec les services des EPCI de pistes de solutions (étude en cours).



MÉTROPOLE



COHÉSION SOCIALE

En lien avec les EPCI de la Métropole, ce chantier a préparé en 2014 :

- > une enquête confiée au CREDOC auprès des habitants des quartiers prioritaires sur leur vie quotidienne, leurs préoccupations et leurs besoins. L'Agam a contribué à l'élaboration du questionnaire et de l'échantillon, en lien avec une autre étude menée par l'Agam avec Pôle emplois sur "les parcours" des demandeurs d'emplois de la Métropole ;
- > une étude sur la stratégie de cohésion sociale métropolitaine, en cours de réalisation. L'Agam a notamment produit pour préparer cette étude une note et des cartes sur les enjeux de cohésion sociale, en complément des travaux et représentations réalisés par ACADIE pour le compte de la mission, dans une logique de co-production.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'Agam a participé en 2014 aux réunions de ce chantier qui s'est notamment intéressé aux initiatives publiques et privées de réponse à l'enjeu de transition énergétique (plate-forme PICTO, off shore éolien, éco-quartier d'Euroméditerranée)...

SYSTÈMES LOGISTIQUES ET PORTUAIRES

Pour le chantier Systèmes logistiques et portuaires, l'année 2014 a permis de consolider le diagnostic posé en 2013 et de formuler des premières propositions pour un document d'interpellation stratégique sur les systèmes logistiques et portuaires. L'Agam contribue largement à sa rédaction aux côtés de la Mission interministérielle, la Région, la DREAL, la CCIMP et le cluster PACA logistique.



MÉTROPOLE

CONTRIBUTIONS DE L'AGAM VERS UN PROJET MÉTROPOLITAIN

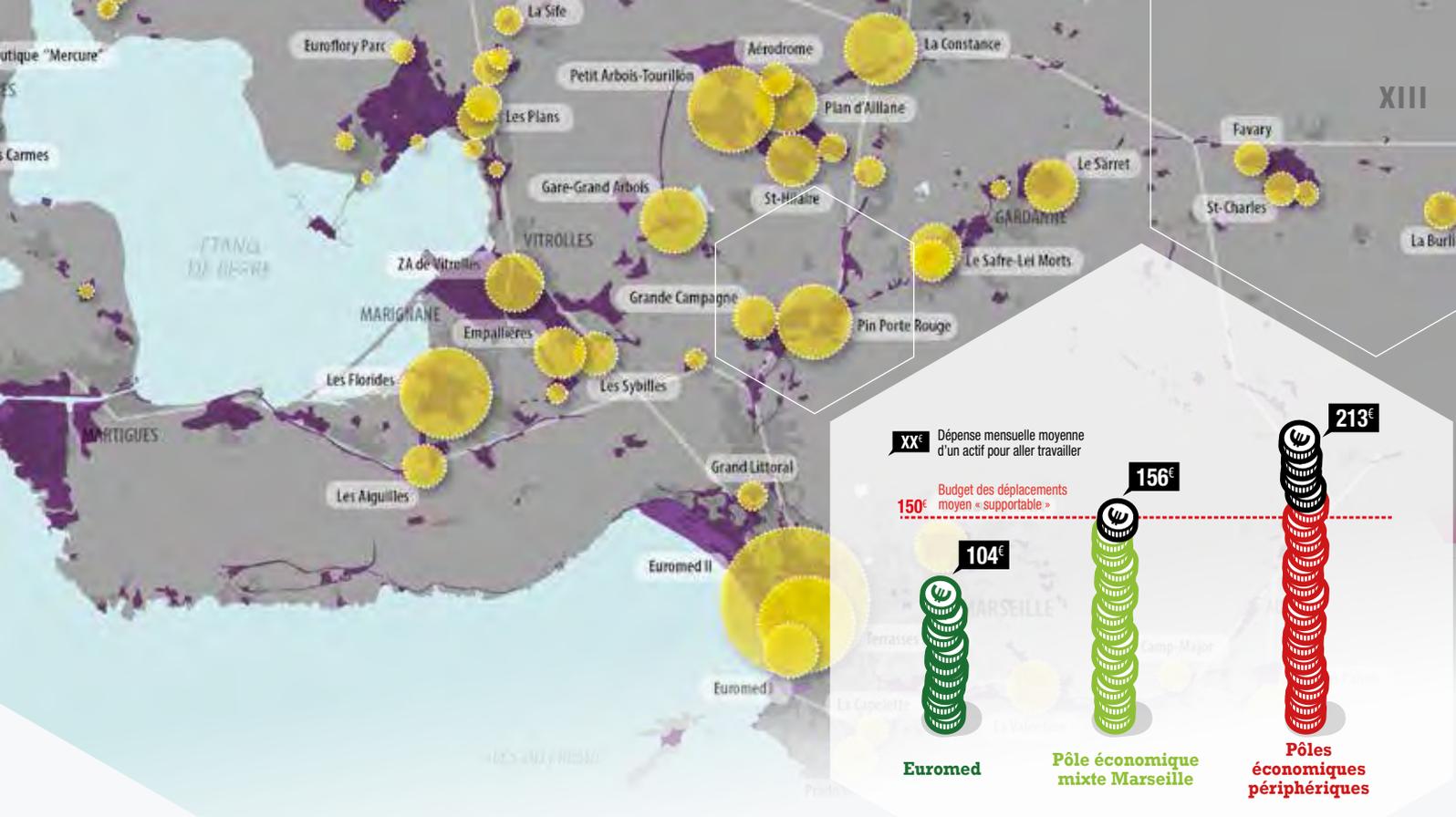
En parallèle de l'accompagnement des chantiers, l'Agam a développé en 2014 un travail de "vision d'ensemble" à la fois des projets engagés par les collectivités du territoire et de propositions vers un projet métropolitain, en initiant également une approche par "secteurs d'enjeux" métropolitains.

FUTUR ENGAGÉ : UNE VISION D'ENSEMBLE DES PROJETS À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAIN

Le "futur engagé" est un travail de récolement à l'échelle de la Métropole des projets de transport, logement, développement économique, environnement et organisation du territoire projetés par les six établissements publics de coopération intercommunale qui préfigurent la Métropole (Pays d'Aix, Agglopolo Provence, Pays d'Aubagne et de l'Étoile, Marseille Provence Métropole, Pays de Martigues, Ouest Provence).

Co-initié et co-produit dès 2014 par l'Agam et la Mission interministérielle pour le projet métropolitain et diffusé en 2015, ce travail constitue une contribution aux travaux qui sont ou pourront être engagés dans la perspective d'un projet de territoire à l'échelle métropolitaine. Il a vocation à fournir aux partenaires de ce projet une vue d'ensemble des réflexions et projets prévus par les EPCI. En effet, au travers de ces documents de planification et de programmation, les 6 EPCI de la Métropole ont mené des réflexions sur l'avenir de leur territoire. Ils ont dessiné un avenir souhaitable pour leurs habitants et leurs entreprises, porteur de développement et respectueux des espaces naturels agricoles remarquables de la Métropole. Ce "futur engagé" constitue largement le socle du projet métropolitain de demain.





PREMIÈRES PROPOSITIONS SUR LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

Cependant, la mise en perspective métropolitaine de ces projets, au travers du changement d'échelle, interroge l'avenir de la Métropole : faut-il continuer à dissocier dans l'espace la production de logements et d'espaces d'activités en contribuant à un allongement toujours plus important des déplacements domicile-travail ? Peut-on poursuivre la construction de logements et d'espaces d'activités loin des lignes de transport en commun ? Comment valoriser la richesse et la diversité des espaces naturels métropolitains en soulageant la pression sur les espaces les plus fréquentés ? Comment mettre le territoire métropolitain en capacité de s'adapter à un monde post-carbone... ? Les partenaires du projet métropolitain devront réinterroger les projets des territoires au filtre de ces enjeux, valoriser les acquis et innover pour plus de cohérence et de cohésion à l'échelle de la Métropole, comme dans les nouvelles relations à organiser entre les territoires.

Dans cette perspective, l'Agam a poursuivi sa réflexion en formulant des premières propositions comme base de réflexion pour la construction du projet métropolitain.

DÉPLACEMENTS PRIORITAIRES

Tous les jours, 250 000 métropolitains (un habitant sur cinq) réalisent au moins un déplacement long hors de leur pôle urbain, générant plus de 650 000 déplacements. Malgré leur poids relatif (10%) dans l'ensemble des déplacements métropolitains, ces échanges, plus longs et plus souvent réalisés en voiture, représentent deux tiers des émissions de gaz à effet de serre, l'essentiel de la saturation des autoroutes et ils pèsent fortement dans le budget des ménages métropolitains.

La complexité de l'organisation urbaine du territoire et la diversité des réseaux de transports posent d'importantes difficultés pour organiser un réseau. Il n'existe pas de solution évidente. La simplicité du fonctionnement est cependant à rechercher et l'articulation des réseaux urbains et interurbains est déterminante. Plusieurs propositions ont été avancées par l'Agam reprises dans le cadre des propositions de scénarios du Livre blanc des transports métropolitains.



MÉTROPOLE

PREMIÈRES PROPOSITIONS
SUR LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

Cependant, la mise en perspective métropolitaine de ces projets, au travers du changement d'échelle, interroge l'avenir de la Métropole : faut-il continuer à dissocier dans l'espace la production de logements et d'espaces d'activités en contribuant à un allongement toujours plus important des déplacements domicile-travail ? Peut-on poursuivre la construction de logements et d'espaces d'activités loin des lignes de transport en commun ? Comment valoriser la richesse et la diversité des espaces naturels métropolitains en soulageant la pression sur les espaces les plus fréquentés ? Comment mettre le territoire métropolitain en capacité de s'adapter à un monde post-carbone... ? Les partenaires du projet métropolitain devront réinterroger les projets des territoires au filtre de ces enjeux, valoriser les acquis et innover pour plus de cohérence et de cohésion à l'échelle de la Métropole, comme dans les nouvelles relations à organiser entre les

territoires.

Dans cette perspective, l'Agam a poursuivi sa réflexion en formulant des premières propositions comme base de réflexion pour la construction du projet métropolitain.

PROBLÉMATIQUE
DÉPLACEMENTS PRIORITAIRES

Tous les jours, 250 000 métropolitains (un habitant sur cinq) réalisent au moins un déplacement long hors de leur pôle urbain, générant plus de 650 000 déplacements. Malgré leur poids relatif (10%) dans l'ensemble des déplacements métropolitains, ces échanges, plus longs et plus souvent réalisés en voiture, représentent deux tiers des émissions de gaz à effet de serre, l'essentiel de la saturation des autoroutes et ils pèsent fortement dans le budget des ménages métropolitains.



MÉTROPOLE



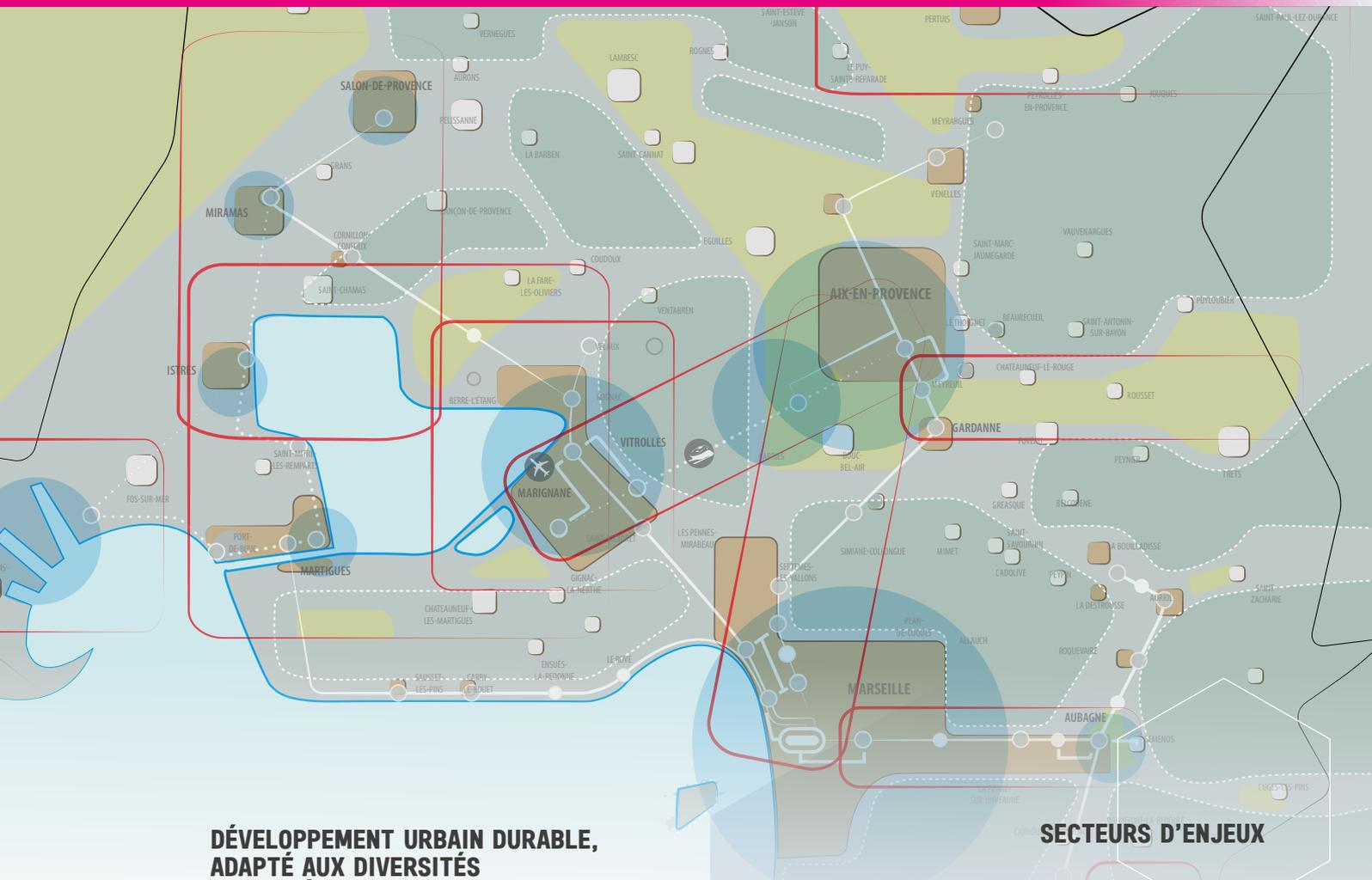
CAPITAL NATURE ET LITTORAL EN PARTAGE

La diversité des paysages, la biodiversité exceptionnelle des espaces ainsi que l'importance du littoral maritime et lacustre, participent largement à la qualité de vie, à l'identité et à l'attractivité du territoire. Parfois victimes de leur succès, certains espaces requièrent une attention particulière pour concilier à long terme leurs usages

et leur qualité. L'Étang de Berre constitue en outre un enjeu particulier tant pour sa valeur écologique que son potentiel de reconversion vers des usages économiques renouvelés, résidentiels ou de loisir. En outre, la sous-traction des espaces agricoles à la pression de l'urbanisation reste un enjeu fort pour la viabilité de l'agriculture métropolitaine, de plus en plus tournée vers des filières d'excellence.



MÉTROPOLE



DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE, ADAPTÉ AUX DIVERSITÉS DE LA MÉTROPOLE

Depuis déjà quelques années, l'ensemble des communes et EPCI de la Métropole ont engagé une mutation de leur développement pour mieux préserver les espaces naturels et agricoles, gérer les risques, réduire les pollutions, préparer la transition énergétique et améliorer le cadre de vie des habitants. Les orientations prises par les cinq SCoT de la Métropole témoignent largement de ce mouvement. Le "passage à l'échelle métropolitaine" est l'occasion de rechercher une plus grande complémentarité entre les pôles urbains de la Métropole, en "contenant" le plus possible le développement dans les zones urbanisées existantes et en favorisant le renouvellement urbain, notamment autour des gares et arrêts des transports en commun en site propre (métro, tramway, BHNS), et en valorisant les identités des différents pôles.

SECTEURS D'ENJEU

Dans cette vue d'ensemble du développement métropolitain, plusieurs secteurs ressortent comme des secteurs clés du développement métropolitain. Souvent à l'interface entre plusieurs EPCI, ils concentrent les enjeux d'organisation du développement, de renouvellement urbain, de déplacements... : vallée de l'Huveaune, corridors Aix-Marseille et Aix-Étang-de-Berre, secteur Est-Berre. D'autres secteurs vallée de l'Arc, Ouest Salonais, chapelet des villes de l'ouest de l'Étang-de-Berre apparaissent particulièrement structurants à l'échelle des bassins de vie et requièrent une approche à cette échelle. L'Agam a commencé une réflexion sur ces territoires, permettant notamment de tester et d'illustrer les principes d'aménagement énoncés ci-dessus, en commençant par les territoire Est Berre et Vallée de l'Huveaune.

MÉTROPOLE



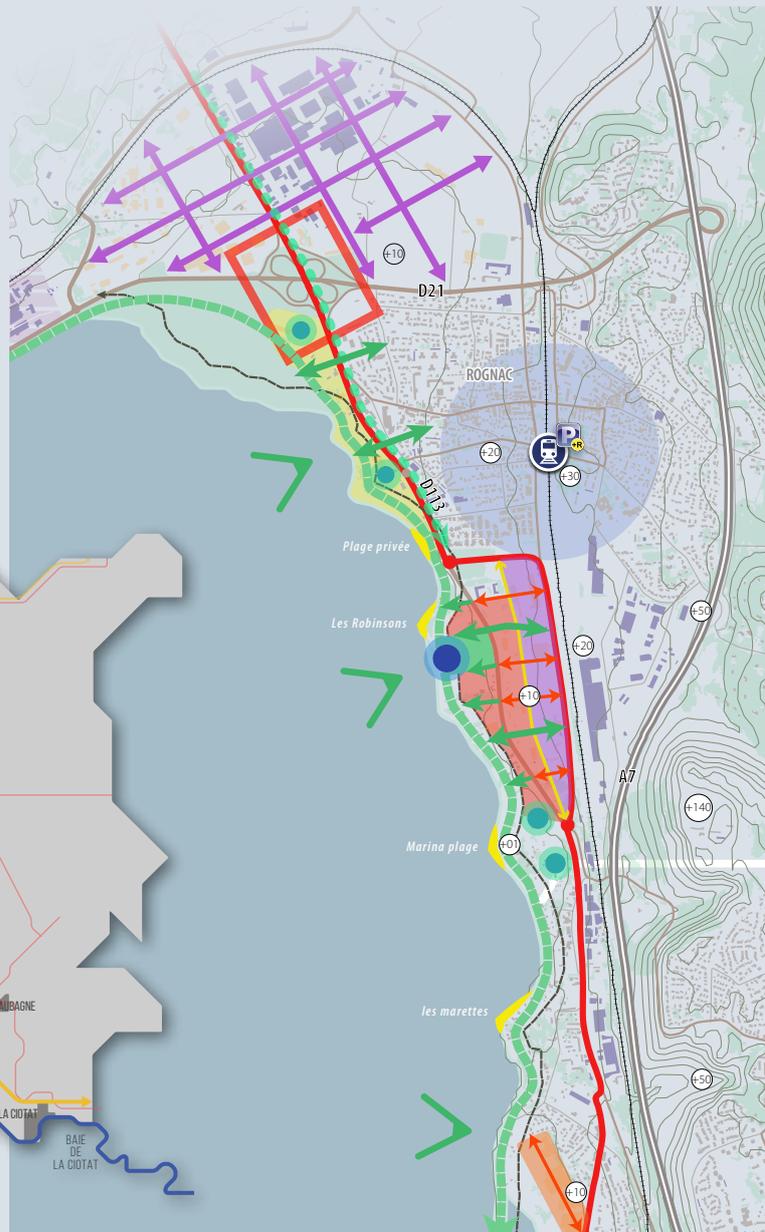
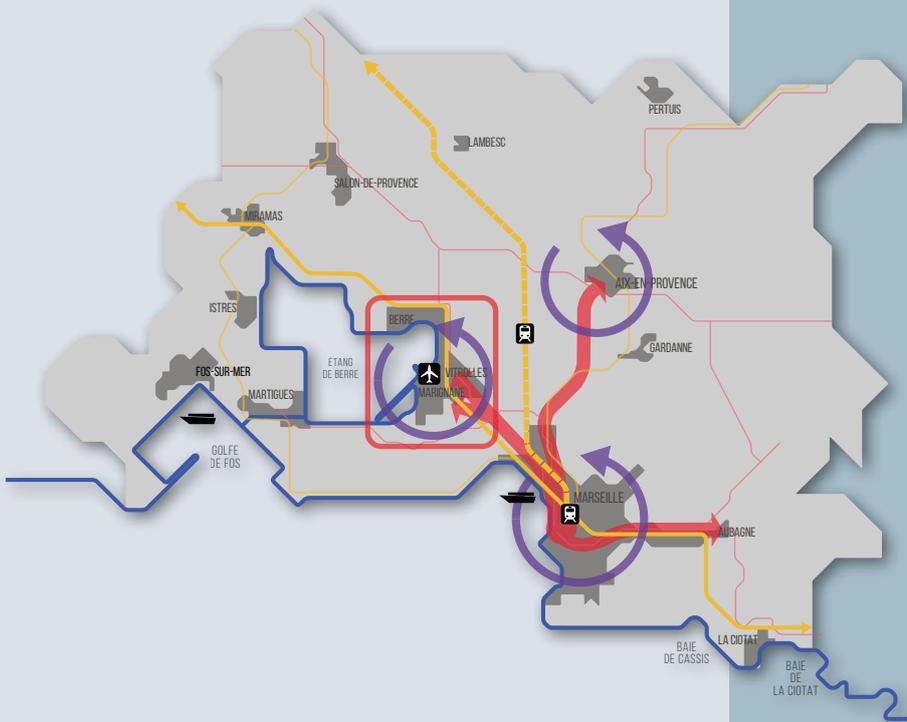
EST ÉTANG DE BERRE

Territoire porte et carrefour, nœud autoroutier, siège de l'aéroport, à proximité d'une gare TGV, c'est un pôle économique majeur, le plus dynamique de la Métropole pour la création d'emplois depuis dix ans, et qui recèle, depuis l'Arbois jusqu'à la plaine de l'Étang de Berre, les principaux potentiels de développement de MPM et de la CPA pour des activités productives ou logistiques.

Les dynamiques socio-démographiques sont contrastées et le cadre de vie lourdement impacté par l'aéroport, les autoroutes, la pétrochimie de l'Étang de Berre.

C'est aussi un territoire fragile, avec la biodiversité exceptionnelle des rives de l'Étang, des équilibres écologiques et des paysages largement bousculés, mais avec un vrai potentiel de restauration et de valorisation. De nombreux diagnostics territoriaux ont été menés depuis 15 ans sur ce territoire, mais le morcellement institutionnel n'a pas jusqu'ici, permis de dégager une stratégie d'ensemble du développement du territoire. Depuis 2012, le projet Henri FABRE et la démarche d'ateliers de territoire de l'Étang de Berre ont permis une première approche plus intégrée sur les enjeux de développement, de transport et d'économie.

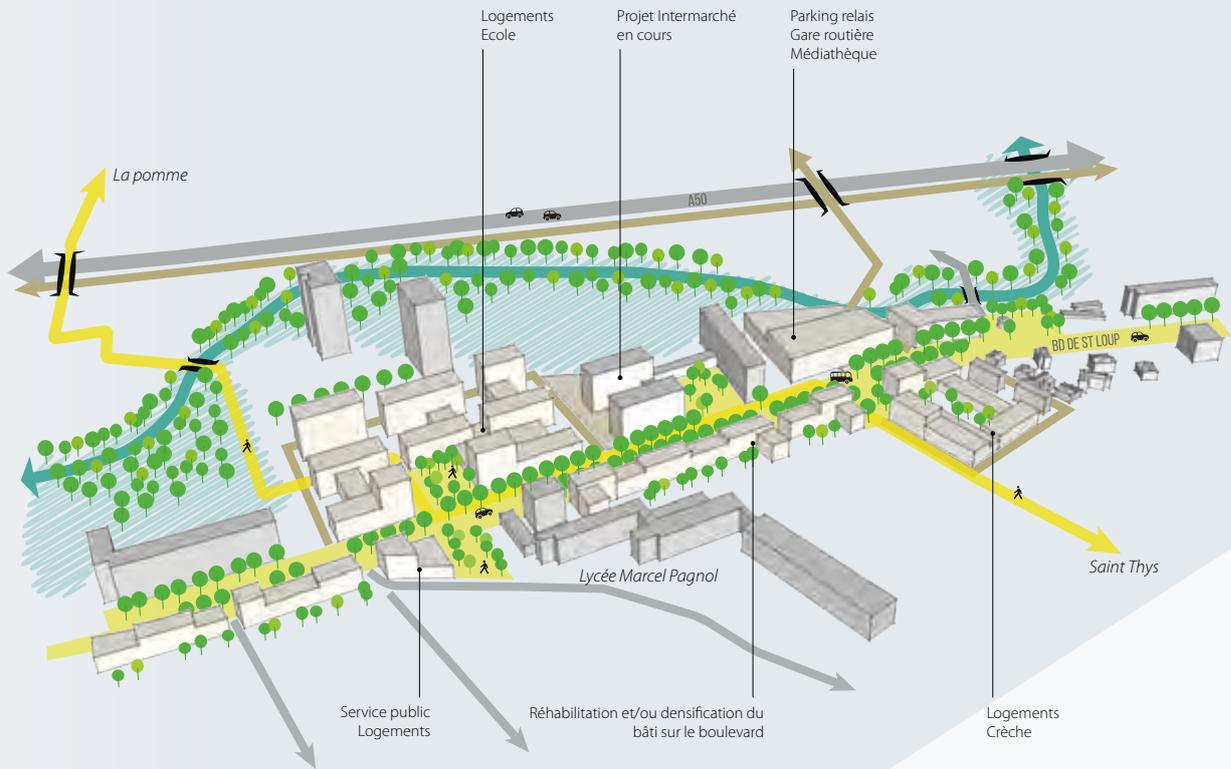
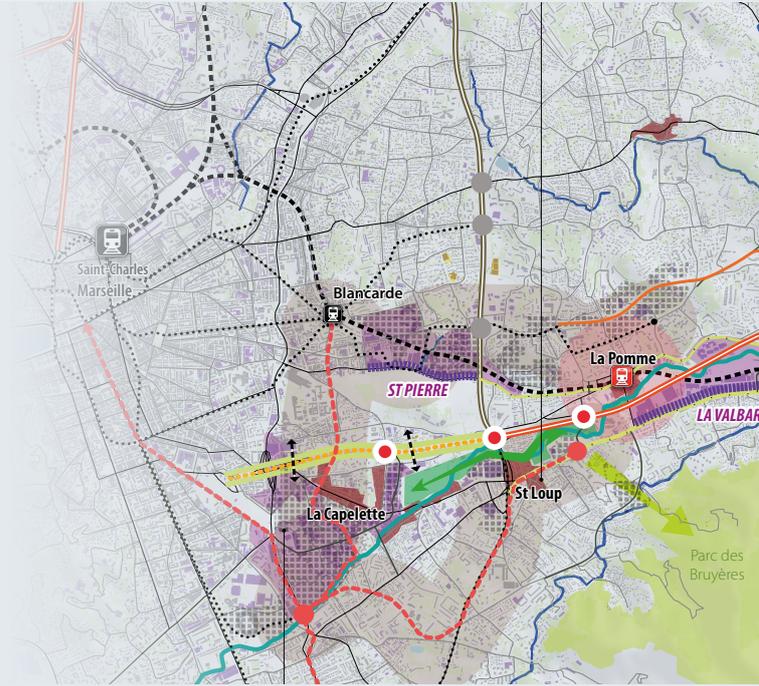
La construction métropolitaine apparaît comme une opportunité de prolonger cette approche vers un projet d'ensemble de développement, de renouvellement et de valorisation de ce territoire, centre de Métropole et troisième grand pôle urbain à structurer demain.



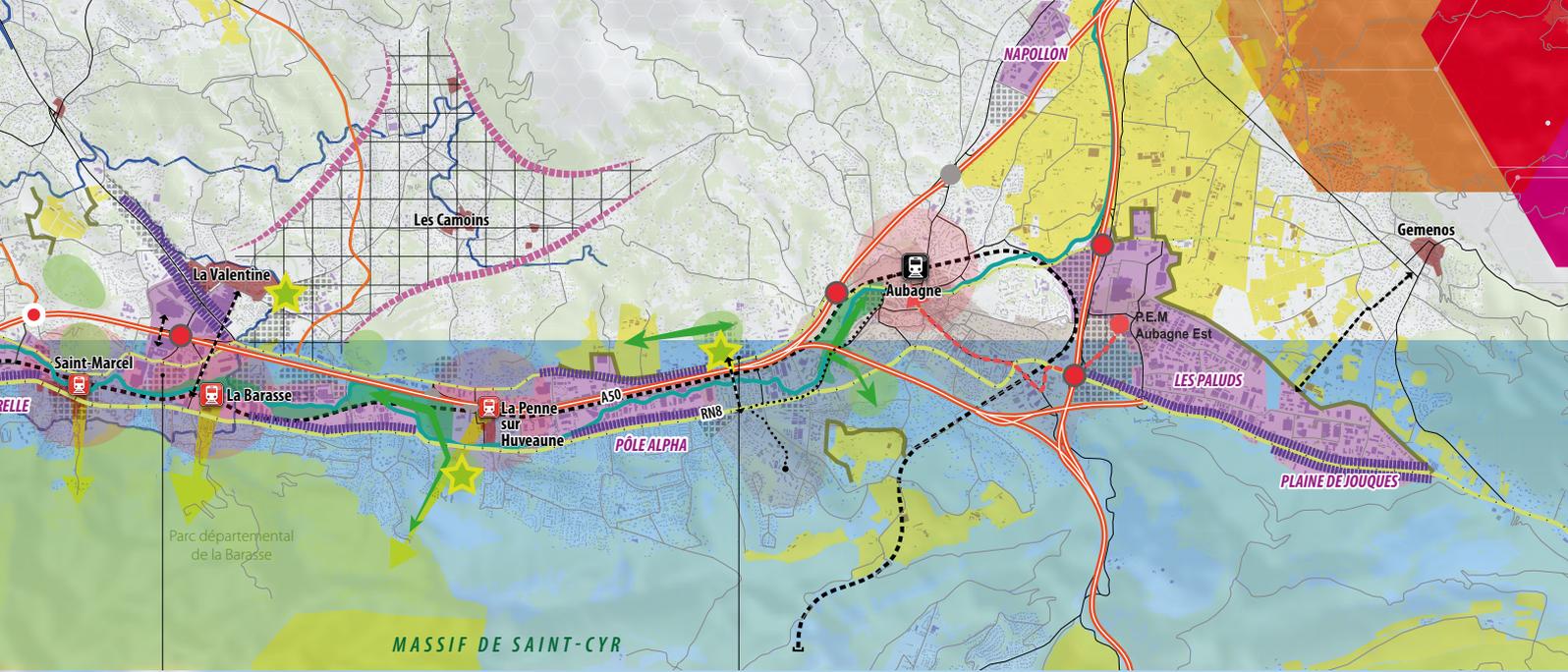
MÉTROPOLE

VALLÉE DE L'HUVEAUNE

L'Agam travaille depuis longtemps sur la vallée de l'Huveaune, axe historique du développement industriel de Marseille, corridor de déplacements métropolitains et territoire résidentiel "partagé" entre Marseille et Aubagne. Il s'agit d'abord de resituer tous ces enjeux dans une perspective métropolitaine, d'actualiser les projets et de les réinterroger au filtre d'enjeux qui se sont précisés, comme par exemple l'impact de la zone inondable. Ce travail en cours est mené en parallèle et de façon complémentaire à l'accompagnement de MPM et PAE sur le diagnostic partagé de la vallée de l'Huveaune confié à Interland.



MÉTROPOLE





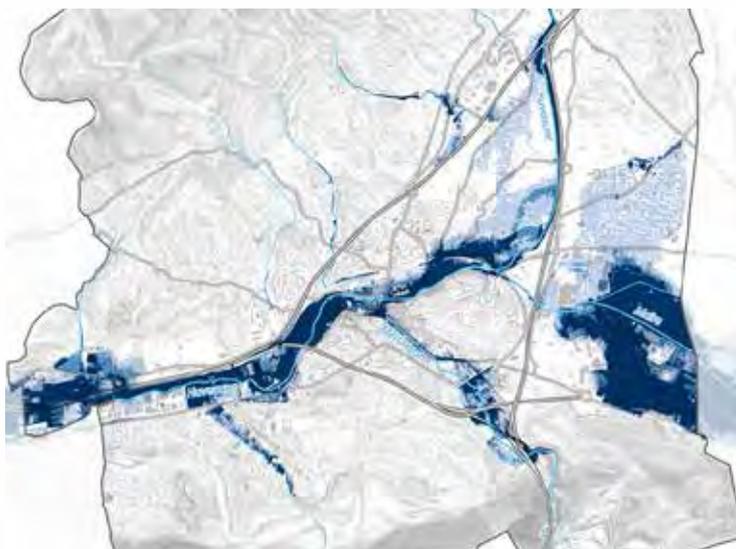
PLANIFICATION

Ce domaine d'intervention qui est à l'origine des agences d'urbanisme reste au cœur des activités de l'Agam. Elle est très sollicitée dans le suivi et l'accompagnement de la mise en œuvre des documents d'urbanisme existants dont le PLU de Marseille mais aussi le suivi du SCoT de MPM et celui de PAE qui ont généré de nombreuses interventions. Mais elle est aussi très impliquée dans la mise en œuvre de nouvelles démarches comme par exemple la préparation des éléments de contenu pour le prochain PLUi que MPM engagera mi 2015 et la révision profonde du POS d'Aubagne.

Mise en œuvre du SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et de Gréasque

ENGAGEMENT DE LA RÉVISION DU PLU D'AUBAGNE

APRÈS AVOIR ÉLABORÉ LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) ET LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE, L'AGAM A ÉTÉ SOLlicitÉ, POUR PARTICIPER À LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'AUBAGNE.



LE RISQUE D'INONDATION, UNE COMPOSANTE MAJEURE À PRENDRE EN COMPTE DANS LE PLU.

Approuvé en décembre 2013, le SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et de Gréasque doit maintenant être mis en œuvre et être décliné, notamment dans les PLU. Plusieurs communes ont ainsi lancé la révision de leur document d'urbanisme, dont Aubagne en septembre 2014.

Avec environ 45 800 habitants et près de 26 000 emplois en 2011, Aubagne est un pôle résidentiel et économique majeur de la Métropole. C'est pourquoi l'Agam, forte de son expérience et de sa connaissance de

ce territoire et de la vallée de l'Huveaune en particulier, a été sollicité pour intervenir dans la révision du PLU d'Aubagne.

Dès lors, l'Agam a engagé les travaux de diagnostic (évaluation des capacités foncières, analyses urbaines, lien avec le PPRi Huveaune...) en animant notamment des ateliers avec les services de la Ville et de la communauté d'agglomération. Elle a également réalisé l'État Initial de l'Environnement.

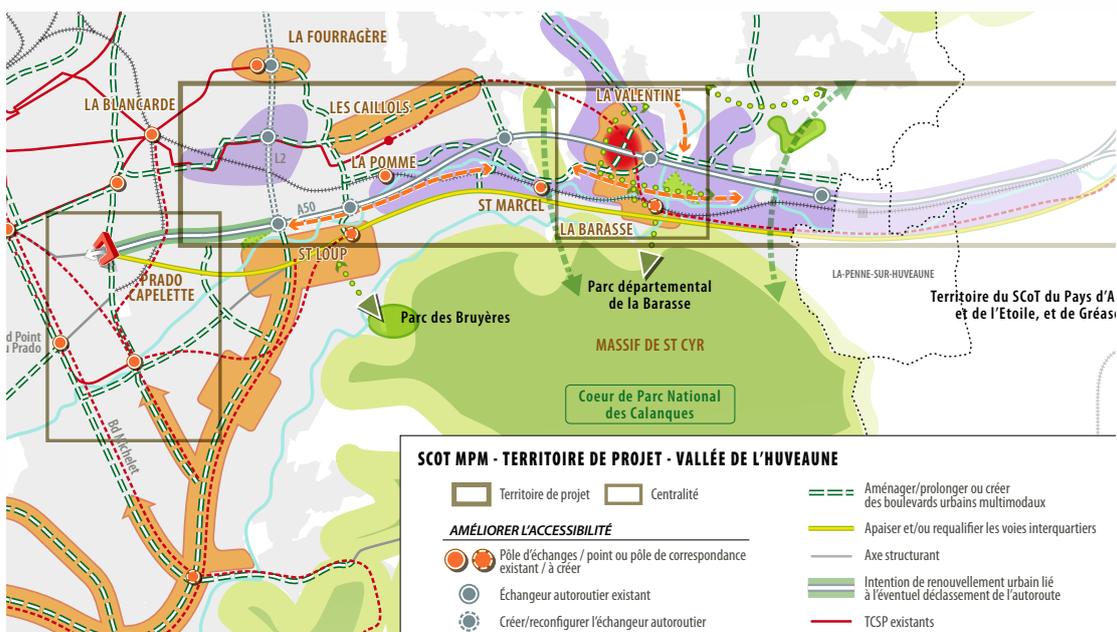
En 2015, l'Agam rédigera le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et concevra le zonage et le règlement du PLU. L'objectif est d'arrêter le projet fin 2015 et d'approuver le PLU avant mars 2017, échéance fixée par la loi ALUR. À défaut, le Plan d'Occupation des Sols (POS) actuellement en vigueur deviendrait caduc et le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'appliquerait alors sur la commune d'Aubagne.

*" 3300 à 3500 besoins
estimés de logement à produire
d'ici 2030 "*

Schéma de cohérence territoriale

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES SITES STRATÉGIQUES DU SCOT DE MPM

LE PROCESSUS ANNUEL DE SUIVI DU SCOT EST ENTRÉ DANS UNE PHASE PARTENARIALE ASSOCIANT LES DIRECTIONS DE MPM ET PLUSIEURS ORGANISMES PUBLICS AFIN DE CONSTITUER UNE BASE DE DONNÉES ET UN APERÇU DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES.



EXTRAIT DU TERRITOIRE DE PROJET DE LA VALLÉE DE L'HUVEAUNE - SCOT MPM APPROUVÉ JUIN 2012

L'Agam a animé conjointement avec la DPUAF plusieurs réunions partenariales avec l'ensemble des directions de MPM, visant à réaliser un inventaire des projets opérationnels et des politiques sectorielles dans les dix secteurs de centralités et territoires de projet définis au sein du SCoT.

Une nouvelle méthodologie a ainsi été élaborée, permettant de constituer un observatoire. Près de 350 politiques et projets d'aménagement

ont été recensés, visant à contribuer au SCoT sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine.

Un document de synthèse par site stratégique a été rédigé à l'issue des différentes rencontres, afin de mettre en exergue les territoires où un accompagnement des politiques est à préconiser, afin d'atteindre les objectifs définis au SCoT.

87 indicateurs chiffrés sur le suivi quantitatif ont été définis avec la maîtrise d'ouvrage et seront mis à

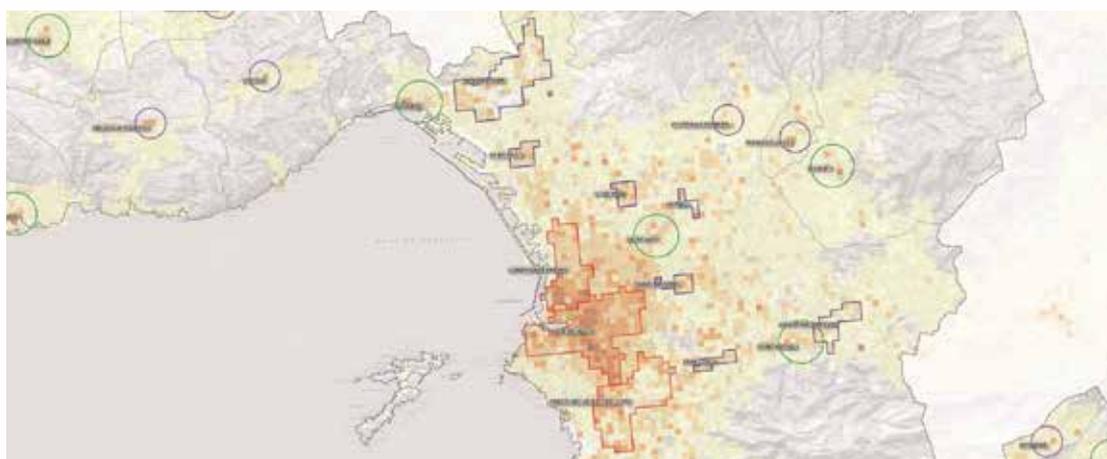
jour dans les années à venir, afin de déterminer le bon déroulé des prescriptions du SCoT dans une approche pluri-thématique.

Suite aux résultats formulés par le suivi du SCoT, de fortes lacunes ont émergé sur le secteur Vallée de l'Huveaune, où MPM a souhaité engager un schéma de référence, visant à mieux coordonner les différentes actions publiques.

Finalisation des travaux préparatoires au PLUi de MPM

PRÉFIGURATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

L'AGAM ALIMENTE DEPUIS 2013 LES RÉFLEXIONS PRÉALABLES AU PLUI DE MPM. DANS LA PERSPECTIVE DU LANCEMENT OFFICIEL DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DÉBUT 2015, LES TRAVAUX DE 2014 SE SONT ATTACHÉS À PRÉFIGURER DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES EN S'ASSURANT, EN AMONT, DE LEUR FAISABILITÉ OPÉRATIONNELLE.



PROPOSITION DE HIÉRARCHIE DES CENTRALITÉS EN QUATRE NIVEAUX

Dans la poursuite des travaux préparatoires au PLUi de MPM menés en 2013, l'Agam a activement participé à l'élaboration du document d'orientations stratégiques et réglementaires (DOSR).

Cette démarche originale rassemble dans un unique document les propositions d'orientations stratégiques et leurs principes de déclinaison réglementaire, afin ne pas dissocier objectifs et moyens à mettre en œuvre pour y arriver.

En s'appuyant sur le socle des documents cadres existants (SCoT, PDU, PLH...), avec lesquels le PLUi devra être compatible, les travaux ont porté sur : la territorialisation des objectifs quantitatifs (en matière d'accueil de population, de production de logements et de développement économique), la protection des espaces naturels et agricoles, l'armature du territoire et le renouvellement urbain.

Deux principes majeurs sont développés : la hiérarchisation des centralités et la logique de cohérence urbanisme-transports. Ils servent à préfigurer, à grosses mailles, les évolutions possibles des territoires (secteurs ayant vocation à être préservés vs secteurs ayant vocation à être intensifiés).

En 2015 le PLUi entrera officiellement dans sa phase d'élaboration et le DOSR servira directement à alimenter la construction du PADD, expression du projet politique porté par les élus.

"Une trentaine de centralités ré-interrogées"

Finalisation des travaux préparatoires au PLUi de MPM

DIAGNOSTIC ET ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT : ÉTAT DES LIEUX ET ÉTUDES PRÉALABLES

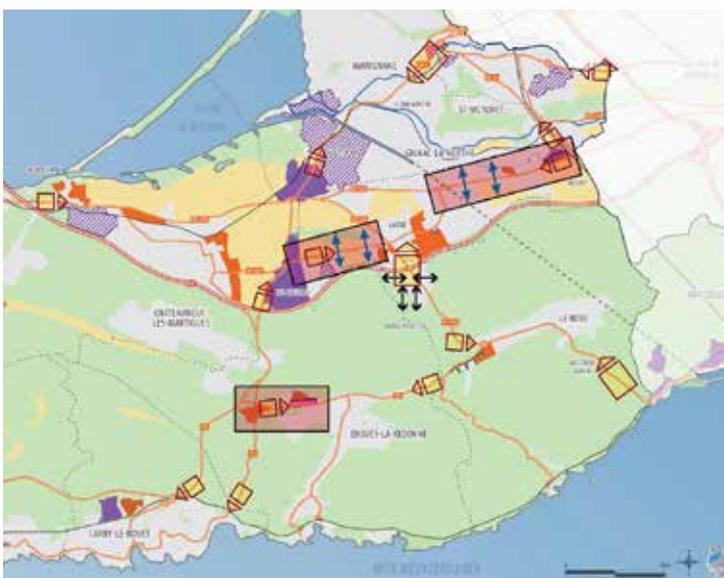
L'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC ET DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU PLUI DE MPM SERA CONFIÉE À L'AGAM EN AMONT DU LANCEMENT OFFICIEL DE LA PROCÉDURE, L'AGAM A DRESSÉ EN 2014 L'ÉTAT DES LIEUX DES DIAGNOSTICS/EIE DES 18 COMMUNES.

OBJECTIF : ÉTABLIR UNE BASE DE DONNÉES HOMOGENÈME ET IDENTIFIER LES MANQUES À COMBLER.

Les données à rassembler pour alimenter le diagnostic et l'EIE du PLUi sont nombreuses et variées. Afin d'établir une base de données homogène, l'Agam a analysé les diagnostics/EIE de chaque document communal. Ce travail a permis de vérifier la disponibilité des données à l'échelle de MPM et d'identifier les manques à combler par des études complémentaires.

Les manques sont principalement relatifs aux nouvelles exigences réglementaires issues des lois Grenelle et ALUR, à ce titre : les continuités écologiques (trame verte et bleue), l'énergie et le changement climatique, la consommation d'espace, les réseaux numériques, l'offre des parcs publics de stationnement, etc. Des études complémentaires seront lancées en conséquence.

Des thématiques plus classiques mais tout aussi majeures ont également été approfondies : les espaces littoraux, les zones NB, les entrées de ville, le patrimoine bâti et paysager. Pour mieux appréhender les formes urbaines et leurs évolutions, une étude typomorphologique est en cours. Elle permettra d'approfondir la mutabilité des tissus et d'identifier les leviers opérationnels.



ENJEUX RELATIFS AUX ENTRÉES DE VILLE - BASSIN OUEST

En 2015 il s'agira de réaliser une première version du diagnostic et de l'EIE. Cette version sera enrichie tout au long de l'élaboration du PLUi avec les résultats des études complémentaires.

"Une trentaine de thématiques à traiter dans le diagnostic et l'EIE"

"300 HA de zones NB analysées"

"Une quarantaine d'entrées de ville étudiées"

Modifications du PLU de Marseille

CONSERVER L'ESPRIT DU PLU ET TIRER LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS

LE PLU DE MARSEILLE A ÉTÉ APPROUVÉ LE 28 JUIN 2013. CEPENDANT, COMME TOUT DOCUMENT D'URBANISME, IL EST AMENÉ À ÉVOLUER AU FIL DU TEMPS. IL A EN 2014 FAIT L'OBJET DE DEUX ARRÊTÉS DE MISE À JOUR ET DEUX PROCÉDURES DE MODIFICATIONS SONT EN COURS.

La première modification a pour principal objet de prendre en compte les impacts de la loi ALUR du 24 mars 2014 qui a supprimé de manière immédiate les coefficients d'occupation des sols (COS) et les tailles minimales des parcelles. En effet, même si l'élaboration du PLU avait déjà donné lieu à la suppression des COS et des superficies minimales dans la plupart des zones, ils avaient été maintenus dans des quartiers dont les capacités d'accueil étaient limitées par des équipements insuffisants et des fortes sensibilités paysagères.

Ainsi, même si l'objectif du législateur et du PLU de Marseille est de favoriser la densification, cette densification n'est pas souhaitable de manière uniforme sur le territoire, elle doit être adaptée au regard des conditions de desserte, de réseaux, d'environnement... L'impact potentiel de la suppression des COS et des superficies minimales dans ces zones a été évalué par l'Agam. Les diagnostics approfondis et tests de faisabilité réalisés ont abouti à deux constats majeurs. D'une part le potentiel foncier constructible est encore relativement important et d'autre part, les surfaces de plancher autorisées avant la loi ALUR pourraient être multipliées par 2 voire jusqu'à 5 fois dans certaines zones.



De telles évolutions, favorisées par une application sans garde-fous de la loi ALUR aboutiraient à une densification excessive de ces quartiers, en contradiction avec les objectifs assignés par le PADD à ces zones. C'est pourquoi, lors de cette première modification, diverses dispositions réglementaires alternatives. Ces dispositions concernent principalement les règles d'emprise au sol, de stationnement et d'espaces verts. La seconde modification en cours est d'ordre général. Son but est de prendre en compte divers projets et de corriger des erreurs matérielles qui se sont glissées dans le PLU lors de son approbation.

De manière générale, le plus grand défi de ces procédures de modifications est de conserver l'esprit du PLU qui est formalisé dans son PADD tout en prenant en compte les évolutions inhérentes à la ville et de tirer les premiers enseignements de l'application de ce nouveau PLU.

Brèves

ATELIERS DE TERRITOIRES

Les Ateliers de Territoires sont une démarche initiée par la Ville de Marseille des l'approbation de son PLU, afin de poursuivre ses réflexions sur le territoire de la commune. Elle est ouverte aux autres collectivités et, lorsque les sujets s'y prêtent, à d'autres institutions ou acteurs de l'urbanisme marseillais.

Ces ateliers sont organisés en plusieurs cycles et en territoires (Centre, Nord-Littoral, Nord-Est, Est et Sud).

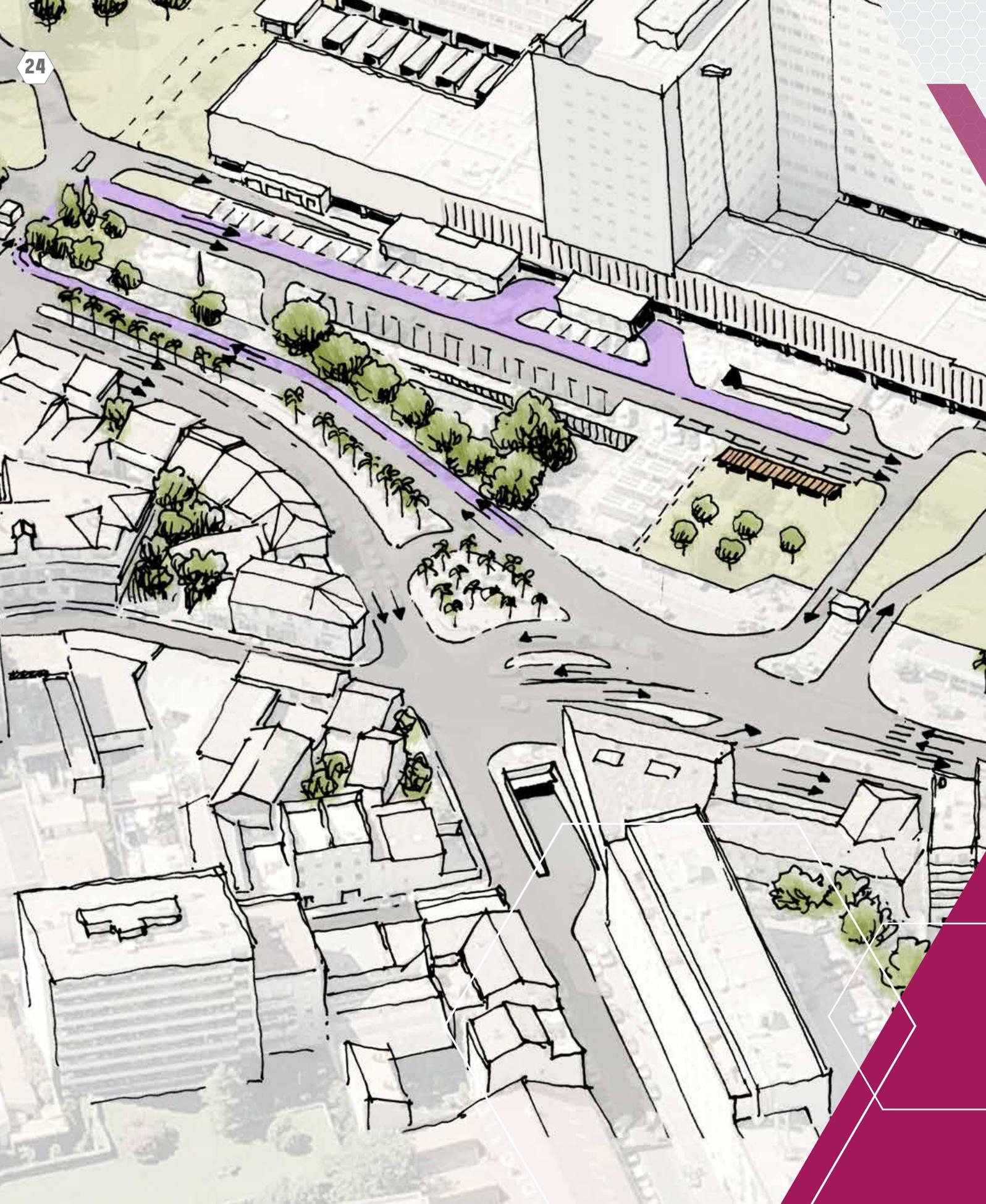
Le premier cycle a établi un diagnostic collectif et partagé entre services. Les cycles suivants permettront de mener des réflexions pluridisciplinaires sur des thématiques de fond ou du projet urbain dans l'optique des futurs PLU.

Le rôle de l'Agam est d'organiser ces ateliers, préparer le matériel nécessaire à la réflexion, et de construire le projet à partir de la production collective en séance. En 2014, les ateliers ont été ciblés principalement pour accompagner l'élaboration du contrat de ville de MPM.



PLAN DE REPÉRAGE DES SECTEURS D'ÉTUDES DES ATELIERS

"15 réunions organisées sur le 1^{er} cycle des Ateliers de territoires"





PROJETS URBAINS

Portées par une logique d'urbanisme de projet, les interventions de l'Agam s'inscrivent souvent dans la continuité des réflexions engagées en terme de planification comme par exemple dans les ateliers de territoire et l'accompagnement des travaux de la commission d'urbanisme de Marseille. D'autres travaux de l'Agam peuvent davantage s'inscrire dans des logiques territoriales comme c'est le cas de l'évolution des sites hospitaliers ou du secteur de la Pointe Rouge mais aussi l'anticipation sur l'évolution d'un certain nombre de territoires concernés par la proximité d'équipements ou d'infrastructures de déplacement ou engagés dans des réflexions sur une adaptation patrimoniale ou formelle, par exemple dans le cadre d'un changement d'affectation.



Gare Saint-Charles

UNE GARE SOUTERRAINE À L'HORIZON 2025-2030

DANS LA PERSPECTIVE D'UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN, L'AGAM EST INTERVENUE EN 2013 SUR LA GARE SAINT-CHARLES ET LA NOUVELLE LIGNE PROVENCE-CÔTE D'AZUR POUR PROJETER UNE GARE QUI RECOUD, UNE GARE AU CŒUR D'UNE NOUVELLE CENTRALITÉ.

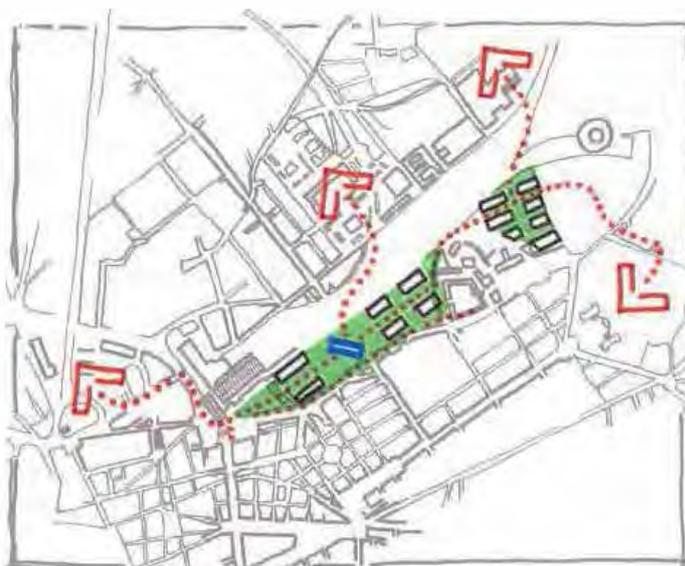
Validée une première fois en juin 2009, la traversée souterraine de Marseille et la création d'une gare souterraine dans le secteur Saint-Charles ont été confirmées l'été 2013 dans le cadre des propositions de la commission MOBILITE 21 retenues par le Premier ministre.

Une seconde phase d'études va donc s'engager, dans un premier temps au titre du dossier de Déclaration d'Utilité Publique, puis dans le cadre d'études plus détaillées à visée plus opérationnelle.

L'horizon de réalisation reste à ce jour fixé aux années 2025/2030.

L'Agam a produit une étude qui s'inscrit encore en amont de cette seconde phase. Elle a pour objectif de présenter les principes et les orientations urbaines partagés entre la Ville de Marseille et la communauté urbaine et de les verser aux études de la phase 1.

Les perspectives d'intervention complémentaires ouvertes par le projet de traversée et de gare souterraines viennent renforcer la nécessité d'une vision urbaine ambitieuse, partagée, organisée dans le temps comme dans l'espace entre les collectivités locales et les partenaires publics, permettant ainsi de recoudre le quartier de la Belle de Mai au centre-ville de Marseille.



SCÉNARIO POUR LA CRÉATION DE CHEMINEMENT PIÉTON



SCENARIO QUI RESSOUDE L'HYPER CENTRE-VILLE ET LE SECTEUR NORD-EST DE MARSEILLE

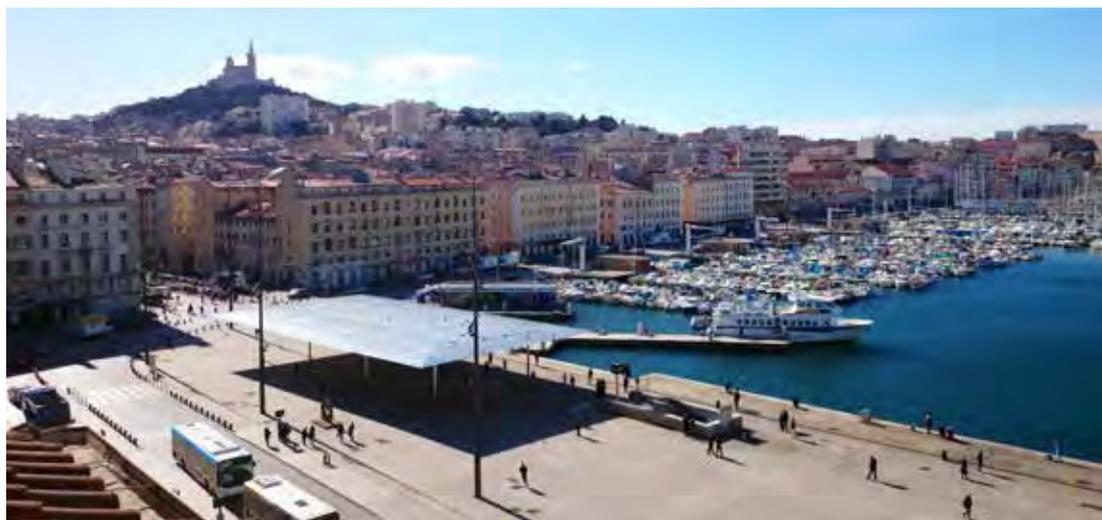


SCÉNARIO QUI TRANSFORME LA GARE ST-CHARLES EN UN ESPACE MAJEUR

Centre-ville/Vieux-Port

DE L'APPORT D'EXPERTISE À L'ACCOMPAGNEMENT

L'AGENCE INTERVIENT SUR LE PROJET CENTRE-VILLE/VIEUX-PORT À PLUSIEURS NIVEAUX :
EXPERTISE CONSEIL, RÉDACTION DU PLAN GUIDE URBAIN, ACCOMPAGNEMENT DE LA MAÎTRISE
D'OUVRAGE DANS LA PRÉPARATION DES AMÉNAGEMENTS DU PLAN GUIDE.



ÉLABORATION D'UNE CHARTE DE QUALITÉ LIÉE À LA PLAISANCE ET AUX ACTIVITÉS MARITIMES

En 2014, notre intervention a porté sur la réalisation des travaux du Vieux-Port en tant qu'expert conseil dans la concertation quotidienne que nécessite ce type de projet (plan d'eau, urbanisme, charte des terrasses...).

Puis, l'agence a travaillé sur la présentation d'un "plan guide urbain" de l'hyper centre-ville, portant sur 400 hectares, et l'accompagnement du maître d'œuvre dans la réalisation du Plan Directeur des Espaces Publics en définissant les espaces courants et les espaces exceptionnels.

Elle a également fait des propositions de contenu que pourrait avoir le futur glacis qui permettra de rejoindre le parvis de Saint-Victor depuis le quai

de Rive-Neuve, afin d'estomper la présence très forte des sorties d'autoroute et de répondre aux besoins du fonctionnement du Vieux-Port.

Elle a accompagné la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre dans la préparation de la tranche 2 pour l'Euro 2016. Cette tranche porte sur l'aménagement des quais de la Mairie et de Rive-Neuve dans le prolongement de la tranche 1 jusqu'au Fort Saint-Jean d'une part, jusqu'au jardin Louis Audibert d'autre part et sur le quai de rive neuve pour la partie qui sera réalisée en 2015.

Elle a contribué à l'élaboration des programmes pour des concours d'espaces publics comme la place St

Laurent ou la place Jean-Jaurès sur l'ensemble du périmètre suivant les demandes des Maîtres d'ouvrages.

Et pour finir, elle a participé à de nouvelles commandes comme la piétonisation du plateau de La Canebière et la rédaction d'une charte de bonnes pratiques de l'espace Vieux-Port.

*"L'hyper centre-ville de Marseille
représente 400 HA"*

Espaces économiques de la Façade maritime nord

IMPULSER UNE DÉMARCHE DE MODERNISATION ET DE RENOUVELLEMENT

LA MODERNISATION ET L'OPTIMISATION DES ESPACES ÉCONOMIQUES SONT INDISPENSABLES POUR PRÉSERVER UN TISSU INDUSTRIEL ET DE LOGISTIQUE URBAINE EN LIEN AVEC LE GPMM. DANS CET OBJECTIF, L'AGENCE A DÉFINI DES RECOMMANDATIONS POUR ENGAGER UN PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT URBAIN.



PROPOSITION D'UN VILLAGE D'ENTREPRISE ET DE COMMERCE DE GROS DANS LE SECTEUR DE ST-BARTHÉLEMY

La reconversion réussie d'un site résulte de deux dialogues, deux équilibres à trouver. Le premier se situe au croisement entre ce que dit ou dicte le site avec ses caractéristiques intrinsèques et ce que souhaitent, acceptent, le territoire et le marché. Il s'agit donc bien de s'appuyer sur le site et de le faire muter

pour rentrer en adéquation avec les besoins d'entreprises. Le second vise à faire preuve simultanément d'ambition et de réalisme.

Une nouvelle approche est nécessaire pour passer de la zone à un "quartier" d'activités. Il s'agit de créer, ou de recréer, un véritable lieu de vie pour tous (employés, clients

ou habitants) pour garantir une image attrayante du secteur. Au-delà du vocabulaire utilisé, c'est la composition urbaine, les dessertes, la diversité des formes urbaines et des espaces publics, ainsi que la qualité des aménagements qui confèrent une image de quartier.

Une réflexion sur les formes urbaines doit permettre d'apporter des réponses à la volonté de densifier ces espaces mais également de renforcer l'adaptabilité des produits afin de mieux prendre en compte la diversité des besoins des entreprises. A ce titre, l'agence encourage actuellement la réalisation d'opérations pilotes pour tester des produits qui ne sont pas naturellement proposés par le marché.

"115,3 HA : c'est la surface des espaces économiques dédiés du secteur des Arnavants"

Pôle hospitalier Sainte-Marguerite / Salvator

RÉORGANISATION URBAINE ET FONCTIONNELLE

L'ÉTUDE A POUR OBJECTIF D'ACCOMPAGNER L'AP-HM DANS SA STRATÉGIE DE RÉORGANISATION DU PÔLE HOSPITALIER SUD. ELLE VISE EN PARTICULIER À MIEUX VALORISER ET INTÉGRER L'ÉQUIPEMENT HOSPITALIER DANS LA VILLE, EN S'ADOSSANT AUX ÉVOLUTIONS URBAINES DU SECTEUR.

Les sites hospitaliers de Sainte-Marguerite et de Salvator constituent deux grandes entités urbaines relativement isolées au sud de la ville, bien qu'appartenant à une constellation d'équipements à vocation médicale.

L'arrivée programmée des deux infrastructures de transport que sont la L2 et le prolongement du tramway depuis le centre-ville, a été l'occasion pour l'AP-HM de réinterroger la vocation de ces deux sites en lien avec sa stratégie globale de redéploiement à l'échelle de Marseille.

L'Agam, sollicitée par l'AP-HM, a élaboré un Schéma directeur articulant au mieux les problématiques fonctionnelles et programmatiques des sites hospitaliers et les enjeux urbains de réorganisation du secteur. La mobilisation de ses compétences en matière de projet urbain, de déplacement, d'infrastructures de transport, d'approche économique a permis de faire



PRINCIPE DE COMPOSITION PAYSAGÈRE DU SITE DE SAINTE-MARGUERITE

émerger des propositions opérationnelles ambitieuses à même de fédérer plusieurs acteurs du secteur. Parmi les propositions, on citera la création d'une séquence urbaine prenant appui sur la future station de tramway et sur la composition remarquable des bâtiments existants, l'optimisation foncière en dégageant de nouvelles constructibilités et des synergies avec les acteurs du secteur, la création d'une grande traversée piétonne urbaine vers le sud depuis la ZAC de Vallon-Régny.



PRINCIPE DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA SÉQUENCE D'ENTRÉE SUR L'AVENUE VITON

"12,7 HA sur St-Marguerite"

"8,5 HA sur Salvator"

Aide à la décision dans le cadre de l'instruction des permis de construire

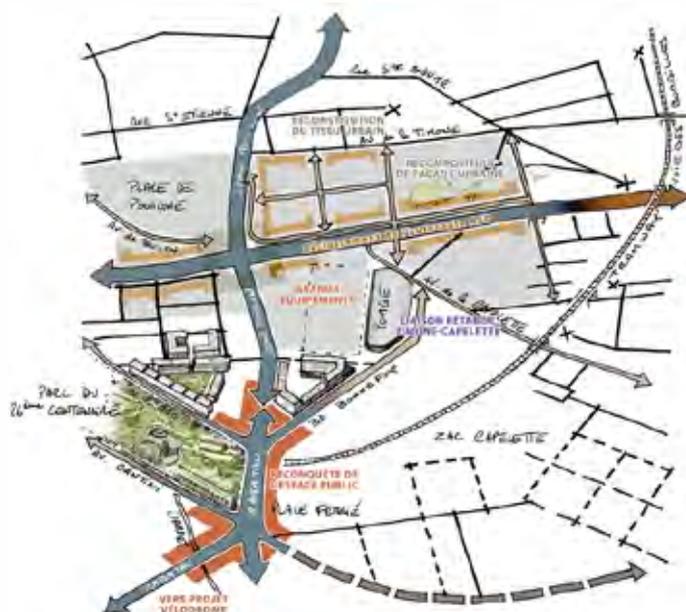
COMMISSION TECHNIQUE D'URBANISME ET ESQUISSES URBAINES

L'AGAM PARTICIPE PAR SES AVIS EN SÉANCE OU PAR DES ESQUISSES URBAINES, À LA COMMISSION TECHNIQUE D'URBANISME (CTU) ORGANISÉE UNE FOIS PAR SEMAINE AUTOUR DE LAURE-AGNÈS CARADEC, ADJOINTE AU MAIRE À L'URBANISME POUR FAIRE ÉVOLUER LES PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉS.

Cette nouvelle démarche a été initiée en 2014 suite à l'approbation du nouveau PLU. Elle s'inscrit dans une logique d'urbanisme de projet visant à mieux rapprocher la vision de la CTU et les interventions territoriales dans le cadre des permis de construire.

L'équipe "CTU" compte avec Mme l'Adjointe au Maire, le Délégué Général à l'urbanisme ainsi que son directeur, le Directeur des Autorisations et ses responsables de division, l'architecte conseil de la Ville de Marseille, un membre du service Projet Urbain de la Ville et un membre de l'Agam.

Le rôle de la CTU est d'émettre son avis sur les grands permis déposés et de les faire évoluer vers une plus grande qualité urbaine, architecturale et paysagère. Ainsi, après avoir participé à l'élaboration du PLU, l'Agam accompagne la Ville dans sa mise en œuvre en veillant au respect de l'esprit initial. Elle propose ses remarques en séance et produit des études concises dans des délais courts, allant du conseil d'évolution jusqu'au projet urbain en passant par l'analyse critique.



SCHEMA D'ÉVOLUTION VERS UN PROJET MAILLÉ DE QUATRE ÎLOTS DANS LE QUARTIER DE LA TIMONE

Cette expérience lui permet aussi d'être un observateur privilégié non seulement pour faire évoluer ce PLU lors des modifications, mais aussi pour constituer le matériau nécessaire à la réflexion sur le futur PLU intercommunautaire.

La Commission Technique d'Urbanisme a vocation à s'installer dans la durée, avec l'Agam pour 2015 et au-delà, afin de poursuivre son travail d'accompagnement des projets et d'évolution vers la qualité urbaine.



ÉTUDE DE SITE
(TOPOGRAPHIE, ENSOLEILLEMENT, PAYSAGE, VUES...)
ET ESQUISSE D'IMPLANTATION POUR LE PAE PARARQUES

Brèves

UNE VISION D'ENSEMBLE POUR ACCOMPAGNER LE PRU DE LA CASTELLANE

Dans le cadre du NPNRU, le GIP Marseille Rénovation Urbaine a lancé une étude urbaine pour définir le futur PRU de la Castellane. La note réalisée par l'agence pour accompagner cette démarche a permis de remettre en perspective ces réflexions avec les volontés affichées dans le SCoT et le PLU sur un territoire plus large. Il s'agit de présenter les objectifs territoriaux et les projets engagés pour identifier les effets attendus pour la cité de la Castellane et, en même temps, de souligner la participation du projet de rénovation urbaine au renouveau du territoire. Cette démarche témoigne du partenariat souhaité par l'agence dans le cadre de la politique de la ville qui doit se poursuivre en 2015 dans le cadre du Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain.



EXTRAIT DE LA CARTE DES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU SCOT ET DU PLU



ILLOT DES FEUILLANTS

DÉMARCHE GRAND-CENTRE-VILLE

Le centre-ville de Marseille fait l'objet depuis plusieurs années d'une multitude de projets de rénovation, d'embellissement, d'amélioration, menés par de nombreux intervenants (Ville, Soléam, MPM, Euromed, MRU...). La démarche Grand-Centre-Ville portée par la Ville et par l'Agam vise à renforcer la cohérence des projets en mettant en avant la nécessaire transversalité et mise en cohérence des interventions existantes. À ce titre un groupe de travail constitué d'élus et de techniciens se réunit désormais deux à trois fois par an pour évoquer des sujets thématiques sur le périmètre du Grand-Centre-Ville. En parallèle, un travail fin de récolement des projets en cours a été engagé et sera mis à jour annuellement.

Brèves

HÔPITAL NORD/SAINT-ANTOINE, DE KALLISTÉ À LA SAVINE

Cette démarche était portée conjointement par les services de la Ville de Marseille, de MPM associant les GIP Politiques de la Ville et Marseille Rénovation Urbaine ainsi que l'AP-HM. L'objectif était de faire émerger les enjeux d'un territoire caractérisé par son inscription sur un socle géographique saillant, de grands paysages, ainsi que par la présence d'un pôle hospitalier à vocation régionale et trois sites en PRU : La Solidarité, Kallisté, La Savine.

Les points émergents s'organisent, notamment autour du désenclavement de ces territoires, du développement des centralités de proximité à conjuguer avec celle de Saint-Antoine et son pôle d'échanges. La santé constitue également un moteur de développement à conforter autour de l'Hôpital Nord.

Cette démarche aura son prolongement en 2015 avec la réalisation d'une étude pour l'AP-HM en lien avec AMU et le centre Édouard Toulouse.



EXTRAIT DE LA CARTE DES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU SCOT ET DU PLU



LE PÉRIMÈTRE DE L'AVAP SERA PLUS VASTE ET PLUS COHÉRENT : IL ENGLORBERA, NOTAMMENT, LES EXTENSIONS ORTHONORMÉES DU XIX^e SIÈCLE

ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉLABORATION DE L'AVAP CRÉÉE PAR LA LOI GRENELLE II

Une Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) doit se substituer aux quatre Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) le 14 juillet 2016. Elle en conservera les principes fondamentaux tout en ajoutant de nouveaux objectifs : prise en compte des enjeux environnementaux, meilleure concertation avec la population, meilleure coordination avec le Plan local d'urbanisme auquel elle est annexée au titre des servitudes d'utilité publique (cohérence des orientations et des règles), intégration des enjeux d'attractivité et de confort (articulation avec le projet Centre-Ville). Le nouveau plan de gestion permettra d'avoir une nouvelle approche du patrimoine marseillais grâce à un document unique et un périmètre plus adapté. MPM est compétente en matière de procédure mais la conduite du volet technique a été confiée à la Ville de Marseille. Le STAP 13 et l'Agam ont participé à la préparation du projet (diagnostic, méthodologie, choix du périmètre, contenu scientifique) et à la désignation du bureau d'études chargé de réaliser le rapport de présentation, le règlement et les documents graphiques.





3

HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE

La connaissance régulièrement actualisée de ses territoires d'intervention et la diversité de son expertise (socio-démographie, habitat, équipements, emploi...) ont permis à l'Agam de se mobiliser de façon réactive et efficace pour l'élaboration du contrat de ville à l'échelle de MPM. Sa maîtrise des problématiques et des projets d'aménagement contribue à appréhender concrètement l'intégration des quartiers de la Politique de la ville dans les dynamiques urbaines et à associer politiques de cohésion sociale et futures opérations du nouveau programme national de rénovation urbaine.

Les outils de l'observatoire de l'habitat

POUR ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

POUR ACCOMPAGNER LA COMMUNAUTÉ URBAINE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT, L'AGAM MOBILISE DANS LE CADRE DE SON OBSERVATOIRE DE L'HABITAT, DE NOMBREUX OUTILS PERMETTANT D'OBSERVER LES PHÉNOMÈNES LIÉS AU LOGEMENT.

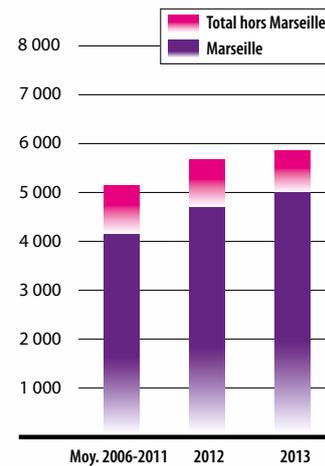


RÉSIDENCE VÉLODROME

Depuis de nombreuses années, l'Agam réalise un suivi régulier de la production de logements neufs à partir des permis de construire. Aujourd'hui, cette enquête porte sur trois territoires : les communes de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, et sur Marseille elle-même. Cette enquête implique un travail en étroite partenariat avec les services techniques, des entretiens, des visites de terrain et des analyses statistiques.

En parallèle, et pour la 7^e édition, l'Agam a réalisé cette année l'atlas PLS, qui est le recensement du parc locatif social dans les 18 communes de MPM. Ce travail mêle analyse statistique et représentation cartographique pour présenter un état actualisé du logement social par com-

mune et par quartier de Marseille. Aujourd'hui, 91 000 logements sociaux sont recensés dans MPM, dont 13% ont été livrés depuis 2000. Au-delà du parc récent, l'amélioration du parc social ancien est un enjeu capital pour les politiques publiques. Le rapprochement de l'enquête sur la réalisation des permis de construire avec le suivi du parc de logements sociaux, permettrait dans le temps un suivi en état réel de la production de logements sociaux à une échelle très fine. Il reste à examiner les différentes modalités permettant d'étendre ces deux approches au périmètre plus large de la Métropole.



PRODUCTION DES LOGEMENTS NEUFS 2012-2013

"91 000
logements sociaux
sont recensés dans MPM"

Programme Local de l'Habitat 2012-2018 de MPM

UNE DYNAMIQUE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS QUI SE CONFIRME POUR L'ANNÉE 2013

DEPUIS 2012, L'AGAM ASSISTE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SON DEUXIÈME PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT. 2013 FUT UNE ANNÉE CHARNIÈRE EN MATIÈRE D'HABITAT COMPTE TENU DU CONTEXTE LÉGISLATIF MOUVANT. LA MISE EN ŒUVRE DE CE PLH EST AINSI AU CŒUR DES ENJEUX DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT.



BASSIN DE VIE OUEST
520 logements



BASSIN DE VIE CENTRE
5400 logements



BASSIN DE VIE EST
400 logements



Dans la continuité du premier Programme Local de l'Habitat de Marseille Provence Métropole, le PLH 2012-2018, adopté le 14 décembre 2012, affiche des objectifs ambitieux. Dans un contexte immobilier morose, le bilan pour l'année 2012 a été positif ; il en est de même pour l'année 2013 puisque la production

de logements a atteint un niveau inégalé depuis les sept dernières années : soit 5742 logements réalisés sur le territoire de la communauté urbaine. Elle est supérieure à la moyenne enregistrée entre 2006 et 2011 de 5000 logements livrés par an. Et elle est à rapprocher de l'objectif défini dans le PLH 2012-2018 d'une production de plus de 6300 logements par an.

Des rencontres avec les maires et les techniciens de toutes les communes furent réalisées, en présence du conseiller communautaire délégué à l'habitat et à la politique de la ville, afin de dresser l'état des réalisations pour l'année 2013 et d'ébaucher les perspectives compte

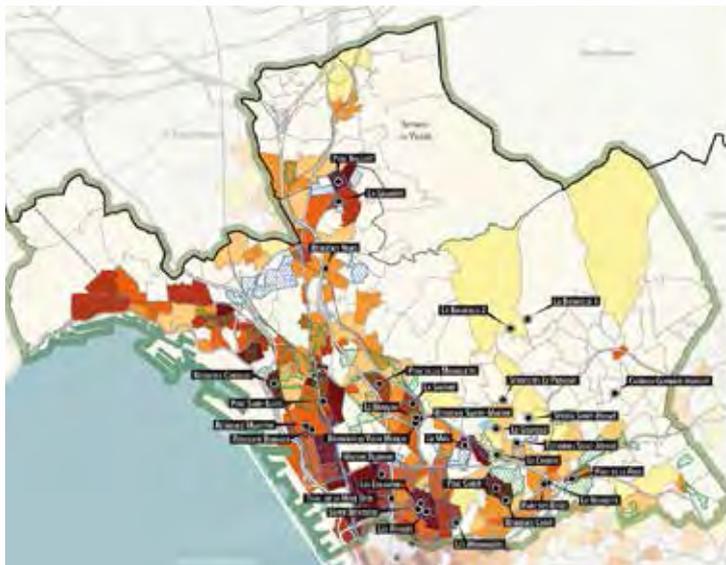
tenu des nouveaux objectifs de production de logements sociaux. Ainsi, ce temps d'échanges a également été l'occasion pour les maires de faire part de leurs préoccupations suite à la promulgation de la loi Duflot obligeant à une augmentation des objectifs de production de logements sociaux afin d'atteindre 25% à l'horizon 2025.

" 5742 logements réalisés sur le territoire de la communauté urbaine "

Réforme Politique de la ville

DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

POUR LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE, LE GIP POLITIQUE DE LA VILLE À DEMANDÉ À L'AGAM DE L'ASSISTER À DÉFINIR DES PÉRIMÈTRES PRIORITAIRES EN MOBILISANT SA CONNAISSANCE DES SITUATION DE PRÉCARITÉ



EXTRAIT DE LA CARTOGRAPHIE DU PARC PRIVÉ POTENTIELLEMENT INDIGNE ET DES COPROPRIÉTÉS FRAGILISÉES

Les principaux enseignements qui ressortent de ce travail font état de fortes inégalités hommes / femmes persistant en matière de déplacements (motorisation et détention des permis de conduire) et d'accès à l'emploi, d'un enjeu majeur sur la desserte de ces territoires ainsi qu'une nécessité primordiale d'augmentation de l'activité des ménages pour introduire davantage de sécurité financière.

La Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit la réalisation d'un nouveau contrat de ville pour la période 2015-2020, succédant ainsi aux Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) dont l'Agam, mandatée par le GIP Politique de la Ville, réalisait un observatoire des quartiers mis à jour annuellement. Ce contrat unique, réunissant les volets urbains, sociaux et économiques des politiques territoriales en faveur des quartiers prioritaires, s'appuie sur une nouvelle géographie resserrée, des principes d'intervention recentrés et une action publique

qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés dans le but de lutter contre les ségrégations urbaines et sociales.

L'Agam, dans sa mission d'accompagnement des collectivités et des acteurs de la Politique de la Ville, a fourni plusieurs éclairages sur les réalités socio-économiques des quartiers et leurs dynamiques, permettant l'aboutissement du Contrat de ville, dont un diagnostic sur les volets mobilité, emploi et développement économique, habitat, population et précarité.

" 38 quartiers prioritaires sur le territoire de MPM, dont 35 à Marseille "

" Près d'1 ménage sur 5 est sous le seuil de pauvreté "

Réforme politique de la ville

ASSISTANCE DES PARTENAIRES POUR LE CONTRAT DE VILLE DE MPM 2015-2020

LA PRÉPARATION DU FUTUR CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE IMPLIQUE UNE ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES MENÉES PAR LES COLLECTIVITÉS ET DES PROJETS RECENSÉS SUR LES TERRITOIRES DE LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE, TRAVAIL RÉALISÉ PAR L'AGAM.

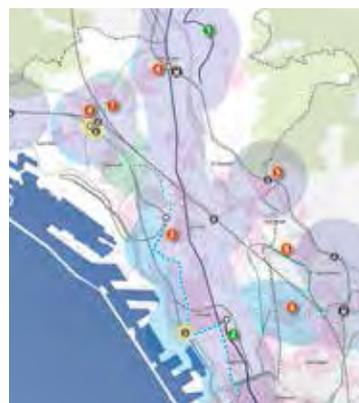
Outre le diagnostic socio-économique, l'Agam a apporté son expertise en matière de contribution des projets de territoire des quartiers prioritaires de Marseille, Septèmes-Vallons, Marignane et des quartiers de veille de La Ciotat.

Les sept documents de synthèse (quatre par grands secteurs pour Marseille et un pour chaque commune hors Marseille) proposent une approche s'inscrivant dans l'analyse des dynamiques urbaines au regard des orientations des documents d'urbanisme, du Scot, du PLH et du PDU et une mise en perspective avec la programmation recensée sur les territoires.

Pour ce faire, l'agence réalise une lecture des documents d'orientation et d'urbanisme (SCoT, PLU), des documents de programmation (PLH, PDU) et une analyse des projets urbains recensés afin de comprendre comment peut s'opérer l'intégration des quartiers prioritaires dans les politiques publiques locales et les impacts qui peuvent en découler sur ces territoires de la géographie prioritaire.

L'objectif final de cette démarche fut d'identifier des orientations thématiques et territoriales en vue d'une priorisation. Ces orientations ont été mises en débat lors des ateliers territoriaux et thématiques en fin

d'année pour une finalisation et une signature du contrat de ville fin juin 2015.



MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DES ORIENTATIONS : PROJETS DE MOBILITÉ (TCSP)



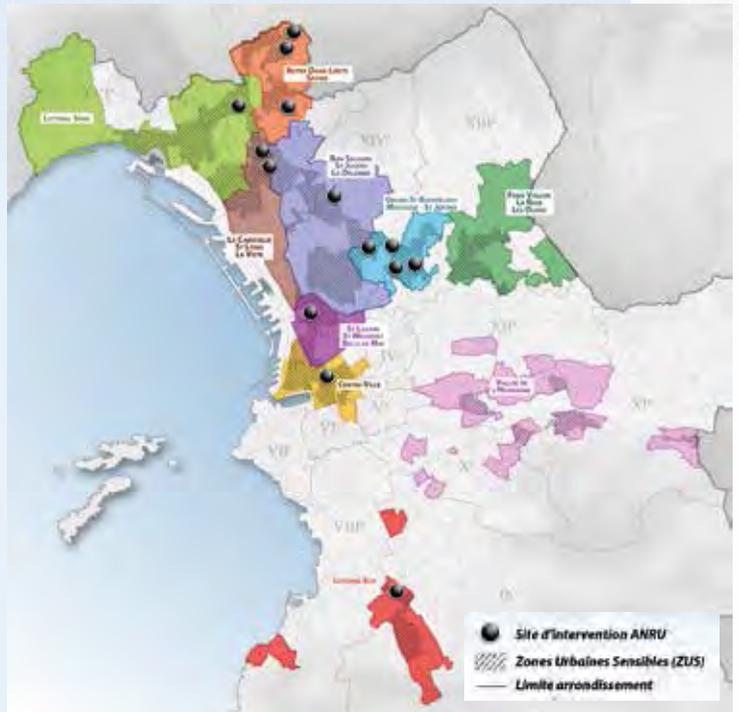
PROJETS URBAINS ET DE DÉVELOPPEMENT RECENSÉS

BILAN DU CUCS DE MARSEILLE 2007-2013

Mandaté par le Groupement d'Intérêt Public Politique de la Ville, l'Agam mène annuellement une analyse du territoire du CUCS dans le cadre de l'Observatoire des quartiers. Produire une connaissance sur les dynamiques urbaines et sociales de ces territoires est utile au développement des politiques et à la mise en œuvre des actions stratégiques prioritaires pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés. 2013 fut une année charnière dans la mesure où c'est la cinquième actualisation annuelle de l'Observatoire des quartiers, mais aussi une année de bilan. En effet, ce document réalisé en 2014 analyse les principales tendances identifiées sur la durée du CUCS dans la perspective de mise en œuvre du nouveau Contrat de ville.



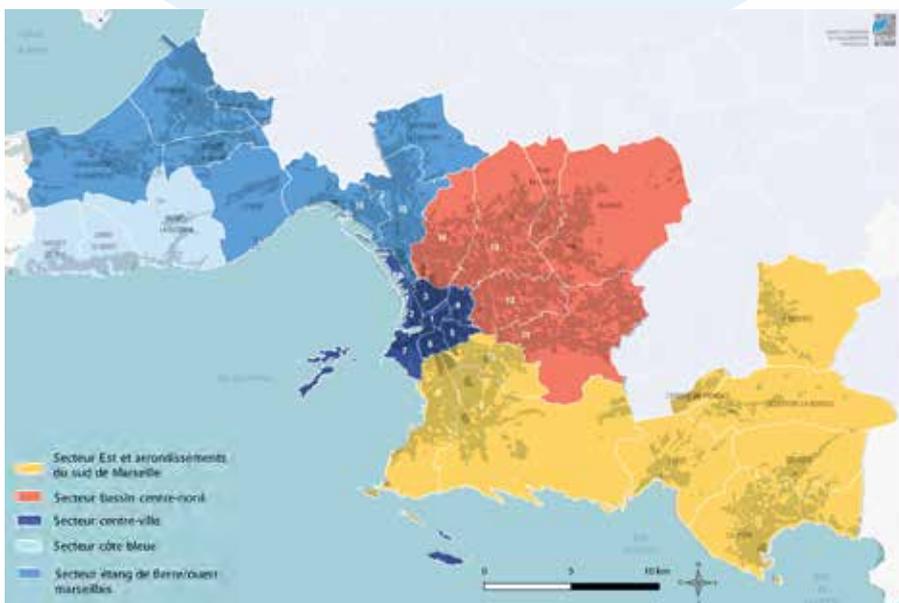
Brèves



SECTEURS OPÉRATIONNELS DES CUCS DE MARSEILLE

UN NOUVEAU PIG POUR MPM

Alors que le premier Programme d'Intérêt Général de MPM touche à sa fin, la collectivité entame, pour la période 2015-2019, un nouveau PIG. Mieux adapter les interventions d'amélioration de l'habitat aux besoins du territoire, tel est le maître mot du nouveau programme. Pour ce faire, la Direction Habitat et Cohésion Sociale a demandé à l'Agam d'en réaliser l'étude pré-opérationnelle. Basée sur des analyses statistiques et cartographiques ainsi que sur de nombreux entretiens, les réflexions conduites par l'Agence ont permis d'identifier des cohérences et des priorités territoriales. Ces travaux ont accompagné la refonte de la stratégie d'intervention portée par MPM dans son nouveau PIG.



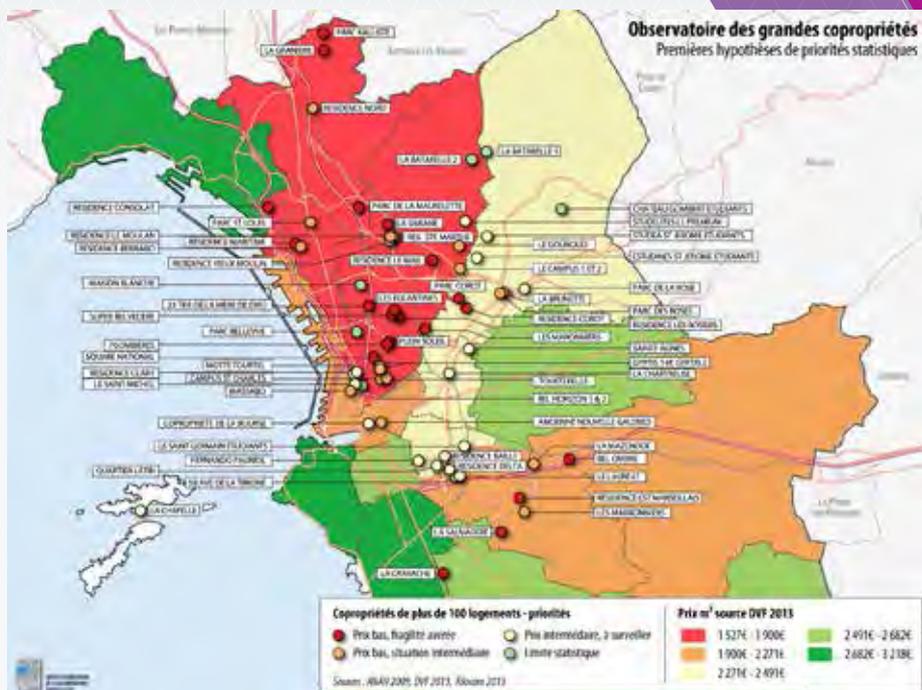
SECTEURS DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



Brèves

OBSERVATOIRE DES COPROPRIÉTÉS

A l'heure où un renforcement des mesures fléchées sur les copropriétés dégradées est à l'œuvre au niveau national, l'observatoire local a mis à jour une liste de 60 copropriétés à surveiller sur Marseille. Fruit d'un travail d'analyse complexe, il a été convenu de centrer l'observation sur les ensembles de plus de 100 logements. Au-delà du repérage, l'enjeu est celui de la prévention mais aussi de la gestion de la fonction sociale de ces ensembles immobiliers. En effet, l'existence de cette offre résidentielle est essentielle, notamment pour les ménages modestes. Il apparaît donc impératif de mobiliser les moyens pour prévenir la dégradation de ces ensembles immobiliers. L'Agam accompagne la Ville de Marseille et ses partenaires pour réaliser ce travail qui nécessite un partenariat fort.



RÉSIDENCES SENIORS



En 2014 l'Agam a réalisé une étude sur les enjeux en matière d'habitat pour les personnes âgées. En effet, selon l'INSEE, les personnes âgées de 75 ans et plus, passeront de 5,7 millions en 2012 à 12 millions en 2060. Les plus de 85 ans, actuellement 1,4 million, atteindront 4,8 millions en 2050. Dans cette perspective, leurs conditions de logement représentent un enjeu de taille. Souvent en nombre insuffisant, il n'est pas, ou mal, adapté au vieillissement (dans ses caractéristiques propres ou son environnement). Or cette adaptation est un facteur essentiel de la préservation de l'autonomie des personnes âgées ; sans elle, la dépendance et l'isolement peuvent s'accroître. Autre facteur important à intégrer dans la réflexion sur les différentes options d'habitat, la pauvreté.

Brèves

CARTOGRAPHIE DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS DE PROXIMITÉ



BIBLIOTHÈQUE DU MERLAN

La mission de suivi des équipements collectifs de l'Agam s'est traduite en 2014 par une assistance à la Direction de l'Action Culturelle pour la réalisation du Contrat Territoire Lecture et la mise en place de son schéma directeur.

La ville de Marseille dont le réseau de lecture publique est constitué d'une BMVR, de deux bibliothèques de secteur et de cinq bibliothèques de proximité, a signé un Contrat territoire lecture avec l'État pour développer son action autour du livre et de la lecture

Le rôle de l'Agam dans cette démarche est d'apporter une assistance technique à la Direction de l'Action Culturel et au bureau d'étude ABCD (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour la cartographie des équipements culturels et la prise en compte des éléments de planification urbaine (SCoT, PLU, PDU...).







4

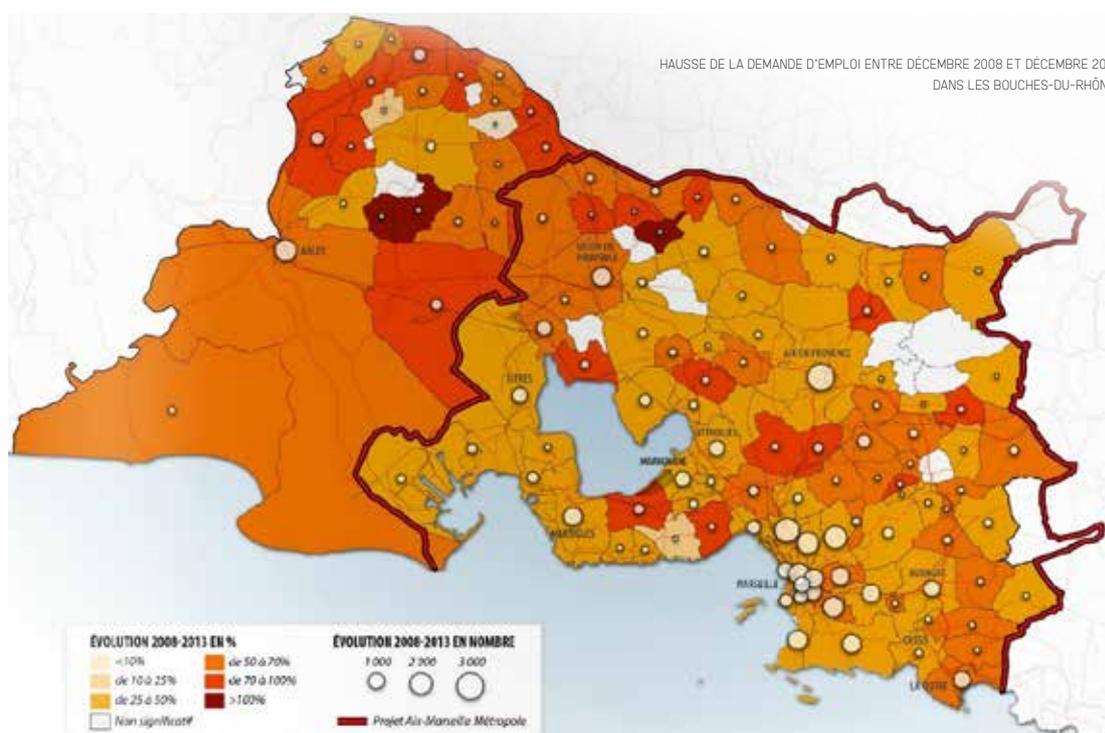
ÉCONOMIE

En 2014, l'Agam est intervenue sur plusieurs aspects clés du développement économique : le suivi des évolutions économiques, l'analyse des moteurs économiques que constituent l'innovation et la filière aéronautique et l'évaluation des capacités et potentiels des espaces économiques. De nombreux travaux, conduits en coproduction ou partenariat avec des structures opérationnelles ou économiques, pourront alimenter assez directement les politiques de développement et d'aménagement de ses collectivités partenaires.

Connaître le contexte économique local

OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OEDE)

LE RÔLE DE L'OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OEDE) EST DE PARTAGER ET D'ANALYSER LES INFORMATIONS SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'AIRE MARSEILLAISE, LES ENTREPRISES ET LES EMPLOIS QUI COMPOSENT LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL.



Malgré une situation de crise qui perdure, les analyses sur le territoire effectués par l'Observatoire EDE ont démontré une certaine résilience du tissu économique local par rapport au niveau national. En effet, malgré une progression du nombre de demandeurs d'emploi de 5% environ sur un an fin 2014, elle reste inférieure de près d'un point aux évolutions régionale et nationale. Marseille a d'ailleurs gagné des emplois entre fin 2012 et fin 2013 et l'emploi est resté stable sur le territoire de la Métropole. Cette évolution

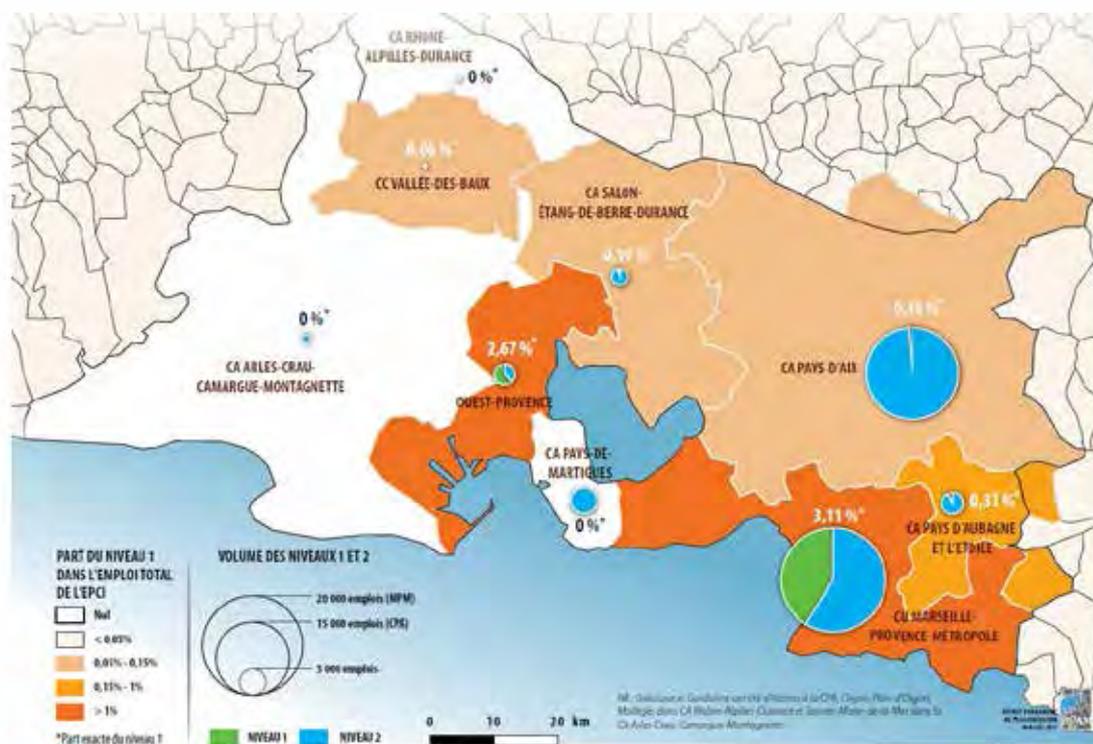
positive est à comparer à la baisse de près de 1,5% des emplois sur le territoire national. Cette croissance ou maintien de l'emploi est due à une croissance atypique des emplois dans le secteur manufacturier (aéronautique notamment) et un maintien du commerce de détail. Toutefois, il faut noter que l'évolution comparative est un peu moins favorable quand on observe la situation des seules métropoles françaises. L'Observatoire analyse ainsi le poids et l'évolution de secteurs stratégiques, permettant à nos partenaires

de mettre en œuvre des mesures de soutien aux entreprises en pleine croissance ou d'aide aux activités les plus en difficulté. Le tissu économique, vulnérable et partie en pleine mutation, nécessite de poursuivre les missions d'observation pour les mois et les années à venir.

Filière motrice de la Métropole

L'AÉRONAUTIQUE

LA FILIÈRE AÉRONAUTIQUE CONTRIBUE EN GRANDE PARTIE À LA DYNAMIQUE DE L'EMPLOI INDUSTRIEL LOCAL. L'AGAM A CHERCHÉ À CERNER ET ANALYSER CETTE FILIÈRE DE PREMIÈRE IMPORTANCE, PORTÉE PAR DES POIDS LOURDS NATIONAUX MAIS AUSSI PAR TOUT UN TISSU D'ENTREPRISES DE MOINDRE TAILLE, CRÉANT UN ÉCOSYSTÈME QUI SERA ACCOMPAGNÉ PAR LE PROJET HENRI FABRE.



RÉPARTITION DES EFFECTIFS DANS L'AÉRONAUTIQUE PAR NIVEAU ET PAR EPCI FIN 2012.

L'aéronautique est en pleine croissance malgré la période de crise, représentant 3% des emplois dans le cœur de filière (environ 10 000 emplois dans les Bouches-du-Rhône) et progressant de 23% entre 2008 et 2012 sur le territoire métropolitain. Les Bouches-du-Rhône est le 3^e département ayant le plus d'emplois privés dans l'aéronautique, après la Haute-Garonne (siège d'Airbus) et les Yvelines.

L'analyse de la filière en trois niveaux a permis de constater une complémentarité sur le territoire de la Métropole entre l'aire marseillaise et celle de l'ouest de l'Étang de Berre plus concentrée dans le cœur de filière et l'aire aixoise complétant l'activité par du soutien aux entreprises cœur. Cette complémentarité d'activités valide la volonté de créer une structure améliorant la coordination entre les grands donneurs

d'ordres et le tissu de PME-TPE. C'est le sens du projet "Henri Fabre", piloté par l'État et le Pôle de Compétitivité Pégase, qui réunira et articulera tout un ensemble d'acteurs pour organiser la recherche et l'innovation, la production, la formation et l'offre foncière.

La filière restera primordiale pour l'économie de la Métropole, et il faudra poursuivre et actualiser son analyse.

Géographie de l'innovation - PACA et Rhône-Alpes

RÉSEAUX DE COOPÉRATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

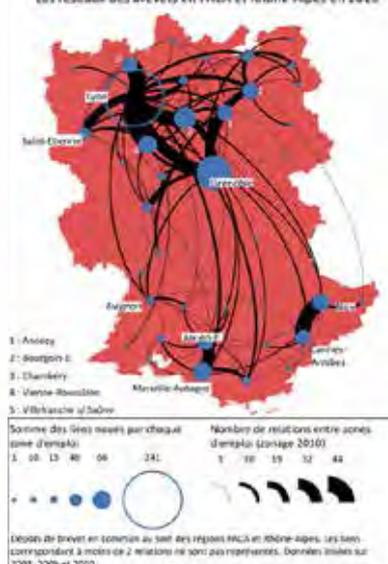
PRENANT SA SOURCE DANS LES TRAVAUX DE LA DATAR SUR LES SYSTÈMES URBAINS, CE TRAVAIL PARTENARIAL VISE À CERNER L'INTENSITÉ DES COOPÉRATIONS ENTRE TERRITOIRES ET LA DIMENSION SPATIALE DES COOPÉRATIONS EN PACA ET RHÔNE-ALPES, VIA LES ACTEURS QUI LES ANIMENT.

Cette étude, pilotée par l'Agam et l'EPURES (agence de Saint-Etienne), bénéficie de collaborations essentielles, dont celle d'Eurolio (Observatoire européen des données localisées de l'innovation). Elle est soutenue par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et la FNAU, et implique différents types d'acteurs dans les deux régions : huit agences d'urbanisme, deux agences régionales d'innovation et deux laboratoires universitaires. Elle s'inscrit également dans la contribution de l'Agam aux réflexions menées par la Mission Interministérielle pour le Projet Métropolitain. Une présentation a ainsi été faite lors d'un séminaire organisé par la Mission et Provence Promotion, en présence d'acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces échanges viendront nourrir un Document d'Interpellation Stratégique de la Mission sur l'ancrage international d'Aix-Marseille Provence. Parmi les principaux résultats, on note une croissance des volumes de publications et de brevets entre 2000 et 2010 qui s'accompagne d'un élargissement des réseaux de coopérations. Ceux-ci étant essentiellement le fruit de co-publications ou

de co-brevets entre acteurs publics, quand les établissements d'entreprises coopèrent le plus souvent au sein même de leur groupe.



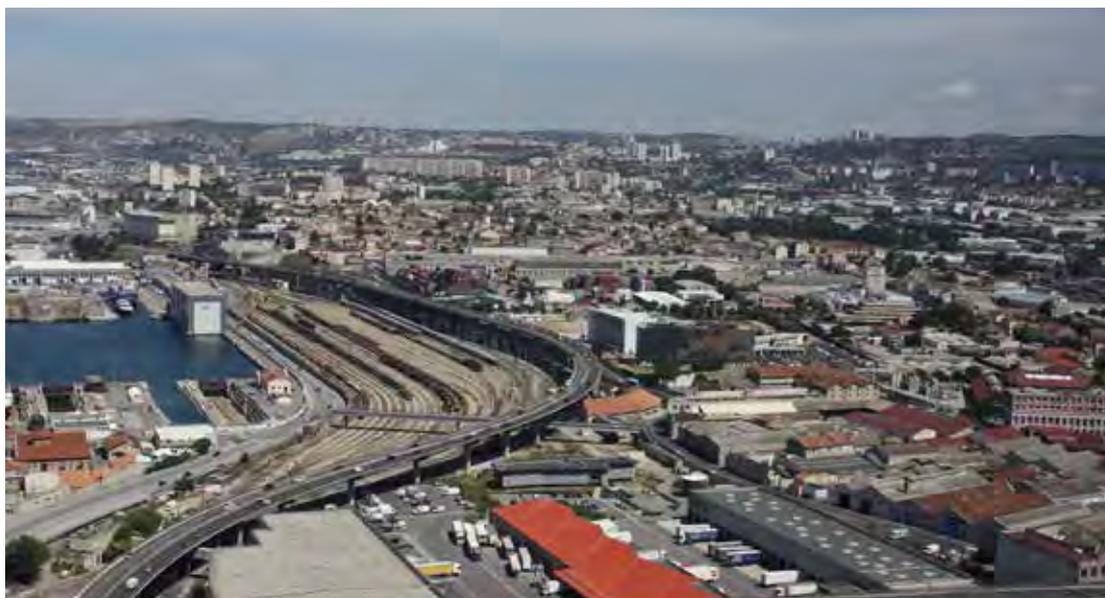
Les réseaux des brevets en PACA et Rhône-Alpes en 2010



Référentiel foncier économique façade maritime nord

UN OUTIL EN EXPANSION

EN DÉGAGEANT UN POTENTIEL FONCIER MUTABLE, LE RÉFÉRENTIEL FONCIER JOUE UNE NOUVELLE FOIS SON RÔLE D'OUTIL AU SERVICE DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET D'AIDE À LA SYNERGIE DES IDÉES ET DES CONNAISSANCES SUR UN TERRITOIRE MAJEUR DU SCOT : LA FAÇADE MARITIME NORD



Historiquement positionné comme un espace majeur de l'appareil économique marseillais, il apparaissait nécessaire que ce territoire, sujet à de fortes tensions, soit machiné au travers de l'outil de référentiel économique. Chose faite en passant au crible du SIG les près de 500 hectares de foncier économique (zonage PLU 2013), vérifié par le travail de terrain et les connaissances des différents partenaires de la démarche, pour en dégager près de 60 hectares de parcelles et/ou tènements fonciers potentiellement mutables.

Encore une fois, le travail réalisé à travers le référentiel foncier est un

pont dans une démarche globale d'observatoire foncier : d'une part en faisant le lien entre une approche technique SIG, statistique et de connaissance terrain afin d'interpeller les acteurs du territoire, d'autre part, via la mise en place d'une plateforme de partage et d'échange de données géographiques permettant à quiconque d'accéder aux différentes informations.

A l'avenir, la démarche de référentiel foncier sera étendue à d'autres territoires à enjeux dont les territoires de projet. Ainsi, en 2015, le référentiel va s'intéresser à la zone d'impact de la rocade L2 et à la Ligne Nouvelle

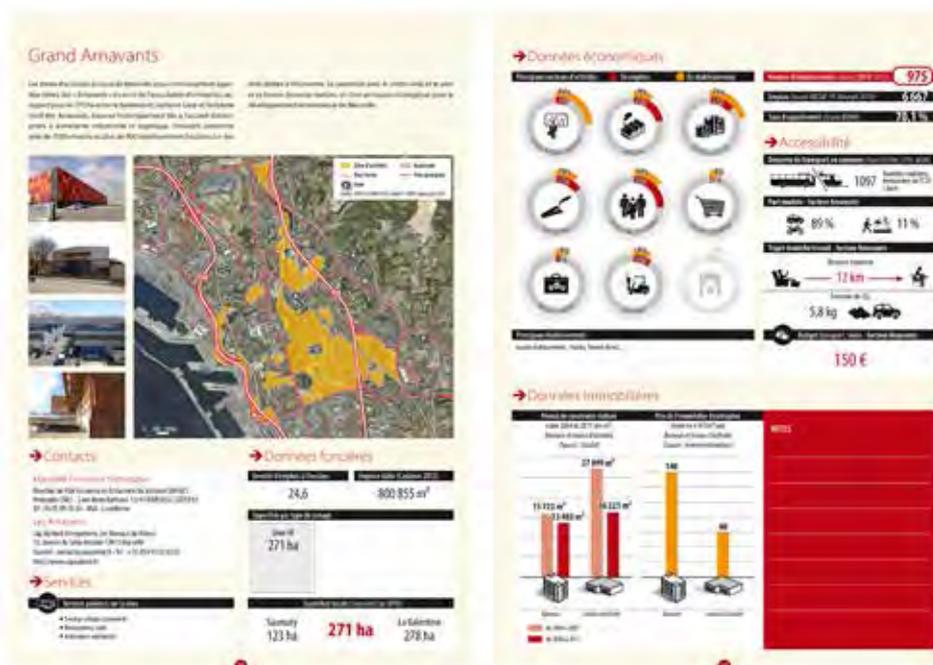
Provence-Côte d'Azur, des territoires mêlant de nombreuses fonctionnalités urbaines autour d'un projet fédérateur.

500 HA de foncier économique
60 HA de parcelles
potentiellement rentable

Atlas des espaces économiques de MPM

UN BILAN DES ESPACES DÉDIÉS À L'ACCUEIL D'ENTREPRISES

LA CAPACITÉ D'ACCUEIL D'ENTREPRISES AU SERVICE DE LA CRÉATION D'EMPLOIS, EST UN ÉLÉMENT CENTRAL DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE. CETTE CAPACITÉ EST À METTRE EN RELATION DIRECTE AVEC LE FONCIER QUE L'ON DOIT MOBILISER POUR RÉPONDRE À LA DIVERSITÉ DES BESOINS QUI S'EXPRIMENT.



EXTRAIT FICHE DE L'ATLAS DES ESPACES ÉCONOMIQUES

L'atlas des espaces économiques de MPM dresse un bilan quantitatif sur l'économie, l'immobilier et l'urbain des espaces dédiés à l'accueil d'entreprises. Il recense l'ensemble des zones d'activités, les projets connus ainsi que les espaces mixtes à dominantes économiques, en particulier sur le bassin Centre. En effet, l'hétérogénéité des offres en locali-

sations d'entreprises sur la communauté urbaine, nécessite d'étendre le champ d'investigation aux polarités économiques les plus importantes en dehors des strictes zones d'activités. Rappelons à ce titre que 70% des emplois salariés privés de la communauté urbaine sont situés en dehors de zones d'activités, dans des centralités économiques sou-

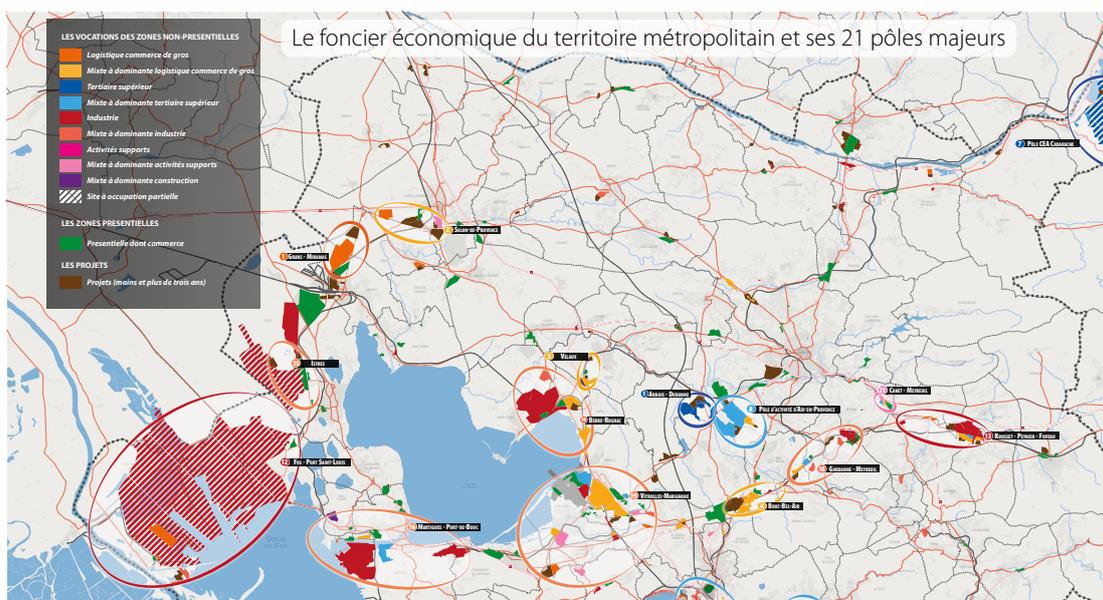
vent mixtes. Cette singularité, que l'on ne retrouve pas dans les mêmes proportions dans les autres métropoles, s'explique à la fois par la typologie des activités dominantes et par le contexte urbain de Marseille. Ce document réalise un exercice complexe (et perfectible) d'estimation de l'emploi à l'échelle des sites, des dynamiques immobilières via une exploitation du fichier Sitelat, mais aussi des contraintes de desserte et de mobilité, avec une exploitation (lorsque c'est statistiquement possible) de l'enquête ménage déplacement (EMD 2009).

L'objectif est d'éclairer le fonctionnement global de ces sites économiques, dans leur diversité de localisations urbaines, de tailles, d'activités et de formes. Il tente aussi d'apporter un éclairage par bassin des dynamiques économiques à l'œuvre. A noter que l'atlas est évolutif dans son contenu, permettant de rajouter de nouveaux secteurs d'études et de nouveaux projets.

Etude CCIMP/Agam

IDENTIFICATION DU FONCIER DÉDIÉ À L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE

EN 2014, L'AGAM ET LA CCIMP ONT RÉALISÉ UNE ANALYSE EXHAUSTIVE DE L'OFFRE EN FONCIER ÉCONOMIQUE ET DES PROJETS D'EXTENSION OU DE CRÉATION DE ZONES À COURT/MOYEN TERME SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLÉ AIX-MARSEILLE-PROVENCE.



La diversité des activités présentes sur l'ensemble du territoire métropolitain est à l'origine d'une offre hétérogène d'espaces d'accueil pour les entreprises. Hétérogène du regard de leur localisation dans l'espace urbain (central, périurbain, périurbain) mais aussi de leur aménagement et leur fonctionnalité. Cette diversité provient simultanément de l'évolution des besoins du tissu économique local et de la sédimentation des choix stratégiques portés par les collectivités. Elle pose aussi la question de l'adaptation des zones les plus anciennes aux besoins actuels des entreprises dans leur stra-

tégie de localisation (lisibilité thématique, accessibilité, qualité des aménagements, proximité, centralité, synergies...).

Face aux besoins fonciers du développement économique de la Métropole et à la rareté d'espaces adaptés pour les activités productives, une meilleure connaissance de l'offre était un préalable indispensable pour proposer des solutions d'évolutions et de productions nouvelles de capacité d'accueil d'entreprises.

La démarche se poursuit en 2015 avec également l'appui de prestataires extérieurs (DTZ Partner).

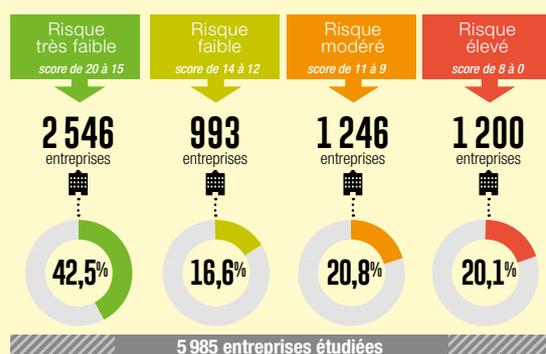
24 000 HA de foncier dédié à l'activité économique

253 zones d'activités de la Métropole AMP

Brèves

DÉMARCHE 2SE PACA

La démarche partenariale initiée par l'Agam, il y a quelques années, vise plusieurs objectifs : suivre la santé des entreprises régionales et dresser un bilan conjoncturel régulier ; exercer une fonction de veille et d'alerte sur la dégradation de la situation de certaines d'entre elles ; et enfin, favoriser une intervention opérationnelle auprès d'entreprises fragilisées par la crise ou par les difficultés du secteur auquel elles appartiennent. Ce dernier volet ne s'est qu'en partie concrétisé, mais sera l'une des priorités 2015 de la démarche 2SE PACA, désormais une des pistes de travail retenues dans la convention unissant le Conseil régional aux agences de PACA.



RÉPARTITION DES ENTREPRISES DE PACA SELON LEURS SCORES EN FÉV. 2014

Cette démarche a été rendue possible grâce à l'implication (y compris financière) du Conseil Régional, mais aussi de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (et de l'ensemble des chambres territoriales), des agences d'urbanisme de Toulon et d'Aix-en-Provence, avec le soutien de la Ville de Marseille.



EN LIGNE







5

TRANSPORTS MOBILITÉ

C'est un domaine dans lequel l'Agam mobilise son expertise en terme de données pour établir notamment le bilan LOTI d'opérations de TCSP, ou suivre les politiques de mobilité et de stationnement. Mais l'Agam intervient aussi sur les stratégies comme par exemple dans l'élaboration du Livre Blanc des transports et en préparation de projets plus opérationnels comme dans l'étude sur les pôles d'échanges et celle sur la requalification du Jarret. L'Agam porte aussi une ambition et conduit des travaux visant à assurer une meilleure cohérence entre urbanisme et transport qui s'impose de plus en plus comme une nécessité incontournable.

Observatoires des Mobilités et du Stationnement

STRUCTURATION DES OUTILS D'OBSERVATION DE LA MOBILITÉ

AVEC LA VOLONTÉ D'ÉLARGIR SES CHAMPS D'OBSERVATION DE LA MOBILITÉ, AU-DELÀ DE LA PROBLÉMATIQUE DU STATIONNEMENT (DÉMARCHE INITIÉE EN 2005), L'AGAM S'EST ENGAGÉE DEPUIS 2013 AUX CÔTÉS DE MPM DANS UN TRAVAIL DE STRUCTURATION D'UN OBSERVATOIRE MULTITHÉMATIQUES DES MOBILITÉS AU SENS LARGE, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE. L'ANNÉE 2014 A ÉTÉ

L'observatoire des Mobilités se positionne comme l'outil de référence pour le suivi des évolutions de l'offre et des pratiques de mobilités sur le territoire. Fort d'une double vocation, il vise à orienter les processus décisionnels de la politique locale de mobilité, mais également à alimenter les travaux de suivi du Plan de déplacements urbains (PDU) menés par MPM. En 2013, l'Agam et MPM ont travaillé conjointement à la structuration du nouvel outil d'observation des mobilités :

> définition des champs d'observation : choix des thématiques et des

indicateurs de suivi ; élaboration d'un modèle de tableaux de bords de l'observatoire ;

> formalisation d'un mode de fonctionnement de l'outil : identification des fournisseurs de données et organisation de la démarche partenariale.

En 2014, la dynamique partenariale autour du projet s'est renforcée. En vue de l'optimisation du fonctionnement de l'observatoire, une série de réunions de travail avec les fournisseurs de données a été organisée. Celles-ci ont été l'occasion d'affiner les indicateurs de suivi et de conso-

lider la méthode de recueil des données, pour s'assurer d'un suivi régulier dans le temps.

L'observatoire du stationnement, conservé dans son mode de fonctionnement actuel, constitue désormais un outil mutualisé au service du nouvel observatoire, qu'il contribue à alimenter.

Au-delà des enjeux de valorisation des résultats et de maintien de la dynamique partenariale engagée sur les deux dernières années, la question de l'ouverture métropolitaine de l'observatoire est d'ores et déjà posée.



MONTÉES QUOTIDIENNES DE STATIONS DE TCSP

" 173 Millions de voyageurs sur les réseaux de transports collectifs du territoire (urbains et interurbains) "

" 31% de croisiériste en 2013 "

" 100 000 abonnés longue durée au service Le Vélo : 28% en 2013 "

Bilan LOTI

ÉVALUATION DU RÉSEAU DE TRAMWAY ET DE L'EXTENSION EST DE LA LIGNE 1 DU MÉTRO

LES DEUX LIGNES DE TRAMWAY DE MARSEILLE ET LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE M1 DU MÉTRO JUSQU'À LA FOURRAGÈRE, MIS EN SERVICE ENTRE 2007 ET 2010, FONT L'OBJET DE L'ÉLABORATION D'UN "BILAN LOTI" : UNE DÉMARCHÉ D'ÉVALUATION 3 À 5 ANS APRÈS LA MISE EN SERVICE DE L'INFRASTRUCTURE CONSIDÉRÉE.

L'établissement d'une évaluation des impacts de la mise en service des infrastructures de transport en commun répond à une exigence légale, lorsque celles-ci ont été financées en partie par l'État (Loi d'orientation des transports intérieurs de 1982, dite LOTI). Le bilan LOTI a pour objectif l'observation des effets induits par la mise en service d'une nouvelle infrastructure sur le système de transport en commun lui-même et sur son environnement physique, économique et social, dans le but d'évaluer l'efficacité de l'investissement public.

L'intérêt stratégique de cette démarche pour la communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) est de mettre en lumière le rôle prépondérant du tramway et du prolongement du métro dans le fonctionnement du réseau de transport en commun, et dans le système urbain au sens large. L'évaluation se base donc sur l'analyse de quatre champs d'observations :

- > les effets de l'infrastructure sur le réseau de transports en communs : gains en termes d'offre et d'usagers ;
- > les effets sur le système global de déplacements. (l'évolution générale de la mobilité, de l'offre et des usages des autres modes de déplacements) ;
- > les effets sur le cadre de vie. (qualité des espaces publics), (qualité de l'air, environnement sonore, accidentologie...);



> les effets sur les fonctions urbaines. Faisant suite au premier bilan d'exploitation des nouvelles infrastructures, réalisé en 2012 (sur l'année 2011), l'évaluation complète du tramway et de l'extension du métro permet d'appréhender de manière précise leur influence sur l'offre et les usages des transports collectifs du territoire, mais également sur les pratiques de mobilité et l'environnement urbain dans lequel ils s'inscrivent.

Engagés sur l'année 2014, les résultats de l'évaluation seront formalisés courant de l'année 2015. L'extension du réseau de tramway sur la rue de Rome, et de la ligne 2 du métro jusqu'à Capitaine Gèze feront également l'objet d'une démarche d'évaluation LOTI. La définition de l'état de référence (base de l'évaluation à 3-5 ans) est par ailleurs déjà engagée.



" 14 KM de ligne de TCSP évalués "
" 14% de voyages en 10 ans "

Secteur de la Pointe Rouge

POUR UNE ACCESSIBILITÉ AMÉLIORÉE

AU REGARD DES FORTES PRESSIONS URBAINES, ET DES DYSFONCTIONNEMENTS CIRCULATOIRES IDENTIFIÉS SUR LA POINTE ROUGE, LES COMITÉS D'INTÉRÊT DE QUARTIER (CIQ) DE CE SECTEUR ONT FORMULÉ FIN 2013 UNE SÉRIE DE PROPOSITIONS. L'AGAM A ÉTÉ MISSIONNÉE PAR LA VILLE ET MPM POUR LES ANALYSER ET LES AFFINER SUR LA BASE D'UN DIAGNOSTIC APPROFONDI.

L'analyse des flux de circulation (via l'exploitation des données issues des dernières campagnes de comptage) celle de la mobilité, de l'évolution du tissu urbain et des caractéristiques socio-démographiques des ménages sont autant de champs d'étude qui ont été explorés par l'Agam, dans le cadre de l'élaboration d'un diagnostic complet du fonctionnement du secteur de la Pointe Rouge. Quelques enseignements majeurs à retenir :

> des difficultés de circulation pas uniquement imputables à la fréquentation saisonnière, mais un système circulaire en limite de rupture, qui

fonctionne déjà difficilement avec les déplacements des résidents ;

> de nombreux déplacements à pied sur le secteur malgré la faiblesse des espaces dédiés aux piétons ;

> de nombreux échanges avec les quartiers Sud ;

> une évolution de la structure socio-démographique des ménages et une pression urbaine à l'origine de l'augmentation de la motorisation du secteur.

L'organisation par la mairie du 6/8^e d'une série de réunions de concertation avec les représentants des CIQ et autres associations locales, a été l'occasion de

faire remonter des propositions d'intervention sur le secteur. Un travail d'analyse de l'opportunité, la pertinence et la faisabilité de ces propositions diverses a ensuite été réalisé par l'Agam.

Au regard du diagnostic et des enjeux du secteur, l'insuffisance d'une solution fonctionnelle (aménagement de voirie) pour répondre aux dysfonctionnements actuels apparaît clairement. La réponse est à chercher parmi un bouquet de solutions plurielles, favorables à des pratiques de mobilité alternative, dans une logique de mise en œuvre simultanée. C'est dans cette logique qu'un scénario global d'intervention, phasé dans le temps, a été proposé par l'Agam sur la base de propositions des CIQ.

De l'analyse des propositions issues de la concertation à la définition d'un projet global d'intervention sur le secteur, l'étude engagée aura permis de partager plus largement le diagnostic et les enjeux du territoire avec l'ensemble des acteurs locaux et de repenser le fonctionnement du secteur dans une nouvelle logique dépassant la recherche d'une solution fonctionnelle de voirie.



Urbanisme/Transport

INTÉGRATION URBAINE DES GARES DE MARSEILLE ET DE SEPTÈMES-LES-VALLONS

DEUX ÉTUDES ONT ÉTÉ MENÉES PAR L'AGAM, DANS LE CADRE DE PARTENARIATS INTER-AGENCES, SUR LES GARES DE L'AXE AIX-MARSEILLE, DANS LES QUARTIERS NORD DE MARSEILLE ET À SEPTÈMES AFIN D'AMÉLIORER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES FERROVIAIRES RÉGIONALES ET URBAINES.

Support du développement des transports métropolitains, les gares s'intègrent dans un tissu urbain et des réseaux de mobilité. Ces deux problématiques correspondent à deux familles d'acteurs, ferroviaires autour de la Région et de la SNCF, urbains autour des communes et intercommunalités.

Améliorer la cohérence des politiques ferroviaires régionales et urbaines est désormais un enjeu identifié. Cela permettra de développer l'usage des trains et de favoriser l'aménagement urbain près des transports.

Deux séries d'études ont été menées par l'Agam autour des gares de Marseille Nord et Septèmes-les-Vallons avec les autres agences d'urbanisme du sud-est, et dans un partenariat régional.

La première s'inscrit dans la convention DREAL - Agences, et a permis de réaliser un premier diagnostic par axe d'un ensemble de gares.

La seconde se concentre sur l'axe Aix-Marseille, en partenariat avec l'AUPA, et permettra d'accompagner la seconde phase de modernisation pilotée par SNCF Réseau. Ces tra-

vaux prolongent l'approche régionale par des propositions plus concrètes, avec les acteurs des communes, de la communauté urbaine MPM, de Marseille Rénovation Urbaine...

En 2015, ces études se prolongeront dans le cadre du partenariat Agences - Conseil Régional PACA.



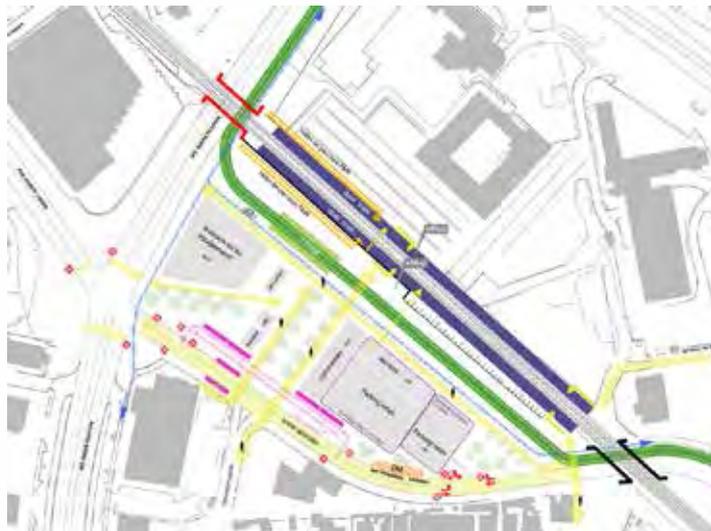
LE CONTEXTE URBAIN DE L'AXE FERRE AIX-MARSEILLE

Pôle d'échanges de Saint-André

RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ MÉTROPOLITAINE DU NORD DE MARSEILLE

LA CRÉATION D'UNE HALTE FERROVIAIRE EST ENVISAGÉE DANS LE CADRE DU PROJET DE MODERNISATION DE LA VOIE LITTORALE. CETTE ÉTUDE PRÉCISE LES FONCTIONS ET LES IMPLANTATIONS POSSIBLES DU PÔLE D'ÉCHANGES INSCRIT AU PDU EN COMPLÉMENT DE CETTE NOUVELLE HALTE.

Bénéficiant d'une situation urbaine favorable, le site envisagé permet la réalisation d'un pôle d'échanges efficace quelles que soient les options retenues pour le tracé de l'extension du tramway et la réorganisation du réseau de bus. De plus, ce site permet d'implanter des commerces, des services et un équipement public ou un programme tertiaire, soit autant de facteurs d'une animation urbaine riche. L'aménagement d'espaces publics de qualité, associé au développement d'aménités urbaines, offre l'opportunité de faire émerger une nouvelle centralité de proximité qui s'inscrit pleinement dans la volonté de conforter les noyaux villageois de Saint-André et de Saint-Henri, d'accompagner les activités économiques et de donner un caractère plus urbain à l'avenue André Roussin. L'enjeu majeur est de positionner ce pôle d'échanges comme porte d'entrée et de sortie, tournée aussi bien vers le territoire communal que vers le territoire métropolitain. Il s'agit de répondre simultanément aux besoins des habitants et des actifs en structurant autour de ce point les réseaux de transport urbain et interurbain. En particulier, l'organisation de correspondances avec le réseau CarTreize ouvre de nouvelles relations avec les secteurs de l'Étang de Berre et de l'Arbois.



UN DES SIX SCÉNARIO PROPOSÉS POUR L'ORGANISATION DU PÔLE D'ÉCHANGES



SITE RETENU POUR L'IMPLANTATION DE LA HALTE ET DU PÔLE D'ÉCHANGES

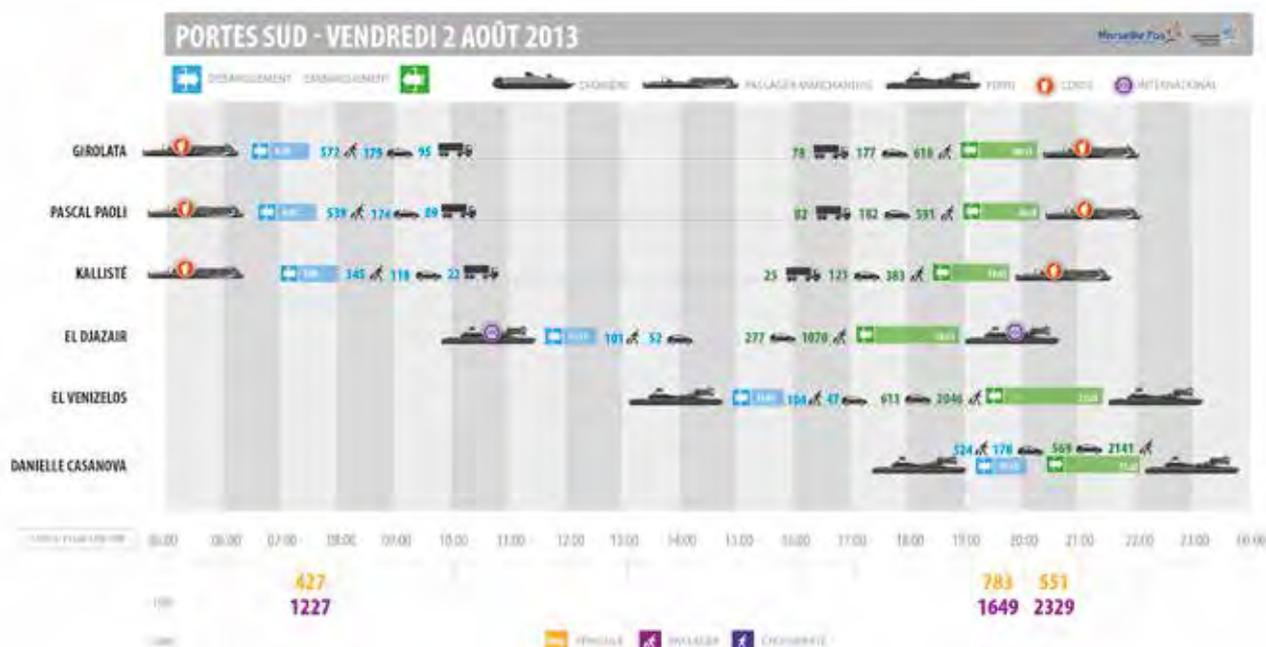
" 2020 : date prévisionnelle de mise en service de la halte de Saint-André "

" 8 millions d'euros : estimation du coût du pôle d'échanges hors acquisition du foncier "

Charte Ville-Port

LES PORTES ET LISIÈRES DU PORT DE MARSEILLE

CETTE ÉTUDE S'EST ATTACHÉE À MIEUX COMPRENDRE LA LISIÈRE ENTRE LE PORT ET LA VILLE DE MARSEILLE, D'ARENÇ À SAINT-ANDRÉ. UNE APPROCHE TRANSVERSALE, MÊLANT VUE ET PAYSAGE, ÉPAISSEUR ÉCONOMIQUE, ACCESSIBILITÉ OU STRUCTURE URBAINE, A PERMIS D'ABOUTIR À DES PROPOSITIONS SUR LES PORTES DU PORT.



La Charte Ville-Port a permis de poser les bases d'une meilleure articulation et d'un projet commun entre les acteurs portuaires et urbains. Différentes séquences ont été identifiées, dont une centrale, d'Arenc et Saint-André. C'est sur celle-ci que le Grand Port Maritime de Marseille-Fos a souhaité que l'Agam engage des études sur la lisière urbano-portuaire. Elles contribueront aux réflexions des différents chantiers de la Charte. L'ensemble des études menées par l'Agam a traité, en termes de diagnostic et de propositions, les différents

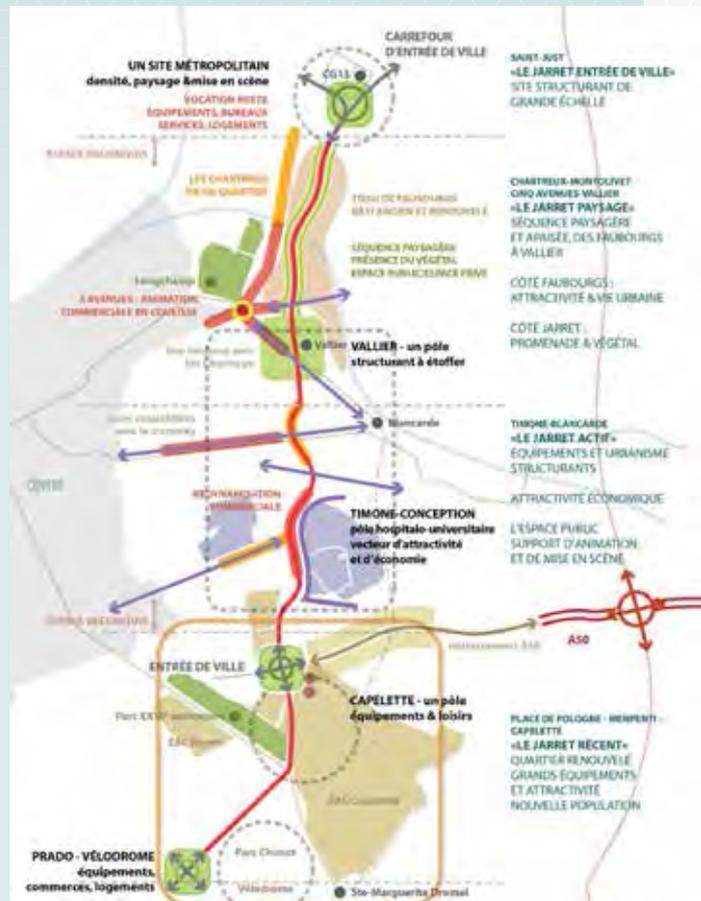
champs de l'interface entre la ville et le port. Le champ du paysage urbain, de la perception du port dans la ville, pour ses usagers (passagers, croisiéristes) ou ses riverains. Le champ économique, entre les entreprises portuaires et celles fonctionnant avec le port, dans l'espace urbain marseillais et métropolitain. La question de la mobilité, des camions aux croisiéristes et aux employés du port, mais aussi la fonction de porte d'entrée de la façade portuaire nord de Marseille avec l'espace métropolitain (deux autoroutes, deux voies ferrées).

Ces travaux ont permis plusieurs avancées : la confirmation de l'importance stratégique de la porte 4 ; le séquençage de la lisière en entités ; la création de diagrammes portuaires décrivant son fonctionnement, du bateau à la porte ; des propositions d'amélioration de la lisibilité des itinéraires d'accès.

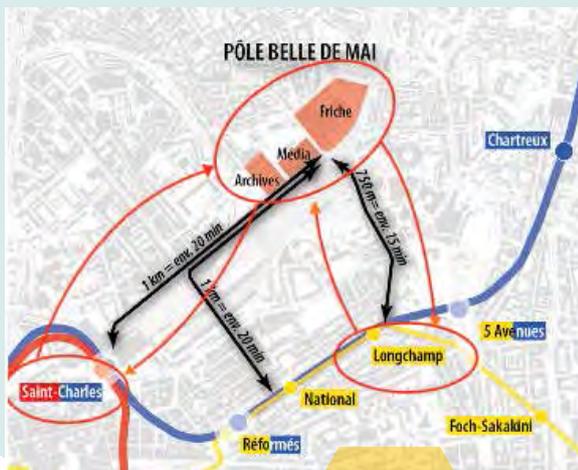
Brèves

REQUALIFICATION DU JARRET : DIAGNOSTIC ET ENJEUX

La mise en service de la rocade L2 annoncée pour 2017 est l'opportunité de réduire la place accordée à la voiture sur les boulevards du Jarret. Aujourd'hui voie la plus circulée de Marseille après les autoroutes le Jarret deviendra un véritable boulevard urbain multimodal, comme le préconisent le SCoT, le PDU et le PLU. Afin de guider les futurs concepteurs du Jarret de demain, la communauté urbaine et la Ville de Marseille ont conjointement demandé à l'Agam de réaliser une étude préalable, axée sur les mobilités et le projet urbain. De Saint-Just à la place de Pologne, les grands enjeux urbains liés à la requalification du Jarret ont été mis en exergue, sur la base d'un diagnostic exhaustif. Des intentions d'aménagement viendront compléter l'étude début 2015 afin de bâtir le cahier des charges de la consultation de maîtrise d'œuvre que MPM doit lancer au printemps.



EXTRAIT DE LA CARTE DES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU SCoT ET DU PLU



ENQUÊTE DÉPLACEMENTS PÔLE DE LA BELLE DE MAI

À l'occasion du dixième anniversaire du pôle Média, la Ville de Marseille a souhaité disposer d'un état des lieux de l'accessibilité de ce site économique et culturel mal desservi par les transports en commun. Pour ce faire, une enquête auprès des usagers, réalisée au printemps 2014, a été menée par l'Agam. Tous les types d'utilisateurs (salariés, grand public et visiteurs professionnels) ont été sondés via trois enquêtes qui se sont déroulées en simultanément et qui ont permis de récolter 1700 questionnaires. L'objectif était de mieux connaître les pratiques de déplacements des usagers et surtout d'appréhender leurs besoins. *In fine*, les usagers proposent deux orientations qu'ils considèrent comme "indispensables à mettre en œuvre et simples à réaliser" pour améliorer sensiblement l'accessibilité du site.

"1700 questionnaires
récoltés"



Brèves



AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE ET DOCUMENTS D'URBANISME

Fibre optique, très haut débit, smart grid, data center... Face à l'explosion des échanges de données, les territoires doivent s'adapter pour rester attractifs: l'hyper connectivité revêt des enjeux économiques et sociétaux très forts. Situé à la croisée des routes numériques*, récemment labellisé "French Tech", et fertile en entreprises innovantes, notre territoire a de sérieux atouts à faire valoir. Au-delà des développements engagés par les opérateurs privés et du cap donné par l'État, quel est le rôle des collectivités vis-à-vis de l'accès au très haut débit de ses citoyens et de ses entreprises? Et comment planifier son développement au travers des documents d'urbanisme, tels que le SCoT et le PLUi? C'est à ces questions que propose de répondre l'étude de l'Agam, sur la base d'un état des lieux des connaissances et d'un benchmark effectué auprès d'autres collectivités.

*MARSEILLE EST LE POINT DE DÉPART ET D'ARRIVÉE DE NOMBREUX CÂBLES DE FIBRE OPTIQUE SOUS-MARINS QUI CONNECTENT L'EUROPE À L'AFRIQUE, AU MOYEN-ORIENT ET À L'ASIE

BILAN ANNUEL DES ACTIONS EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

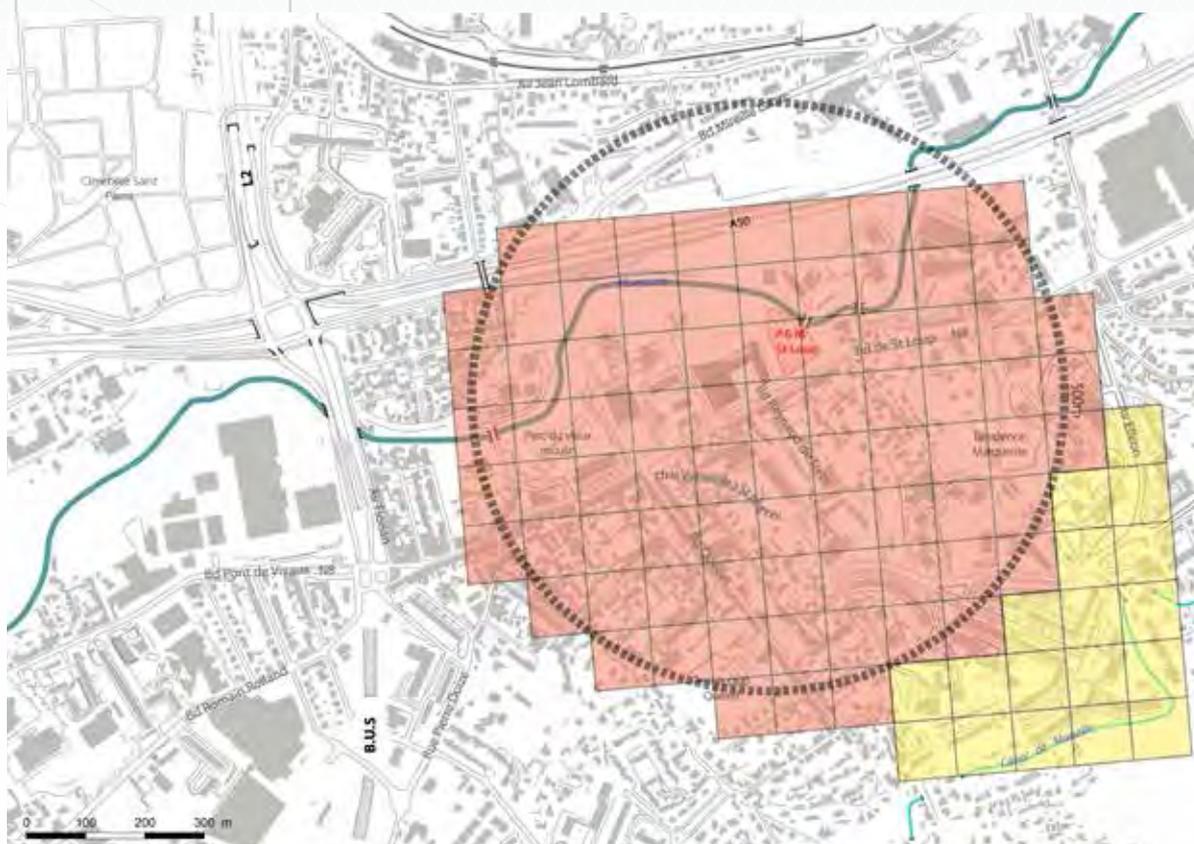
Instance consultative dont la création relève d'une obligation réglementaire, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH) de MPM a pour mission principale de dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, et de formuler des propositions pour améliorer le niveau actuel de mise en accessibilité de la chaîne du déplacement.

L'Agam est intervenue en appui de MPM pour dresser le rapport annuel des actions et projets de mise en accessibilité du territoire, ainsi que l'état d'avancement des démarches engagées. Ce document bilantiel de référence, établi sur la période 2011-2013, présente une triple vocation : continuer un document de travail pour le suivi de la mise en accessibilité du territoire (capitalisation des actions et réalisations, base d'échanges entre les acteurs concernés), un document de pilotage pour améliorer la connaissance sur ce sujet, mettre en place une série d'indicateurs communs et alimenter ainsi la programmation de la mise en accessibilité et enfin un document de communication pour poser les bases de la concertation, informer les citoyens et mettre en avant les forces et les faiblesses de l'intervention sur l'accessibilité.



Brèves

COHÉRENCE URBANISME /TRANSPORT



Pour parvenir à faire évoluer les pratiques de gestion territoriale vers plus de cohérence entre aménagement urbain et gestion de la mobilité, l'Agam travaille depuis 2013 à rendre opérationnel le lien urbanisme-transport à différentes échelles du projet d'aménagement. Élaboré dans un esprit de co-construction permanente entre les partenaires, la réussite du processus permettrait de ne plus déterminer l'offre de transports *a posteriori* des choix d'urbanisation mais en prenant en compte des interactions permanentes entre organisation urbaine et politique de déplacement. Ce dispositif doit permettre d'enclencher une dynamique vertueuse dans un contexte financier contraint où les collectivités agissent sur l'urbanisme afin d'apporter une certaine efficacité économique au projet.







ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agam a apporté son assistance à plusieurs démarches structurantes en s'appuyant sur son expertise diversifiée des problématiques environnementales et de développement durable et sur sa proximité aux acteurs locaux et territoires. L'assistance à l'élaboration du futur Contrat de Baie a nécessité d'intégrer en cohérence plus d'une centaine d'opérations complémentaires. Le projet développé à partir de l'appel à projet Paysage, sera structurant pour l'aménagement et l'identité du Parc national des Calanques et conçu en étroite cohérence avec les autres problématiques, sur lesquelles intervient également l'Agam (accessibilité, risques...).

L'atlas de l'environnement de MPM

UN OUTIL AU SERVICE DES ÉLUS, DES TECHNICIENS ET DU GRAND PUBLIC

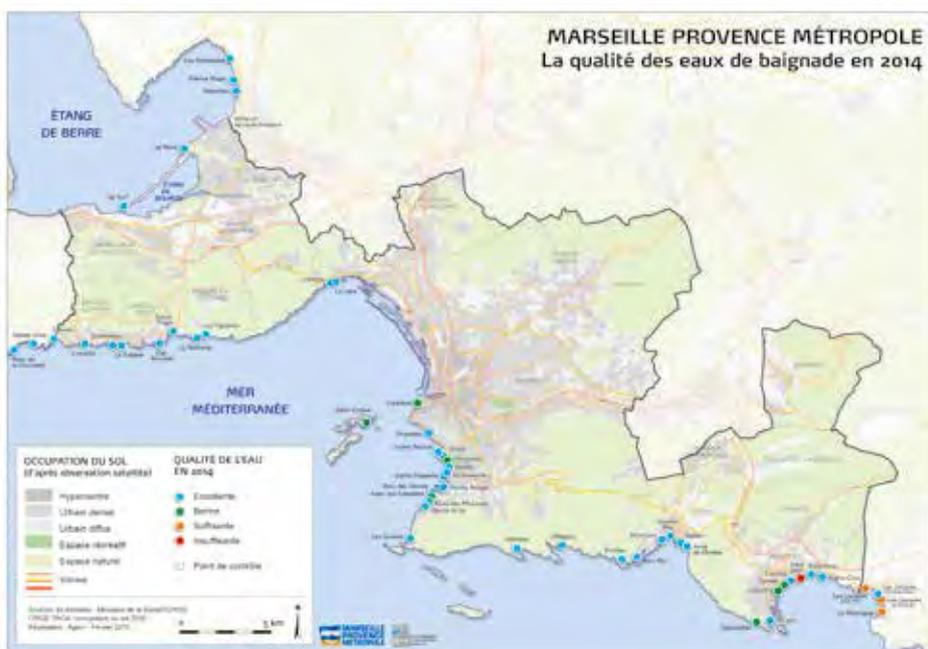
À LA FOIS SOCLE DE CONNAISSANCES ET PRODUIT COMMUNICANT ET PÉDAGOGIQUE, L'ATLAS DE L'ENVIRONNEMENT DE MPM A ÉTÉ CONÇU POUR ÊTRE ÉVOLUTIF. COMPOSÉ DE CARTES ET DE TEXTES SYNTHÉTIQUES ASSOCIÉS, IL PERMET D'APPRÉHENDER RAPIDEMENT CHAQUE PROBLÉMATIQUE.

Depuis cinq ans, l'Agam actualise et enrichit régulièrement l'atlas de l'environnement. L'objectif est de disposer d'une cartothèque thématique à l'échelle du territoire de Marseille Provence Métropole (MPM), voire au-delà selon les thèmes.

Ce document est un outil de travail dédié aux techniciens de la collectivité, mais aussi un document pédagogique qui tente de mettre à portée les grandes problématiques environnementales du territoire. Chaque thème est présenté par une ou plusieurs cartes, accompagné d'une page de texte qui donne les principales clés de lecture : contexte et enjeux locaux, définitions, références juridiques.

L'atlas aborde une quarantaine de thèmes, sélectionnés sur la base de plusieurs critères : spécificités du territoire, enjeux émergents, compétences de la communauté urbaine et disponibilité des données.

En 2014, l'atlas s'est notamment enrichi de plusieurs cartes sur la mobilité : réseau de transports en commun, schéma directeur des modes doux. Cette nouvelle thématique est en effet fortement liée aux enjeux majeurs d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Des rubriques sur le futur parc naturel



LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE, ENJEU MAJEUR D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.

régional de la Sainte-Baume et sur un indice synthétique sur la qualité de l'air ont également été créés.

"40 rubriques
environnementales"

"5 nouveaux thèmes
abordés en 2015"

Contrat de Baie de la Métropole marseillaise

LE LITTORAL : UN ESPACE PRATIQUÉ ET CONVOITÉ, DES PRESSIONS À GÉRER

LA FAÇADE LITTORALE DE MARSEILLE ET SA MÉTROPOLE CONSTITUENT UNE RESSOURCE ÉCONOMIQUE MAJEURE POUR LE TERRITOIRE MAIS OFFRENT ÉGALEMENT UN CADRE DE VIE ET UNE GRANDE DIVERSITÉ DE SPORTS ET LOISIRS PRATICABLES. L'ENSEMBLE DE CES PRATIQUES CUMULÉES GÉNÈRE D'IMPORTANTES PRESSIONS SUR LE MILIEU ET DES CONFLITS D'USAGE.



PLAGE DE LA CIOTAT

Le Contrat de Baie de la Métropole marseillaise a vocation à maintenir durablement l'ensemble de ces pratiques sportives littorales tout en préservant les milieux aquatiques et la qualité des eaux de baignade. Ce contrat de milieu s'articule autour de trois défis majeurs :

- > prévenir et réduire les pollutions en mer ;
- > préserver et restaurer la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers ;
- > organiser la gouvernance du littoral, sensibiliser la population, les usagers et les acteurs du littoral.

Dans une logique de cohérence, le plan d'actions partenarial du Contrat de Baie concerne l'ensemble du bassin versant de l'Huveaune et du littoral côtier entre la commune de Martigues et celle de Saint-Cyr-sur-Mer. Il reprend, par ailleurs, les plans et programmes d'actions qui répondent à des objectifs similaires dont le Contrat d'Agglomération spécifique à la gestion de l'assainissement et le Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune.

Dans la continuité de la constitution du dossier sommaire de candidature en 2012 et des entretiens menés auprès des acteurs du littoral en 2013, l'Agam a prolongé son assistance auprès de la communauté urbaine MPM et la Ville de Marseille pour définir le programme d'actions définitif du Contrat de Baie.

" 4280 hectares acquis par le Conservatoire du Littoral au titre de la valeur écologique et paysagère exceptionnelle des franges littorales "

Brèves

APPEL À PROJET PLAN DE PAYSAGE DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

L'Agam et le Parc national des Calanques sont co-lauréats d'un appel à projet du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, relatif à la réalisation d'un Plan de Paysage pour le parc national.

Cette démarche conjointe est l'expression d'une volonté de conjuguer des enjeux d'aménagement et de développement durable sur des territoires terrestres et marins emblématiques.

La présence d'espaces aux caractéristiques environnementales exceptionnelles aux franges d'une vaste Mé-



tropole méditerranéenne apparaît comme un véritable défi. Le Plan de Paysage, document de référence non réglementaire, nous permettra de cibler les espaces de grande valeur, leurs enjeux en termes de préservation, leur mise en valeur dans une démarche qui intègre dynamiques urbaines et naturelles.



DÉVELOPPER L'UTILISATION DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES GRÂCE AU RÉSEAU DE RECHARGE MULTIMODAL ELECTRA

LE RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE MPM

L'élaboration du rapport annuel est obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants depuis les lois Grenelle. Il s'agit de faire un bilan de l'action Développement durable de la collectivité, d'en dégager les forces et les axes de progrès pour l'avenir. L'année 2014 a notamment été marquée par un changement de gouvernance au sein de la communauté urbaine. L'action publique a donc été réorientée selon de nouvelles priorités.

L'enjeu de l'exercice est de traduire l'analyse en actions concrètes, en nourrissant le débat du Conseil Communautaire sur le budget par des propositions. La méthode utilisée bénéficie d'un retour d'expérience de quatre ans et a été jugée pertinente par la DREAL PACA.

Brèves

PAYSAGE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : À LA RECHERCHE D'UNE PARTICIPATION CRÉATIVE

L'Agam, associée à quelques partenaires – AMU, CNRS, IUAR, collectif ETC, TELEMME, CHERPA, CERIC UMR7318 – participe à ce programme de recherche lancé par le MEDDTL. Colloque, rapports et prochaine publication d'un ouvrage scandent les travaux du projet qui interroge la démarche participative dans les champs du paysage et du développement durable. La force de ce programme est de réunir chercheurs, enseignants mais aussi aménageurs et associations qui donnent ainsi des éclairages multiples au prisme de leurs pratiques. Sont mis en exergue à la fois la notion même de paysage mais également les procédures classiques de concertation citoyenne croisées aux initiatives associatives et institutionnelles qui revisitent les formes de participation.



MODÈLE DE PARTICIPATION CRÉATIVE



CHANGEMENT CLIMATIQUE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

50% des consommations énergétiques sont potentiellement économisables en intégrant les enjeux Climat, Air, Énergie lors des choix d'aménagement. Il est donc indispensable que les réflexions urbaines intègrent et traitent les enjeux énergétiques et climatiques.

Pour cela, et afin de répondre aux objectifs du Schéma Régional Climat Air Énergie adopté en 2013, l'Agam co-pilote avec la DREAL le groupe de travail multi-partenarial "urbanisme".

Dans ce cadre, l'Agam a créé une brochure de sensibilisation à destination des élus et des collectivités. Cette plaquette pédagogique précise les leviers d'actions qui favorisent la prise en compte de la transition énergétique dans l'aménagement des territoires.





72

AIX-EN-PROVENCE

VITROLLES

MARIGNANE

SIMIANE-COLLONGUE

MARSEILLE

ILES DU FRIOUL

EGUILLES

LA FARE-LES-OLIVIERS

COUDOUX

VENTABREN

VELAUX

ROGNAC

BERRE-L'ETANG

CABRIES

BOUC-BEL-AIR

GARDANNE

SAINTE-VICTOIRE

LES PENNES-MIRABEAU

SEPTEMES-LES-VALLONS

MIMET

CADOLIVE

CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

GIGNAC LA-NERTHE

PLAN-DE-CUQUES

ALLAUCH

SAUSSET-LES-PINS

CARRY-LE-ROUET

ENSUES-LA-REDONNE

LE ROVE

XVI^e

XV^e

XIV^e

XIII^e

XII^e

XI^e

X^e

VIII^e

IX^e

LA PE... SUR-H...



CENTRE DE RESSOURCES MUTUALISÉES

Le centre de ressources s'attache à mettre à la disposition de l'équipe d'étude et des partenaires de l'Agam des informations communes et prétraitées, en valorisant les sources de données au travers de méthodes et outils innovants. La nécessité de disposer d'une information plus précise spatialement, actualisée et adaptée aux travaux de planification et de conception des projets d'aménagement a conduit en 2014 à exploiter une nouvelle source exhaustive sur les transactions immobilières et à créer un outil collaboratif associant les services des collectivités pour partager l'information sur les multiples projets d'aménagement de Marseille et sa Métropole.

Demandes de Valeurs Foncières

UNE NOUVELLE DONNÉE SUR LES MARCHÉS FONCIERS ET IMMOBILIERS

LE NOUVEAU SERVICE "DEMANDE DE VALEURS FONCIÈRES" PROPOSÉ PAR LA DGFIP AUX COLLECTIVITÉS, A PERMIS D'ANALYSER CINQ ANNÉES DE TRANSACTION IMMOBILIÈRE. TRAVAIL D'EXPLOITATION RÉALISÉ PAR L'AGAM.



Depuis le mois de juillet 2011, la direction générale des Finances publiques (DGFIP) propose aux collectivités et établissements publics locaux un nouveau service, dénommé "demande de valeurs foncières". Ce service permet aux collectivités intéressées d'obtenir des données foncières relevant de leur périmètre géographique pour conduire leur politique foncière et d'aménagement. Les fichiers récapitulent les ventes immobilières publiées dans les conservations des hypothèques,

complétées du descriptif des biens en provenance du cadastre, sur une période maximale de cinq ans. Pour chaque vente enregistrée, sont délivrées la nature des biens, leur adresse et leur superficie, la date de mutation, les références de publication au fichier immobilier ainsi que la valeur foncière déclarée. Cette donnée présente un fort potentiel d'exploitation et permet d'apporter des éclairages précieux sur le marché immobilier. Elle présente toutefois un inconvénient :

la base de données livrée est complexe à organiser et à exploiter. De plus, à ce jour, il n'y a toujours pas de modèle unique d'exploitation. C'est pourquoi MPM a confié à l'Agence une mission d'expérimentation de la donnée. Après six mois l'Agam a développé son propre modèle conceptuel de donnée et possède une capacité d'expertise qui la positionne aujourd'hui parmi les rares organismes en mesure de traiter efficacement cette donnée.

Base Projets

LOCALISER LES PROJETS, CONNAÎTRE LES ENJEUX DES TERRITOIRES

LA BASE DE DONNÉES LOCALISÉE "PROJETS D'AMÉNAGEMENT" SERT D'APPUI AUX ATELIERS DE TERRITOIRE ET AU SUIVI DU SCoT. L'ÉLARGISSEMENT AU TERRITOIRE DE LA FUTURE MÉTROPOLE ET SON ADAPTATION EN WEBSIG SONT LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS EN 2014.



ÉCOSYSTÈME INDUSTRIEL PIICOT

La base "projets d'aménagement" localise et décrit les projets d'aménagement sur le territoire de Marseille et de MPM. Cet outil permet d'avoir une vision globale sur ce qui est planifié dans les grands documents d'urbanisme, mais aussi ceux déjà programmés. La base est régulièrement alimentée par les référents territoriaux et thématiques de l'Agam et par des sessions de travail avec la Ville de Marseille lors des ateliers de territoire mais aussi avec

MPM pour le suivi du SCoT. La base cartographie les projets en sept grands items : l'habitat, l'activité économique, les équipements, l'espace public, les projets mixtes, l'environnement et les projets dont la nature n'est pas encore déterminée. Elle qualifie les projets en fonction de leur niveau d'avancement, ce qui permet un suivi fin des opérations. Pas moins d'un millier de projets sont ainsi référencés dont nombreux sur la Métropole (hors MPM et PAE).

Depuis 2014, la base projet a été élargie au territoire de la future Métropole. Le recensement des projets se fait par un travail de veille documentaire sur la presse spécialisée et une lecture systématique des conseils communautaires et des conseils municipaux des villes centres.

L'évolution amorcée 2014 vers une cartographie interactive permettra un meilleur partage de la connaissance.



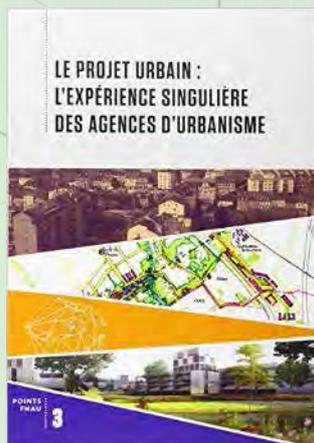


COMMUNICATION RÉSEAUX

Animer, porter à connaissance, faire débattre, c'est l'ambition de l'Agence reconfirmée en 2014 après le renouvellement des équipes municipales qui a été l'occasion pour l'Agam de développer des outils de connaissance pour les élus afin à la fois de présenter l'Agence et souligner les fortes évolutions qui affectent le système territorial. L'Agence a par ailleurs enrichi sa collection REGARDS avec une quinzaine de publications et elle a repris son cycle "Rencontres de l'Agam" avec un sujet portant sur la dynamique immobilière locale.

Brèves

CLUB ECO-FNAU



Co-animé par l'Agam, le club s'est réuni trois fois en 2014. Les sujets traités ont souvent eu une teneur prospective : le bureau ou le local d'activités de demain, les thèmes émergents en économie territoriale, la gouvernance économique dans les métropoles à partir de quelques exemples sur différents continents. Cette dernière réunion, qui s'est tenue à l'OCDE, a bénéficié des travaux réalisés en son sein.

Par ailleurs, le club Eco-FNAU a monté et animé un atelier du colloque FNAU de novembre 2014, consacré à l'économie du partage (ou économie collaborative), thème qui fait l'objet en 2015 d'une réflexion dans le cadre des travaux prévus par une convention entre les agences de PACA et le Conseil Régional.

L'URBANISME LYONNAIS À TRAVERS LA RÉALISATION DE PROJETS DIVERSIFIÉS

En 2014, année électorale, le club a exceptionnellement transformé l'atelier par une visite *in situ* de deux jours à Lyon dans le but de participer à l'amélioration du renouvellement urbain au cœur des projets.

Les 20 et 21 mars 2014, une trentaine d'urbanistes, architectes et paysagistes venus de nombreuses agences de France ont participé à la visite *in situ* à Lyon. Elle était organisée par le Club Projet Urbain & Paysage et l'agence de Lyon. Les visites ont permis d'appréhender l'ampleur des projets urbains du Grand Lyon et de mesurer l'énergie déployée pour les mener à bien.

La Confluence, LaPart-Dieu, La Buire, Le carré de Soie, Vaulx-en-Velin, La Duchère..., tous ces quartiers ayant en commun une stratégie de reconquête affirmée et lisible qui s'appuie à des degrés variables sur :

- > Le renforcement de leur poids économique et démographique,
- > Le renouvellement urbain,
- > L'accroissement du niveau de qualité urbaine.

Enfin, la concertation étant au cœur du processus, elle a eu lieu sous la forme d'ateliers prospectifs et stratégiques pour partager les points de vue et centraliser les connaissances comme sur le projet de la Part-Dieu.

Chaque projet dispose d'une "maison" dans laquelle sont exposés le diagnostic, la stratégie et les projets en cours et à venir.



Brèves

24 HEURES D'ARCHITECTURE À MARSEILLE

Marseille a accueilli les 17 et 18 octobre 2014, la deuxième édition de la manifestation nationale initiée par le réseau des Maisons de l'architecture. Une manifestation ouverte à tous et très pédagogique pour aborder les enjeux de l'architecture contemporaine, de la ville et de son paysage. Le commissaire de l'exposition, André Jollivet, Président de la MAV PACA, a souhaité dès le début associer l'ensemble des acteurs de la ville dont l'Agam, partenaire de la MAV depuis de nombreuses années. Pour l'occasion, l'Agam a présenté une exposition "Vieux port, les coulisses d'un projet urbain métropolitain" autour de la maquette du Vieux-Port rénové, prêtée par son partenaire et maître d'ouvrage du projet, la communauté urbaine MPM. L'agence est revenue sur les grandes étapes du projet et sur les études qu'elle a réalisées en amont.



L'Agam a été également présente à côté de son partenaire la Ville de Marseille pour expliquer les grands éléments qui ont guidé l'élaboration du PLU de Marseille, en particulier le regard nouveau porté sur le patrimoine de la ville. Le réseau des MAV a également sollicité l'agence pour la réalisation d'une carte de balade urbaine autour de la ligne de bus 49 qui relie la Belle de Lai à La Canebière, en passant par le MuCEM et le Vieux-Port.

NOUVELLES RENCONTRES DE L'AGAM AUTOUR DE LA DYNAMIQUE IMMOBILIÈRE



Le 13 novembre 2014, l'agence d'urbanisme a réuni à la Bo[a]te l'ensemble des professionnels et acteurs de l'immobilier pour une rencontre sur le thème "La dynamique immobilière, Marseille à la croisée des chemins?".

En 20 ans, l'agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise a participé à l'élaboration du POS en 1993 et récemment du PLU en 2013. Ces deux documents de planification, régulateurs de la construction ont accompagné la transformation du territoire marseillais. Pour mesurer cette mutation, l'Agence a mis en place l'enquête Permis de construire en 1993 pour traduire les intentions de construction (permis autorisés) en

constructions réelles (permis réalisés). Témoin privilégié de l'évolution du territoire, elle a souhaité faire un bilan pour analyser et s'interroger sur cette dynamique immobilière.

Autour de Laure-Agnès Caradec, présidente de l'Agam, la table-ronde, animée par Christian Brunner, Directeur général de l'Agam, a regroupé Jean Picon, responsable du pôle Ressources et Données urbaines à l'Agam et Hamid Andoulsi, chargé d'études à l'Agam ainsi que Stéphane Perez, président de la fédération des promoteurs immobiliers de Provence et Domnin Rauscher, directeur du développement urbain à la ville de Marseille.

Brèves

L'AGAM SUR LE NET



Les mises en ligne et ses actualités sont relayées par une newsletter mensuelle, ainsi que par un affichage sur les principaux réseaux sociaux : Facebook, Tweeter, Youtube.

Site "ressources" résolument tourné vers l'information et la connaissance des territoires, le site internet de l'Agam valorise analyses, études et observatoires de l'agence. Il comptabilise plus de 700 documents en téléchargement. Il se veut également espace d'animation. Il est accessible à tous pour favoriser l'appropriation des enjeux territoriaux. Avec une consultation de 6000 visites et 20000 pages vues par mois en 2014, il ne cesse d'accroître sa fréquentation. Fait marquant de cette année, les visiteurs sont de plus en plus nombreux, près de 15%, à se connecter avec un appareil mobile : smartphone ou tablette.

PUBLICATION DE LA 5^E ÉDITION DE MARSEILLE EN CHIFFRES

Ce document, sous forme de dépliant, correspond à l'édition 2015 et il est mis à jour tous les deux ans. Il comporte dix rubriques qui présentent les chiffres-clés des thèmes abordés (mémoire urbaine, caractéristiques du territoire, démographie, habitat, économie, déplacements, tourisme, culture, santé, équipements...) concernant la commune de Marseille. L'édition 2015 intègre deux nouvelles rubriques : la première est consacrée au bilan de "Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la culture" (programmation, fréquence touristique et notoriété internationale) et la seconde au nouveau stade Vélodrome (historique, travaux réalisés au sein du stade et dans ses abords).



EN LIGNE

Brèves

COLLECTION REGARDS DE L'AGAM

Apporter plus de lisibilité à ses travaux et à ses réflexions avec une identité plus facile à repérer, la nouvelle collection de publication de l'Agam lancée en 2013 trouve aujourd'hui sa place et son rythme. Elle propose soit une analyse détaillée d'un sujet d'actualité ou décrypte les dynamiques à l'œuvre sur les territoires grâce aux observatoires en place à l'agence. La collection, ouverte aux partenariats, est enrichie de paroles d'acteurs afin d'apporter des témoignages concrets aux problématiques soulevées.



En 2014, avec la parution de 13 numéros dans la collection, sur les thématiques aussi variées que la logistique, l'emploi, le tourisme, les cinémas, l'emploi, les réseaux de transports en commun, l'immobilier de bureau...

L'Agam a innové cette année, en produisant des cartes animées en format vidéo, en complément des analyses de certains regards de l'Agam. Ont été produit l'évolution animée des montées et descentes des stations du métro marseillais au cours d'une journée et l'évolution animée de la construction de logements à Marseille entre 1993 et 2013.

Retrouvez l'ensemble des numéros de la collection Regards sur notre site internet : <http://www.Agam.org/fr/publications/regards-de-lAgam.html> pour recevoir dès leur parution les nouveaux numéros : inscrivez-vous à notre newsletter

LISTE DES NUMÉROS REGARDS DE L'AGAM SORTIS EN 2014

N°27 - ÉCONOMIE : La logistique, une filière ancrée dans le territoire - 12 pages - décembre 2014

N°26 - HABITAT : La dynamique immobilière, Marseille à la croisée des chemins - 12 pages - novembre 2014

N°25 - ÉCONOMIE : Emplois salariés privés 2013 - un léger gain à Marseille mais... 4 pages - septembre 2014

N°24 - TERRITOIRES : Marseille Provence 2013, un effet de levier pour le tourisme - 12 pages - septembre 2014

N°23 - TERRITOIRES : L'offre cinéma à l'échelle métropolitaine - 8 pages - juin 2014

N°22 - ENVIRONNEMENT : Développement durable, la flambée des indicateurs - 12 pages - juin 2014

N°21 - MOBILITÉS : Métro et tramway marseillais - un réseau en mouvement - 8 pages - mai 2014

N°20 - ÉCONOMIE : La demande d'emploi 2013 - Sixième année de hausse - 4 pages - avril 2014

N°19 - ÉCONOMIE : L'emploi métropolitain, l'atout d'un tissu économique diversifié - 4 pages - février 2014

N°18 - ÉCONOMIE : L'immobilier de bureau, mutations économiques et urbaines - 12 pages - février 2014

N°17 - ÉCONOMIE : L'aéronautique dans les Bouches-du-Rhône, filière essentielle et dynamique - 8 pages - février 2014

N°16 - HABITAT : TVA réduite en zone ANRU : Quels impacts ? - 4 pages - janvier 2014

MANIFESTATIONS EN 2014

ORGANISÉES PAR L'AGENCE OU DANS LESQUELLES L'AGAM EST INTERVENUE

LE 19 MARS 2014

Club Immobilier d'Entreprise

THÈME : Espaces d'activités à l'échelle de la Métropole

ORGANISATEUR : Agam

LIEU : Marseille

DU 20 AU 21 MARS 2014

13ème édition du Club Projet Urbain & Paysage - Participation du club Projet Urbain & Paysage à la visite in situ de Lyon

THÈME : visites des projets urbains du Grand Lyon

ORGANISATEURS : Club Projet Urbain et Paysage et l'agence de Lyon.

LIEU : Lyon

LE 1^{ER} AVRIL 2014

Séminaire attractivité et qualité de vie

THÈME : Attractivité comparée de Marseille et des autres Métropoles Françaises

ORGANISATEUR : INSEE (Ecole de formation des chargés d'études de l'INSEE)

LIEU : Libourne

LE 4 AVRIL 2014

Club ECOFNAU

THÈME : Prospective immobilier d'entreprise

ORGANISATEURS : Agam et la FNAU

LIEU : Paris

LE 11 AVRIL 2014

Club territoires maritimes

THÈME : Transition énergétique et écologie industrielle

ORGANISATEURS : Agam et la FNAU

LIEU : Paris

LES 4 ET 5 JUIN 2014

Colloque Natureparif - Présentation des démarches interfaces Ville/Nature en lien avec le PNC et le Canal de Marseille

THÈME : " Quelle nature en ville ? pour vivre mieux et s'adapter au changement climatique "

ORGANISATEUR : Agence régionale pour la nature et la biodiversité (Natureparif)

LIEU : Paris

LE 20 JUIN 2014

Club territoires maritimes

THÈME : Stratégies de développement des activités nautiques

ORGANISATEURS : Agam et la FNAU

LIEU : Paris

LE 30 JUIN 2014

Accueil de la délégation ANRU et du Maire de Pointe-à-Pitre

THÈME : Présentation de la démarche interface Ville/Port.

ORGANISATEUR : Agam

LIEU : Marseille

LE 7 JUILLET 2014

Ateliers urbanisme commercial

THÈME : Les nouveaux modes de consommation, les mutations de la filière commerce et leurs possibles impacts sur le tissu commercial régional.

ORGANISATEURS : DREAL PACA - Agences d'urbanisme

LIEU : Marseille

LE 8 JUILLET 2014

Journée d'échange, lecture croisée du volet urbanisme des récents textes législatifs dans le contexte local

THÈME : juridique

ORGANISATEUR : Agam

LIEU : Marseille

LES 10 ET 11 JUILLET 2014

Formation Développement Durable avec Pierre Radanne

THÈMES : "Questions énergétiques en lien avec les métiers d'une agence, aux risques et à leur intégration par les riverains, aux documents d'urbanisme DD".

ORGANISATEUR : Agam

LIEU : Marseille (île du Frioul)

DU 28 AU 29 AOÛT 2014

Accueil de l'université d'été du Conseil Français Des Urbanistes (CFDU)

THÈME : Présentation du projet centre-ville Vieux-Port et participation aux ateliers

ORGANISATEUR : Ville de Marseille

LIEU : Marseille - Faculté d'économie et de gestion

LE 14 SEPTEMBRE 2014

Plan paysage du Parc national des Calanques

THÈME : groupe d'échanges du Ministère du Développement Durable Energie (MEDDE) relatifs aux méthodologies et conduites de projet sur le thème du " Paysage "

ORGANISATEUR : MEDDE

LIEU : Paris

LE 26 SEPTEMBRE 2014

Club ECOFNAU

THÈME : Gouvernance économique des Métropoles

ORGANISATEURS : Agam, la FNAU, l'OCDE

LIEU : Paris

LE 10 OCTOBRE 2014

Interclub du Club Projet Urbain et Paysage avec le Club Environnement

THÈME : " Risque inondabilité et projet urbain ",

ORGANISATEURS : Club Projet Urbain et Paysage, Club Environnement et la FNAU

LIEU : Paris

LE 15 OCTOBRE 2014

Séminaire consacré à l'innovation

THÈME : Géographie de l'innovation

ORGANISATEUR : Ville Universitaire de France (VUF)

LIEU : Paris

LE 17 ET 18 OCTOBRE 2014

Deuxième édition de Vingt-quatre heures d'architecture à la Friche la Belle de Mai - Exposition sur le projet centre-ville Vieux-Port de Marseille

THÈME : "Désirs de ville "

ORGANISATEUR : Réseau des maisons de l'architecture

LIEU : Marseille

LE 17 ET 18 OCTOBRE 2014

Rencontre nationale des agences d'urbanisme - Participation et animation d'ateliers

THÈME : " Bien commun territorial "

ORGANISATEUR : FNAU

LIEU : Paris

LE 22 OCTOBRE 2014

Participation de l'Agam au colloque "La méditerranée, couture ou couture ?"

THÈME : Transport et développement urbain

ORGANISATEURS : Programme européen ESPON, de l'UMS-RIATE et de la Direction Interministérielle de la Méditerranée

LIEU : Paris

LE 24 OCTOBRE 2014

Club territoires maritimes

THÈME : Culture et territoires portuaires

ORGANISATEURS : Agam et la FNAU

LIEU : Paris

LE 27 OCTOBRE 2014

Club Immobilier d'Entreprise

THÈME : les dynamiques métropolitaines de l'immobilier d'entreprises

ORGANISATEUR : Agam

LIEU : Marseille

LE 13 NOVEMBRE 2014

Les rencontres de l'Agam

THÈME : La dynamique immobilière, Marseille à la croisée des chemins ?

ORGANISATEUR : Agam

LIEU : Marseille

LE 13 NOVEMBRE 2014

Comité de pilotage de l'Observatoire de l'emploi et du développement économique.

THÈME : rappel de la démarche aux élus.

ORGANISATEUR : Agam

LIEU : Marseille

LE 5 DÉCEMBRE 2014

Club ECOFNAU

THÈME : Économie territoriale, sujets émergents

ORGANISATEURS : Agam et la FNAU

LIEU : Paris

LE 12 DÉCEMBRE 2014

Club territoires maritimes

THÈME : Mobilité des marchandises, du global au local

ORGANISATEURS : Agam et la FNAU

LIEU : Paris

LE 12 DÉCEMBRE 2014

Journée "Créativité et Territoire"

THÈME : Programme de recherche Créativité et Territoires

ORGANISATEURS : Équipe de recherche (AMU/Agam/ONRS/CAP)

LIEU : Aix-En-Provence

LE 15 DÉCEMBRE 2014

Ateliers urbanisme commercial

THÈME : Évolutions législatives en matière d'urbanisme commercial

ORGANISATEURS : DREAL PACA - Agences d'urbanisme

LIEU : Marseille

Accueil de délégations des étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (ENSA), de l'université d'Evry Val d'Essonne, de l'École d'Urbanisme de Paris (EUP), de l'Institut géoarchitecture de Brest, de l'université des sciences appliquées d'ERFURT (Hambourg).

THÈME : Présentation du projet centre-ville Vieux-Port

ORGANISATEURS : Agam et groupes universitaires

LIEU : Marseille

DÉFINITIONS, SIGLES ET ACRONYMES

- ZSE PACA** : Démarche partenariale pour la Sauvegarde de l'Emploi pour la Solvabilité des Entreprises
- AdCF** : Assemblées des Communautés de France
- ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- AGAM** : Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise
- AIVP** : Réseau mondial des villes portuaires
- ALUR** : Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
- AMO** : Association Architecture et Maître d'Ouvrage
- AMU** : Aix-Marseille Université
- ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- APHM** : Assistance Publiques Hôpitaux de Marseille
- ARS PACA** : Agence Régionale de Santé
- AUPA** : Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix
- AVAP** : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
- BENCHMARKING** : Analyse comparative (terme marketing)
- BHNS** : Bus à Haut Niveau de Service
- BMVR** : Bibliothèque de Marseille à Vocation Régionale
- CCIMP** : Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence
- CCIR** : Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale
- CDCEA** : Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles
- CERIC** : Centre d'Études et de Recherches Internationales et Communautaires (Aix Marseille Université)
- CHERPA** : Centre de recherche de Sciences Po Aix pluridisciplinaire : Croyances, Histoire, Espaces, Régulation Politique et Administrative
- CIQ** : Comités d'Intérêt de Quartiers
- CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique
- COS** : Coefficient d'Occupation des Sols
- CRCTU** : Comité Technique d'Urbanisme
- CU MPM** : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- CUCS** : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- CUT** : Cohérence Urbanisme Transport
- DAC** : Document d'Aménagement Commercial
- DATACENTER** : Centre de données
- DATAR** : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
- DDEAI** : Direction du Développement Économique et des Affaires Internationales (service MPM)
- DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- DGFIP** : Direction Générale des Finances Publiques
- DGUAH** : Direction Générale Urbanisme Aménagement et Habitat (service MPM)
- DOSR** : Document d'Orientations Stratégiques et Règlementaires
- DPUAF** : Direction de la Planification, de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier (service MPM)
- DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DRFP** : Direction Régionale des Finances Publiques
- EIE** : État Initial de l'Environnement
- EMD** : Enquête Ménage Déplacement
- ENSA-M** : École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
- EPAEM** : Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée
- EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- EPF PACA** : Établissement Public Foncier
- ESPON** : European observation network on territorial development and cohesion (ancienne appellation : European Spatial Planning Observation Network, en français : ORATE, Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen)
- EUP** : Ecole d'Urbanisme de Paris
- FNAU** : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
- GIP** : Groupement d'Intérêt Public
- GIP MRU** : Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine
- GPEC** : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- GPMM** : Grand Port Maritime de Marseille
- IEP** : Institut d'Études Politiques
- INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
- IUAR** : Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional Aix-Marseille
- LOI MAPTAM** : Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- LOTI** : Loi d'Orientation des Transports Intérieurs
- MAMP** : Métropole Aix-Marseille-Provence
- MAV PACA** : Maison de l'Architecture et de la Ville PACA
- MDE** : Maison de l'Emploi de Marseille
- MEDDTL** : Ministère l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
- MP 2013** : Marseille Provence 2013
- MPM** : Marseille Provence Métropole
- MUCEM** : Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée
- NPNRU** : Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OEDE : Observatoire de l'Emploi et du Développement Economique

OIN : Opération d'Intérêt National

PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PAE : Pays d'Aubagne et de l'Étoile

PCET : Plan Climat Énergie Territorial

PDU : Plan des Déplacements Urbains

PIG : Programme d'Intérêt Général

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLS : L'Atlas du Parc Locatif Social

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUI : Plan Local d'Urbanisme intercommunaux

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PMI : Petite et Moyenne Industrie

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PNC : Parc national des Calanques

PNRU : Programme National de Rénovation Urbaine

POS : Plan d'Occupation des Sols

PPA : Personnes Publiques Associées

PPRI : Plans de Prévention des Risques d'Inondation

RFF : Réseau Ferré de France

RTM : Régie des Transports de Marseille

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIG : Système d'Information Géographique

SMART GRIDS : « réseau intelligent » d'électricité qui ajustent les flux d'électricité entre fournisseurs et consommateurs

SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français

SOLEAM : Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'aire Marseillaise

STAP 13 : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

TCSP : Transports en Commun en Site Propre

TER : Train Express Régional

TPE : Très Petite Entreprise

UE : Union Européenne

UMR TELEMME : Unité mixte de recherches Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée

UMS-RIATE : Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement et la cohésion des territoires de l'Europe et de ses voisinages

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZFU : Zone Franche Urbaine

ZONES AU : Zones à Urbaniser

ZONES NB : Zones Naturelles Boisées

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

ZUS : Zone Urbaine Sensible

Création et réalisation : Agam

Crédits photos : Agam, Amandine SUNER, Geoffroy MATHIEU / Bertrand STOFLETH / OPPGR2013, GPMM, Airbus helicopters, Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Ste-Baume, MPM.





AGENCE D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION
MARSEILLAISE

Louvre & Paix - 49 La Canebière
CS 41858 - 13221 Marseille cedex 01
T. 04 88 91 92 93 - F. 04 88 91 92 66
E. agam@agam.org
www.agam.org

